

## Public Hearing

## Audience publique

### Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,  
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

### VOLUME 60

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

#### Held at :

Halifax Marriott Harbourfront Hotel  
1919 Upper Water Street  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 3J5

Wednesday, August 24, 2022

#### Tenue à :

Hotel Marriot Harbourfront d'Halifax  
1919, rue Upper Water  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
B3J 3J5

Mercredi, le 24 août 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

[www.irri.net](http://www.irri.net)  
(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Me Rachel Young	Commission Counsel / Conseillère de la commission
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Patricia MacPhee	Counsel / Conseillère
Me Linda Hupman	Counsel / Conseillère
Me Tara Miller	Counsel / Conseillère
Me Thomas Macdonald	Counsel / Conseiller
Me Jane Lenehan	Counsel / Conseillère
Me Lori Ward	Counsel / Conseillère
Me Kelly McMillan	Counsel / Conseillère

**III**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>Comm. BRENDA LUCKI, Affirmed</b>	2
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	2
Contre-interrogatoire par Me Linda Hupman	24
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	34
Contre-interrogatoire par Me Thomas Macdonald	66
Contre-interrogatoire par Me Jane Lenehan	73
Contre-interrogatoire par Me Kelly McMillan	96
Contre-interrogatoire par Me Patricia MacPhee	100

**IV**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
4252	(COMM0062377) Déclaration sous serment du caporal Roney Peterson	7

Halifax, Nova Scotia

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

--- L'audience débute le mercredi 24 août 2022 à 9 h 36

**GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bonjour.

Les procédures sont de nouveau en séance en présence de Monsieur le commissaire Michael MacDonald, Madame la commissaire Leanne Fitch et Madame la commissaire Kim Stanton.

**COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Nous nous rappelons maintenant de ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont subi des torts, leurs familles, et toutes les personnes touchées par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

**(PAUSE COMMÉMORATIVE)**

**COMMISSAIRE FITCH:** Comme vous le savez, cette semaine, plusieurs officiers supérieurs vont comparaître afin qu'on puisse comprendre les leçons à tirer, les changements à apporter jusqu'à date et les occasions pour d'autres améliorations.

Aujourd'hui comparaitra Madame la commissaire Brenda Lucki et demain ce sera le chef de police Kinsella de la Police régionale d'Halifax.

Maitre Young.

**Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les Commissaires.

Aujourd'hui, nous continuons avec les questions des avocats des participants, ensuite ce sera Me Bryson.

On demanderait à la témoin de se présenter à la barre des témoins.

**COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour, Madame la commissaire Lucki.

1 **--- Comm. BRENDA LUCKI, Sous le même serment :**

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bonjour.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci encore une fois. Vous êtes,  
4 bien sûr, encore sous serment, et on va continuer le processus que les avocats des  
5 participants vous posent des questions, et là, on continue. On va commencer  
6 aujourd'hui avec Me Bryson.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci, Monsieur et Mesdames les  
8 Commissaires.

9 **--- INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON:**

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Bonjour Madame la commissaire Lucki. Je  
11 m'appelle Josh Bryson. Avec mon collègue Erin Wagner, je représente la famille de  
12 Peter et Joy Bond. Ils habitaient au 46 Cobequid Court à Portapique, et...

13 **(INTERRUPTION DE LA WEBDIFFUSION)**

14 ...en 2020 à Portapique, ç'a pris à la GRC 18 heures et 45 minutes  
15 de sécuriser des scènes de crimes potentielles à Portapique, notamment Cobequid  
16 Court. Êtes-vous au courant de ce fait-là?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Étant donné ces antécédents-là que nous  
19 venons de discuter, pourquoi, en tant que leader de cette organisation, pourquoi ne  
20 seriez-vous pas motivée d'apporter du changement?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Vous soulevez plusieurs bons points.  
22 Évidemment, y'a des politiques qui ont été instaurées et, comme vous l'indiquez,  
23 certaines des politiques n'ont pas été appliquées au moment de l'évènement à  
24 Moncton. Je ne peux pas vous dire pourquoi, je pointe... je sais... pour moi, c'est  
25 toujours une question de communication. Est-ce qu'on a bien communiqué cela aux  
26 membres des premières lignes? Je ne suis pas certaine. Il se peut que non. Peut-être  
27 que nous avons une responsabilité de mieux communiquer nos politiques. Ce que ça  
28 signifie, pourquoi c'est important, s'assurer que les membres soient au courant.

1 Généralement, quand les membres sont au courant, ils le font, mais parfois quand ils ne  
2 le sont pas, c'est pas une question de faire des excuses, mais je veux juste m'assurer  
3 que cela ne se produise plus.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Et voilà, c'est ça le point, c'est ça l'objectif  
5 que vous, en tant que leader de l'organisation, vous considérez cela. Voilà, vous dites  
6 « mm », est-ce que c'est une question de communication ou de ressources? Deux ans  
7 plus tard, vous ne savez pas pourquoi Cobequid Court n'a pas reçu une visite d'un  
8 agent de police pendant 18 heures. Vous n'avez rien fait pour vérifier ceci?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Pouvez-vous me dire pourquoi?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Dans mon rôle en tant que commissaire,  
12 d'habitude – et c'est pas pour diminuer ou faire que quelque chose est moins important  
13 –, avec 32 000 employés et au-delà de 750 emplacements, c'est une grande  
14 organisation et je ne peux pas être la personne qui s'en va dans le détail pour s'assurer  
15 que tout se passe. Je dois déléguer des gens pour faire cela. Évidemment, si cela ne se  
16 passe pas, je dois déterminer pourquoi ça ne se passe pas. Alors, je ne peux pas vous  
17 expliquer ce qui s'est passé auparavant, je peux juste regarder vers l'avenir et dire, bon,  
18 je m'engage à vous et aux familles qu'on va explorer cette question, on va déterminer  
19 pourquoi cette politique-là n'a pas été suivie, ce qui s'est passé là, pourquoi, qu'est-ce  
20 qu'on peut faire, arriver à faire mieux. Je m'engage à cela. Je ne peux pas corriger le  
21 passé, mais je peux changer l'avenir, c'est certainement très important et je m'engage à  
22 cela.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** D'accord, mais c'est 28 mois suite aux  
24 pertes massives, vous dites que vous vous engagez à cela, quand est-ce que cet  
25 engagement-là sera livré?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Quand je reviens au bureau, il y a des  
27 gens qui vont prendre des notes de mon témoignage, et quand je dis « je m'engage »,  
28 je sais qu'ils écrivent ceci, ils vont assigner des missions, on va déterminer... nous

1 allons déterminer... on peut faire toutes les politiques du monde, mais si personne sait  
2 que c'est une politique ou si personne sait que les choses ont changé, et quand je suis  
3 arrivée en poste, c'était... j'aimais pas du tout cela, il y a plusieurs choses qui se  
4 passaient, mais on communiquait mal. Comment assurer la reddition de comptes  
5 auprès des membres s'ils ne le savent pas? Alors, comment peut-on assurer qu'ils le  
6 savent? On doit faire mieux à cet égard. J'ai beaucoup d'empathie pour nos membres  
7 parce qu'il y a tellement de politiques qui existent, tellement de changements de  
8 politiques. Ce n'est pas une excuse, mais quand les choses sont tellement importantes,  
9 ils doivent savoir.

10 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais vous ne le savez pas. Vous ne savez  
11 pas si le 30 avril la politique sur la sécurité pour les scènes de crime est convenable,  
12 vous ne savez pas si c'est une question que vos membres comprennent la politique.

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Là, vous dites peut-être qu'on ne  
15 communique pas bien la politique à nos membres. C'est une estimation parce que vous  
16 n'avez pas exploré la question de Portapique.

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pour moi, le manque de communication,  
18 c'est une bonne estimation. Un mois après Moncton, un mois plus tard, si on travaillait  
19 sur cela auparavant, nous avons une obligation de ne pas attendre jusqu'à ce que  
20 quelque chose devienne officiel. Si c'est important, ils doivent le savoir.

21 **Me JOSHUA BRYSON:** Ma prochaine question : les mesures que  
22 vous allez prendre pour considérer ces questions, pouvez-vous faire savoir à la  
23 Commission des mesures lorsque vous revenez? Évidemment, il faudra le présenter à  
24 votre avocat si vous allez faire des changements en fonction de ce que vous avez lu,  
25 votre participation ici aujourd'hui, pouvez-vous vous assurer qu'on soit au courant de  
26 cela?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** La première chose qu'on va faire, c'est  
28 passer en revue ce qui s'est passé. Le changement qu'on va apporter, c'est de cibler



1 les enjeux. Oui, certainement, on va les passer en examen, on va apporter tous les  
2 changements nécessaires afin que cela ne se reproduise plus. Ça va que quelque  
3 chose se produise une fois, peut-être, mais quand c'est à répétition, il y a quelque  
4 chose qui ne va pas sur le plan fondamental, alors on doit vraiment arriver à  
5 comprendre.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Avant que j'aie entendu dire que vous  
7 étiez contente d'entendre que le travail de la Commission soit conclu, c'est une des  
8 raisons de ne pas poursuivre des enjeux à Portapique. J'utilise Portapique, évidemment  
9 il y avait plusieurs domaines à Portapique qui ont été touchés par... il y avait des  
10 dommages au-delà... il y avait des emplacements au-delà de Portapique qui ont été  
11 touchés, est-ce que vous êtes contente que le travail de la Commission soit terminé?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas dans toutes les instances. Il y a des  
13 gens qui surveillent, ils prennent des notes, ils les renvoient à la division, il y a du travail  
14 qui est en train de se faire, d'être réalisé. Le changement ne sera pas réalisé  
15 complètement peut-être. Tous les écarts identifiés dans les témoignages des témoins  
16 ou tout ce que vous avez souligné, y'a des gens qui prennent des notes et les gens  
17 reviennent et on voit... il y a des gens qui voient si on peut les reconsidérer.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, vous considérez les risques. Vous  
19 savez ce qu'est le mandat dans son ensemble et ce que c'est de la Commission. Vous  
20 ne savez pas si la Commission va rentrer dans les nuances de la sécurité des scènes  
21 de façon générale. Ça se peut que non. Je ne pense pas qu'on va voir cela dans le  
22 détail. Je ne parle pas au nom de la Commission, mais j'ai cette discussion avec vous.  
23 Je pense qu'il va falloir qu'on voie des recommandations, qu'il y ait des mesures de  
24 continuité pour les contrôles des périmètres, il peut y avoir des recommandations au  
25 niveau de la politique, mais les nuances au niveau opérationnel, vous comprendrez que  
26 les recommandations de la Commission ne seront pas forcément opérationnelles.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Peu importe, vous l'avez souligné, vous  
28 avez indiqué certains des enjeux, ça, ça va pour moi pour les passer en examen.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais vous comprenez le risque que les  
2 recommandations de la Commission ne seront pas de nature opérationnelle, n'est-ce  
3 pas?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Et vous aurez du pain sur la planche une  
6 fois que vous aurez lu le rapport de la Commission et vous comprenez comme  
7 commissaire de la GRC, vous avez le contrôle des gestions de la GRC de toutes les  
8 questions liées à la force, c'est dans la section 5 de la Loi qui vous régit. Vous allez  
9 pouvoir déléguer des responsabilités à tous les... à tout membre. C'est bien ça?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Et ces membres-là doivent réaliser ces  
12 fonctions-là telles que décrites par vous sinon ça peut être une infraction au code de  
13 conduite. Vous avez également la capacité de nommer votre propre conseil d'enquête à  
14 toutes... sur toute question liée.

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez-vous fait cela pour toute... n'importe  
17 quelle question liée à Portapique et ses pertes massives?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais revenir au rapport MacNeil, c'est  
20 un autre enjeu à part du contrôle de la scène. Sur le rapport MacNeil, pour ceux qui ont  
21 suivi avec... c'est le COMM... ce n'est pas une pièce, je ne demande pas que ce soit...  
22 que ça devienne une pièce, c'est la page 208. C'est le rapport MacNeil. Monsieur  
23 MacNeil a déclaré que :

24 « Le chaos est inévitable dans les premiers moments  
25 d'une situation dynamique, mais que l'ordre devait  
26 être rétabli dès que possible par l'entremise d'une  
27 coordination de supervision sous forme de  
28 commandement et contrôle. Une structure, même

1 imparfaite, c'est ce que veulent les membres dans  
2 une crise. Une pauvre conscience situationnelle a eu  
3 un impact négatif sur la scène à Moncton. Lorsque le  
4 contrôle de la scène n'est pas indiqué, cela peut  
5 mener à des écarts au niveau des renseignements et  
6 des retardements en matière d'intervention et peut  
7 compromettre la sécurité des premiers répondants. »

8 Êtes-vous au courant de ce constat dans le rapport MacNeil?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'ai lu les constats lorsqu'ils ont été  
10 publiés.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Étiez-vous au courant qu'il y a des plaintes  
12 semblables lors de ces pertes massives?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Qu'il y avait une absence de  
15 communication, qu'il y avait des écarts en matière des renseignements?

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais juste vous montrer quelques  
18 exemples.

19 Madame la registraire, c'est COMM62377. Je vais faire référence  
20 au paragraphe 4, c'est la page 7.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Ça sera la pièce 4252.

22 **--- PIÈCE No. 4252:**

23 (COMM0062377) Déclaration sous serment du caporal  
24 Rodney Peterson

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Quelle page, Maitre  
26 Bryson?

27 **Me JOSHUA BRYSON:** Page 7, paragraphe 4. C'est une  
28 déclaration sous serment du caporal Rodney Peterson, c'est un caporal en Nouvelle-

1 Écosse. Il intervenait lors des pertes massives. Il a fourni des témoignages à la  
2 Commission via déclaration sous serment. C'est le paragraphe 4. Voilà ses  
3 commentaires :

4 « J'ai trouvé la structure de reportage 'confusant'  
5 pendant les pertes massives parce qu'on ne m'a pas  
6 dit de qui je relevais. On ne m'a pas dit de déléguer  
7 des affectations ou des ordres à des constables qui  
8 intervenaient. Sergent O'Brien m'a dit de prendre les  
9 appels d'appel général, de service général, et de  
10 déterminer pourquoi mes membres s'étaient  
11 présentés pour le service (inintelligible) et de lui  
12 envoyer des rapports. On m'a réparti à Wentworth  
13 cette nuit-là. »

14 Êtes-vous au courant de cet enjeu?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas dans ce détail-là.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Gendarme Nick Dorrington a témoigné  
17 devant la Commission, il était de service la nuit du 18 avril. Sergent O'Brien qui était sur  
18 les communications – vous pouvez les passer en revue, c'est le COMM3806, c'est un  
19 historique de tous les appels à partir de 22 h 01, l'appel 9-1-1 de madame Blair, vous  
20 pouvez voir... et je vous suggère... vous pouvez voir la confusion dans les  
21 communications. Le gendarme Dorrington déclare que :

22 « Le sergent O'Brien, qui est... lorsqu'il est venu sur  
23 la radio, ç'a créé une confusion au niveau de la  
24 chaîne de commandement et de qui... à qui j'étais  
25 responsable. »

26 Pour ceux qui veulent... les personnes qui veulent vérifier la  
27 référence, c'est la page 72.

28 Ce sont des thématiques qui reviennent après Moncton, ça existe

1 encore. Est-ce que c'est... s'agit-il d'un domaine que vous, en tant que commissaire, où  
2 vous avez fait des enquêtes ou est-ce que vous avez dirigé d'autres personnes de faire  
3 ces enquêtes à cet égard?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne l'ai pas fait.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'on peut revenir à la déclaration  
6 sous serment, page 10, paragraphe 18.

7 Gendarme Dorrington... je savais... Voilà, c'est ce qu'il savait des  
8 évènements, lorsqu'il est revenu du service.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Est-ce que c'est Dorrington,  
10 désolé?

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Oui, oui. Nous sommes revenus à  
12 Dorrington. Peterson... Peterson, désolé. Voilà, c'est Peterson.

13 « Je savais qu'il y avait des fusillades à Portapique  
14 ainsi que des incendies, mais je ne savais pas  
15 combien il y avait de victimes. On m'a dit que l'auteur  
16 avait abattu ses voisins et je pensais que c'était ses  
17 voisins juste à côté, dans une maison et pas  
18 plusieurs voisins, dans plusieurs emplacements. J'ai  
19 reçu ces renseignements de l'agent de police qui  
20 n'était pas de service, le gendarme Patrick McNeil.  
21 Le sergent O'Brien m'a dit que le véhicule du suspect  
22 était un véhicule de police, mais je ne savais pas que  
23 c'était une réplique complètement identifiée. J'étais  
24 également au courant que plusieurs membres  
25 s'étaient rendus à l'appel d'avant et étaient encore  
26 sur les lieux. »

27 Il y a plusieurs exemples qu'on a entendus lors de cette enquête.  
28 On a entendu des preuves que votre propre triangle de commandement manquait des

1 renseignements clés, qui étaient fournis par une survivante, un survivant d'une  
2 fusillade, le 18 avril, vers 22 h. Et plusieurs écarts en matière de renseignements qui  
3 ont été fournis aux membres et au triangle de commandement. C'est une thématique et  
4 j'ai choisi une enquête précédente. Avez-vous des notions, pensé à cette erreur, des  
5 actions que vous allez prendre?

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, j'en ai. Je n'ai pas rentré dans les  
7 détails spécifiques, comme vous l'avez souligné. Il s'agit de bons exemples pour  
8 souligner votre point. J'ai pensé à ça de de façon générale : comment aborde-t-on des  
9 flux énormes de renseignements? D'habitude, dans un évènement, il n'y a pas  
10 plusieurs crimes, scènes de crime – même quand il y a un tireur actif dans une école,  
11 c'est un endroit, ce n'est pas un emplacement géographique multiple. Quand j'ai  
12 entendu ceci, comment aborder tous les renseignements que l'on reçoit, même les  
13 télécommunications et telle et telle personne prendra les renseignements d'une autre  
14 personne, comment fait-on afin que tout le monde fonctionne selon les mêmes  
15 renseignements?

16 Je pensais qu'une des choses qui serait utile à l'avenir, c'est  
17 l'emploi d'analystes; on a vraiment... on fait un bien meilleur travail au fil des ans en ce  
18 qui a trait à l'utilisation d'analystes. Peut-être qu'il serait possible, lorsqu'il y a un  
19 analyste de garde, s'il y a un événement qui n'est pas simplement dans une seule  
20 maison ou dans un seul emplacement... ça pourrait encore être un évènement majeur,  
21 mais ça ne couvre pas un grand territoire ou beaucoup de renseignements, faire venir  
22 un analyste. Et l'analyste entend toutes les choses et dit « Bon, tout le monde, on  
23 s'arrête, l'auteur conduit une voiture identifiée, une voiture policière identifiée qui  
24 est... » Et voilà la description. Et là, on se met... on fait que des gens travaillent à cet  
25 égard, on annonce que ce véhicule n'est pas un véhicule volé de la GRC. Cet exemple-  
26 là me vient à l'esprit.

27 Ça prend des renseignements parce que ça prend d'un peu  
28 partout. Je ne sais pas comment (inintelligible) géré; je ne sais pas comment un

1 commandant en cas d'incident critique l'aurait géré sans que quelqu'un prenne les  
2 renseignements et dire « Bon, moi, je m'occupe de l'auteur, je me charge de ceci, de  
3 tout rassemblé et de dire à tout le monde « Je vous annonce ceci, prêtez bien attention  
4 à nos renseignements ». Plutôt, quelqu'un avait une bribe ici, ils l'ont donné à un autre,  
5 il n'y avait pas de continuité en matière de renseignements dans le cas d'un évènement  
6 d'une telle ampleur. Voilà mes idées.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Parlons de l'analyste. Savez-vous si un  
8 analyste aurait aidé ici?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je pense que oui – pas forcément  
10 un analyste, mais les analystes sont formés pour traiter d'énormes quantités de  
11 renseignements. C'est pourquoi je dis analyste – même que les gens dans les  
12 télécommunications disent « Je capte ce renseignement-là, je vais faire le suivi ». Ça  
13 signifie quoi? C'est quelqu'un compose le 9-1-1 et dit « Un chien qui court », un  
14 renseignement, « Il court avec quelque chose » que nous devons savoir. Ce n'était pas  
15 un bon exemple, ça. Vérifions : est-ce que ça s'applique? Non, ça ne s'applique pas,  
16 ignorons cela. Ça, c'est important, ceci n'est pas important. Ceci, c'est important, mais  
17 ce n'est pas important maintenant, alors on le met de côté. On doit savoir ce qui est  
18 important maintenant.

19 Je ne sais pas comment on arrive à filtrer le tout – il y a plusieurs  
20 appels 9-1-1 qui étaient reçus, énormément de renseignements et certaines pièces de  
21 renseignements vont à l'encontre de l'autre. L'un dit « Bon, c'est orange » « C'est  
22 vert », si on cherche quelque chose de vert puis c'est vraiment orange, comment  
23 distinguer entre les deux et qui peut le faire? C'est sûr que ce n'est pas les  
24 télécommunications, ce n'est pas les personnes au fait de la structure de  
25 commandement. Il doit y avoir quelqu'un qui travaille à cet égard et qui alimente vers le  
26 haut et le commandant dit « Non, arrêtez, vous n'avez pas besoin d'être dans cette  
27 zone-là, vous devez être dans cette zone-ci. Arrêtez, on a considéré la région, il y a  
28 quelqu'un qui a dit qu'il y a un chemin qu'on n'avait pas pris en compte ». Ces

1 renseignements-là semblent avoir été écartés, mais...

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Je suis surpris que vous n'ayez pas  
3 analysé le problème en premier.

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il y a des personnes qui font ça, qui  
5 travaillent sur ça. Comme je l'ai dit, s'il y a des lacunes qui ont résulté des  
6 témoignages... toutes ces personnes étaient en charge de faire des choses. Donc, qui  
7 fait quoi, qui faisait quoi, qui était en charge de quoi? Ça, je ne peux pas vous le dire, je  
8 n'ai pas tous ces détails. Mais ce que je peux vous dire, c'est que comme je l'ai dit  
9 avant, même si certaines de choses, qu'il est question dans la Commission de  
10 justement présenter des recommandations, mais on était en train de disséquer,  
11 d'analyser les problèmes, d'en savoir plus sur ces problèmes. Ensuite, on va travailler,  
12 bien sûr, dessus en étroite collaboration avec les résultats de la Commission et les  
13 recommandations de la Commissions. Et donc, nous avons fait beaucoup de travail  
14 déjà.

15 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, vous êtes en train de dire que vous  
16 analysez les informations des membres qui étaient présents aux procédures, mais vous  
17 n'avez pas institué... en fait, c'est votre façon de changer par rapport à la sécurité des  
18 lieux?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas moi personnellement – pas  
20 spécifiquement, non. Je ne sais pas qui était chargé de faire quoi, mais ce que je sais,  
21 c'est que notre équipe travaillait sur ce qui est arrivé et si la plupart, c'était avec le  
22 contrat national du maintien de l'ordre avec les Autochtones, donc c'était une analyse  
23 nationale, on aurait permis que ça arrive au niveau local.

24 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vais suggérer un autre risque du 28 et  
25 des mois qui ont suivis; vous savez qu'il y a eu des formations qui ont eu lieu à Depot et  
26 je pense que vous avez... il y a eu... on a manqué des formations des cadets, on aurait  
27 pu leur enseigner les résultats, les conséquences de ces pratiques, des résultats de ce  
28 qui s'est passé à Portapique?



1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, mais je ne suis pas sûre que ça a  
2 été transmis dans des groupes d'éducation ou de développement. On parle de chaîne  
3 holistique, mais ce que je peux dire, c'est qu'à titre d'exemple, nous avons une politique  
4 nationale pour l'alerte. Donc ça peut passer dans la machine. Nous avons un groupe...  
5 c'est-à-dire une équipe de formation de groupe, de soutien qui travaille sur le  
6 programme et ensuite, ils vont analyser et décider si quelque chose du genre peut être  
7 ajouté, par exemple pour les programmes d'études.

8                   **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce qu'il y a des changements pour la  
9 formation de Depot depuis les pertes massives? Et vous connaissez ces formations,  
10 n'est-ce-pas?

11                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

12                   **Me JOSHUA BRYSON:** Parce que vous avez eu à assumer des  
13 rôles et aussi, en tant que commissaire, ça fait partie de votre mandat. Donc, vous  
14 pouvez établir des régiments de formation, des programmes d'études?

15                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que je devrais juste, par  
16 exemple, faire un pas en arrière et moi, je vois des choses à des milliers de niveaux,  
17 mais je ne vois pas à ce niveau-là tel que vous le décrivez. Et je pense que si j'avais le  
18 bénéfice de savoir que certaines choses... que vous êtes en train de poser des  
19 questions, c'est clair que je peux certainement poser des questions parce que les gens  
20 sont prêts, maintenant, pour répondre à ces questions. Mais pour moi, pour faire cela, à  
21 mon niveau, je ne descends pas en bas. C'est dommage parce que j'aurais voulu  
22 répondre à toutes vos questions dans tous les détails, j'aurais voulu vous fournir les  
23 informations, mais je n'ai pas... je ne dispose pas d'informations précises et exactes,  
24 justement, pour les donner – j'en suis désolée, d'ailleurs.

25                   **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, pour ce qui est de la *Loi de la GRC*  
26 pour déterminer la formation, pour les membres et fixer les termes et conditions de  
27 l'environnement de la formation, concernant la formation à Portapique... est-ce que le  
28 programme d'études a été ajusté à Portapique?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Et cette... avez-vous vu cela...

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non et je... non.

4 **Me JOSHUA BRYSON:** Un autre exemple qui a été justement  
5 mentionné par mon collègue : donc le 19 avril, il y a quatre membres qui travaillent à  
6 Bible Hills, ils ont répondu à l'appel, le premier appel au 9-1-1. Donc le premier, ils ont  
7 été à pied à Portapique et ensuite, ils ont fait marche arrière parce qu'ils ne pouvaient  
8 pas poursuivre l'auteur. Selon le témoignage de l'un des membres, ils étaient à pied ce  
9 soir-là. Vous saviez cela?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Dans un sens général, oui.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez-vous évalué les protocoles de  
12 formation pour voir si la formation est assez dynamique pour ce genre de scénario?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je sais qu'il y a eu des changements  
14 dans la formation par rapport à ces scénarios, mais je ne connais pas les spécificités de  
15 cela, je n'ai pas les détails.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Je pense que vous pouviez parler, par  
17 exemple, des recommandations de formation lors du comité de Bastarache.

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne pense pas qu'elles ont été mises  
19 en œuvre.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous croyez et vous êtes en train de nous  
21 dire que les recommandations résultant du rapport Bastarache ont été mises en œuvre  
22 – entre autres, vous êtes derrière la mise à jour de la formation pour refléter,  
23 justement... Quelles recommandations?

24 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Désolée, Monsieur – Madame  
25 McPhee?

26 **Me PATRICIA MacPHEE :** Je voulais juste poser la question à  
27 l'avocat pour... concernant ces détails qui doivent être ajustés.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Monsieur Bryson, je crois que

1 vous les avez entre les mains, maintenant?

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, vous avez mentionné Bastarache.  
3 On peut voir le COM624 de l'interrogatoire du commissaire Lucki, la page 180... plutôt  
4 118?

5 Donc, voilà la question de Madame Young et vous parlez de la  
6 formation qui provient du rapport, des recommandations du rapport Bastarache. Donc :  
7 « Madame Young, je ne sais pas si ça va être une réponse, je pense que ça fait partie  
8 du plan. Je ne sais pas si vous avez mis en œuvre cela parce qu'il y a eu des  
9 interrogatoires depuis le rapport Bastarache, mais comme je l'ai dit, je ne connais pas  
10 très bien. »

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il y a une révision à l'interne ou  
12 interne qui a été faite. Il a été question... par exemple, pourquoi l'Académie de  
13 formation fait toute seule l'analyse ou l'examen de la formation. Je pense qu'il y a eu un  
14 rapport à ce sujet, il y a eu un examen et je pense qu'il était question de faire plusieurs  
15 autres examens, même si c'était en partie ou par parties, selon les normes du  
16 programme d'études qui est assez massif, qui est assez important. Donc, il était  
17 question de le diviser en plusieurs unités, de sorte à ce qu'il puisse préparer et effectuer  
18 l'examen et l'analyse de cela.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Et vous étiez au courant de plans  
20 concernant la formation au sujet des pertes massives?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Dans tous les résultats, non.

22 **Me JOSHUA BRYSON:** Maintenant, pouvez-vous me dire en  
23 particulier si vous êtes au courant de tout plan? Avez-vous revu les formations depuis  
24 les pertes massives?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas en particulier, mais pas encore.  
26 Évidemment, on attend le rapport et d'autres, si jamais il y a d'autres points spécifiques  
27 – si par exemple, il y a un haut risque et que nos membres ont besoin d'en être  
28 informés et aussi, de rajouter ça aux standards ou aux normes de la formation.

1                   **Me JOSHUA BRYSON:** D'accord. Donc, vous souhaitez que les  
2 recommandations de cette Commission soient dynamiques pour justement fournir des  
3 informations au sujet de la formation, quand est-ce qu'il est question d'envoyer une  
4 deuxième équipe ou pas? C'est ça, c'est qu'est-ce que vous croyez?

5                   **Comm. BRENDA LUCKI:** On n'a pas besoin de l'avoir dans ce  
6 sens, mais si par exemple... nous avons déjà regardé ça, nous avons déjà vu nos  
7 formations depuis les pertes massives et je sais que ça a été revu, qu'il y a eu des  
8 changements qui ont été apportés – ne me demandez pas sur ces changements parce  
9 que je n'en sais pas plus. Il était question de les ajuster, des choses des fois qui ont été  
10 découvertes lors des interrogatoires, c'est-à-dire lors des... après les interrogatoires,  
11 par exemple les témoignages. Donc, à chaque fois qu'il a été question de parler d'une  
12 urgence, il était question de revoir les points à revoir – comme à titre d'exemple, par  
13 exemple, pour l'alerte, donc il était question de revoir la politique.

14                   Et donc, à chaque fois qu'on fait ça, il est question de développer et  
15 donc, on essaie de comprendre où est-ce qu'on peut insérer cela – pas seulement dans  
16 la formation, mais dans un certain domaine. Par exemple, la formation aérienne, la  
17 supervision, il y a plusieurs cours tout au cours de la route, donc on va voir des séries  
18 de cours où est-ce qu'on peut insérer et ajouter cela, de sorte à ce qu'à l'avenir, tout  
19 membre qui va suivre la formation va aller trouver où est-ce qu'on a besoin, par  
20 exemple, de l'insérer lorsqu'il est question de l'ajouter à la formation, pour toutes sortes  
21 d'évènements. Et puisque cette formation est fondamentale, donc, parfois, ils ne sont  
22 pas insérés dans le programme des cadets; parfois, ça peut être ajouté dans le  
23 programme d'enquête junior, pour ce qui est du développement... Donc, il y a plusieurs  
24 séries d'apprentissages et là, il est question de décider à quel programme les ajouter.

25                   **Me JOSHUA BRYSON:** On peut sortir la pièce à conviction 3990?  
26 C'est la demande de révision dont on a parlé pendant votre témoignage, votre  
27 interrogatoire de Darren Campbell à John Robin. L'étendue de l'examen est en... fait  
28 partie... est dans le contenu de ce courrier électronique. L'avez-vous vu avant?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Je n'étais pas clair lorsque vous donniez...  
3 lorsque vous témoigniez au sujet de la division H.

4 Ce que j'ai compris ou de ce que j'ai compris lors des discussions,  
5 je pense, concernant les termes et les références au sujet du campus, il était question  
6 du programme du siège national, sous la direction, je pense, du surintendant Jamie  
7 Solesme, qui était la personne ressource en charge de ce programme. De ce que j'ai  
8 compris, elle avait parlé avec Dennis Dalley, qui est le patron de l'étendue de cet  
9 examen, de cet examen en particulier en consultation et donc, il se peut qu'ils aient  
10 parlé avec le commissaire adjoint Brennan et qu'il était question de l'Unité des contrats  
11 et donc, pour ce qui est des Services policiers contractuels et autochtones.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez-vous participé à cette décision?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** Vous êtes d'accord que les points là, notés  
15 dans ce courrier électronique, qu'il était question de revoir, par exemple, les  
16 communications radio?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez-vous pris... avez-vous consenti des  
19 efforts pour conduire votre propre analyse. Certains l'ont fait pour, par exemple, il y a eu  
20 des... des changements ou des révisions de pas mal... de... de... de dossiers de  
21 travail. Comme par exemple celui du GMU. J'essaye de voir... encore une fois j'ai  
22 apporté quelques changements à... au (inintelligible), mais ça n'a pas été fait. Mais il y  
23 a eu des petits examens, à ma connaissance.

24 **Me JOSHUA BRYSON :** Donc, vous dites que le GTI, il était  
25 question du rapport du GTI aussi. Et quoi d'autre?

26 **Comm. BRENDA LUCKI :** Oui, aussi le GMU, et c'est le projet de  
27 rapport dont on a discuté. Donc, ce sont des rapports complétés, et comprenant des  
28 recommandations de mise en œuvre. Certains d'entre eux n'ont pas été, en fait, mis en

1 œuvre. Je l'ai lu, il y a deux jours, parce qu'on m'a déjà posé des questions sur ça.  
2 Donc, j'étais curieuse, juste, j'ai vu ça en diagonale, juste pour avoir une idée si les  
3 rapports ont été complétés. Je pense qu'il y en avait six ou sept recommandations et  
4 donc, là je fais appel à ma mémoire.

5 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, il y a un peu de travail qui est en  
6 cours. Pourquoi, vous, en tant que commissaire, n'avez pas adopté ces  
7 recommandations de la Commission?

8 **Comm. BRENDA LUCKI :** Et justement, c'est pas quelque chose  
9 de définitif que l'on pas effectuer de révision, mais c'est parce qu'il y a plusieurs  
10 révisions et revues qui sont... examens qui sont en cours et dont on a parlé, justement,  
11 hier. Donc, encore une fois, on est... on était en train d'interroger du monde à ce  
12 moment-là. Et donc, il y avait beaucoup de choses qui se passaient. Et donc, ce type  
13 de... d'examen peut être appelé à tout moment. Ça veut pas dire que ça va pas être  
14 fait. Mais je pense que la stratégie c'est de, justement, est-ce qu'il y a lieu de,  
15 justement, de décomplicier cela.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, ces points n'ont pas été revus?

17 **Comm. BRENDA LUCKI :** Non, ce n'est pas ce que je suis en train  
18 de dire. Je n'ai pas une grande connaissance de tous les examens qui ont été faits. Il  
19 peut y en avoir beaucoup de cela qui ont déjà... qui sont déjà en cours d'être revus.  
20 Pas dans un sens officiel comme vous le soulignez. Par exemple, comme un examen  
21 du commandement. Mais lorsque des problèmes ont été identifiés, comme je l'ai dit  
22 avant, il est question de voir cela au sein de l'organisation sur comment ça peut être  
23 fait. Quels sont les changements à apporter, ou est-ce qu'on doit attendre qu'il y ait tout  
24 notre examen? Et aussi, peser ou jauger les risques. Je ne suis certainement la  
25 meilleure personne ou la personne la mieux placée pour vous dire, c'est-à-dire, s'ils ont  
26 été faits ou pas, parce que je n'ai pas une meilleure connaissance de cela.

27 **Me JOSHUA BRYSON :** Et donc, pour conclure cela, c'est juste de  
28 dire que vous êtes le leader de cette organisation, donc, vous devez accepter les

1 recommandations.

2 **Comm. BRENDA LUCKI** : Jusqu'à ce que ça a lieu?

3 **Me JOSHUA BRYSON** : Sur les 28 mois, c'est quoi, quand est-ce  
4 que cet interrogatoire ou cette entrevue a eu lieu en Nouvelle-Écosse?

5 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne suis pas sûre. Est-ce qu'il y a des  
6 plans dans l'immédiat? Je ne suis pas sûre.

7 **Me JOSHUA BRYSON** : Donc, vous posez des questions,  
8 madame Bergerman a posé des questions, aussi, au sein de la culture, donc, votre  
9 compréhension c'est que la culture ne va pas être... il n'est pas question d'adopter des  
10 recommandations pour une meilleure GRC, vous êtes d'accord?

11 **Comm. BRENDA LUCKI** : Oui,

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Pourquoi vous dites ça?

13 **Comm. BRENDA LUCKI** : : Depuis que je suis devenue  
14 commissaire, dont j'ai mis en place pas mal d'initiatives, en particulier avec Vision 150,  
15 et 150 et au-delà. Donc, chacun de ces piliers a été largement accepté. Il y a eu  
16 beaucoup d'enthousiasme de la part des employés, il y a eu beaucoup de suggestions  
17 de la part des employés. Je peux voir cet engagement dans la Vision 45, à titre  
18 d'exemple. Donc, sur la base de mon expérience, un agent de district, de juridiction.  
19 Toutes ces expériences, il y a quelque chose qui est toujours vrai. C'est qu'à chaque  
20 fois qu'il est question d'équipement tactique ou d'équipement de formation tactique, les  
21 membres sont dessus et ils font plusieurs suggestions.

22 Et parfois, ils font leurs propres examens, lorsqu'ils présentent des  
23 suggestions à leur direction. Il y a eu pas mal de bonnes idées, des choses qui ont été  
24 revues de la part des membres. Et aussi de la part des employés de la GRC. Il y a  
25 vraiment une grande motivation. Une motivation réelle de la part des employés pour  
26 être plus inclusifs, plus tolérants. Pour faire en sorte que l'organisation soit diverse et  
27 transparente. Et on voit des initiatives qui sont en cours, d'ailleurs. Donc je suis  
28 certaine, et parce que je sais que je serais engagée à toutes recommandations que l'on

1 peut mettre en œuvre, à la suite de la Commission. Je crois fermement que les choses  
2 qui ont été mesurées, qui ont été faites, elles seront suivies. Il y aura des rapports à leur  
3 sujet. On va les publier sur le site web. Depuis que j'ai pris siège, depuis que j'occupe  
4 ce poste, il y a des rapports sur les enquêtes, des recommandations. On n'avait pas  
5 l'habitude de les mettre, de les publier sur le site web. Mais dans un effort de  
6 transparence, pour le public canadien, on fait de notre mieux pour, justement, les  
7 publier sur le site web, de sorte... parce... le monde sache qu'est-ce que l'on fait, quels  
8 sont les efforts que nous consentons.

9 **Me JOSHUA BRYSON :** Vous connaissez les constats de  
10 l'Honorable justice Bastarache [sic], en 2020, le rapport Bastarache, cela était... c'est  
11 pas réussi. C'est plutôt blessant. Il y a 2800 femmes qui ont... de la GRC, à qui on a  
12 accordé la rémunération en vertu de harcèlement sexuel. Bastarache a trouvé que la  
13 culture de la GRC est toxique, (inintelligible) attitude homophobe et racis... et  
14 misogyne. Un dommage incalculable. Le changement ne peut pas venir de la GRC,  
15 mais doit être lancé par les sources externes. Étant donné ces constats-là, plutôt  
16 récents, vous êtes encore satisfaite. Vous pouvez surmonter la culture pour mettre en  
17 œuvre votre stratégie en fonction de Vision 150.

18 **Comm. BRENDA LUCKI :** Absolument. Il y a eu certaines  
19 discussions avec monsieur la Justice Bastarache [sic], de ses idées d'externes à  
20 l'encontre de... d'interne. Il nous a dit, de façon publique, qu'il a confiance qu'on peut  
21 donner lieu à du changement au sein de notre organisation en passant un examen des  
22 aspects de notre organisation. Jusqu'à... en fait, avec le rapport Bastarache, nous  
23 avons un nouveau Centre indépendant pour les résolutions d'harcèlement qui est  
24 tourné vers l'extérieur. Il y a des questions qui sont tournées vers... à l'interne. C'est un  
25 modèle hybride. On utilise des enquêteurs externes. C'est, parfois, (inintelligible) ça,  
26 c'est ce que je crois. C'est tout l'extérieur vers l'intérieur. On est... il y a moins  
27 d'adhésion. Alors on doit parfois décider si quelque chose serait mieux de faire...  
28 penser de faire un examen de l'extérieur. Par exemple, les recommandations de



1 monsieur la Justice Bastarache [sic]. On a choisi de faire un examen complet de nos  
2 sanctions en matière de processus de code de conduite. On a pris le travail des...  
3 des... d'avocats externes. Ce sont des experts pour faire l'examen. Ils ont... il y a un  
4 panel externe afin qu'ils puissent avoir accès aux gens qui sont des aviseurs en matière  
5 de conduite, pour fournir le contexte. On a notre nouveau, le nouveau syndicat, la  
6 Fédération de la police nationale font partie du panel. C'est un examen complet  
7 externe. La première partie, c'est d'assurer l'inconduite sexuelle. 17 recommandations  
8 nous avons engagé... mettre en œuvre. Et l'autre examen, c'est tout ce qui a trait  
9 à...à... à... tout sauf l'inconduite sexuelle. Une fois qu'on a les recommandations, on va  
10 passer en examen les recommandations. C'est pas toujours par défaut qu'on doit  
11 faire... devrait faire des examens externes. Il y a des choses qu'on ne peut pas  
12 examiner nous-même. On peut arriver à des recommandations par l'entremise de ces  
13 examens-là et on peut les faire la mise en œuvre.

14 **Me JOSHUA BRYSON** : Et qui mène l'examen externe?

15 **Comm. BRENDA LUCKI** : : Paul Sisson et Scott, j'oublie son nom  
16 de famille.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : Quand est-ce que le rapport est dû? C'est  
18 quoi son statut?

19 **Comm. BRENDA LUCKI** : Premier rapport sur l'inconduite  
20 sexuelle est complet. Et le deuxième il doit être publié à la fin de cette année calendrier.  
21 Ce n'est qu'un seul... qu'un exemple. On utilisait plusieurs cabinets de consultations, de  
22 conseils, pour faire des examens sur des questions de nature logistique. Également, il  
23 nous a aidé avec notre... nos analyses environnementales et faire des analyses pour  
24 les meilleures pratiques. Si on porte... on cherche à faire des changements, on veut  
25 savoir ce que les autres forces policières font, on accède souvent à des firmes, à des  
26 cabinets de conseils.

27 **Me JOSHUA BRYSON** : Quelques autres questions : C'est quoi la  
28 relation de la GRC à GC surplus. Le surplus du gouvernement du Canada. Savez-

1 vous? Est-ce qu'il y a une fonction de surveillance? Est-ce qu'il y a des partenariats?

2 **Comm. BRENDA LUCKI** : : Je ne suis pas complètement familière  
3 avec cela, mais je sais que notre agent des finances, qui traite l'approvisionnement,  
4 cela relève de ses fonctions. Tout ce qu'il a fait avec ces surplus, cela relève de ses  
5 fonctions.

6 **Me JOSHUA BRYSON** : En matière de GRC, ce sont sous votre  
7 égide?

8 **Comm. BRENDA LUCKI** : Évidemment, l'agent principal financier  
9 relève de moi.

10 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors GC surplus, c'est sous votre égide.

11 **Comm. BRENDA LUCKI** : : Pas précisément, non. En fait, ils sont  
12 une instance séparée et on accède... accède, oui.

13 **Me JOSHUA BRYSON** : Il relève de votre... de vos fonctions ou  
14 non?

15 **Comm. BRENDA LUCKI** : Je ne pense pas, de façon précise, non,  
16 il relève pas de moi.

17 **Me JOSHUA BRYSON** : Mais votre agent de financier relève de  
18 vous et traite avec GC surplus.

19 **Comm. BRENDA LUCKI** : : C'est une instance du gouvernement  
20 du Canada, alors il relève de quelqu'un d'autre au gouvernement du Canada, à ma  
21 connaissance.

22 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors, avant cette perte massive, l'auteur  
23 avait souvent fait des achats au magasin de GC Surplus, il s'est pointé là souvent selon  
24 le témoignage que nous avons reçu de Max Liberatore, il lui a... il indique qu'il lui a  
25 montré à lui, à la plupart du personnel, des photos de la voiture policière dont il  
26 disposait et il disait au personnel qu'il était en train de bâtir une voiture policière.

27 **Comm. BRENDA LUCKI** : C'était qui, j'ai pas attrapé son nom?

28 **Me JOSHUA BRYSON** : Max Liberatore. il a témoigné ici.

1 **Comm. BRENDA LUCKI** : C'est qui?

2 **Me JOSHUA BRYSON** : C'est un gestionnaire, il travaille  
3 certainement pour GC Surplus, j'ignore son titre. GC Surplus c'est une entité du  
4 gouvernement du Canada, qui utilisait partout les agences dans le gouvernement du  
5 Canada.

6 **Comm. BRENDA LUCKI** : Comme je viens de dire, il ne relève pas  
7 directement de la GRC. Nous (inintelligible) avons accès à leur service, on utilise leur  
8 service. Il y a une relation, selon l'élément de la preuve de la GRC.

9 **Me JOSHUA BRYSON** : Est-ce que ça vous préoccupe, cela?

10 **Comm. BRENDA LUCKI** : Le fait que l'auteur s'est pointé à GC  
11 Surplus, a dit clairement à ceux qui y étaient qu'il bâtissait une voiture policière, leur a  
12 même montré des photos et que il y a eu aucune... qu'on n'a rien fait! Oui, ça me  
13 préoccupe.

14 **COMMISSAIRE MACDONALD** : À par arrêter la vente des  
15 anciennes voitures policières à GC Surplus, êtes-vous au courant d'autres mesures  
16 prises par GC Surplus en lien avec ces pertes massives? Désolée maître Bryson.  
17 Maître MacPHEE?

18 **Me PATRICIA MacPHEE** : Juste pour être clair, Max Liberatore et  
19 GC Surplus, je pense que ça relève de Service public et d'approvisionnement Canada.  
20 Un ministère séparé. Je pense que ces questions-ci seront difficiles à la commissaire  
21 de répondre, parce qu'elle n'est pas un employeur, puisqu'il n'est pas un employé de la  
22 GRC, j'ai l'impression qu'une relation financière, mais qu'il n'y a pas une relation de  
23 gouvernance.

24 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Voilà, c'est ça mon... c'est ce que  
25 je retiens de ces... de son témoignage.

26 **Me JOSHUA BRYSON** : Alors au sujet des Tweets envoyés les 18  
27 et 19 avril, je suis pas sûr à quel point vous êtes familière avec les Tweets. Mais voici  
28 ma question : Savez-vous de façon directe ou indirecte si autre personne, dans la

1 Division H, était impliquée dans l'indiqué de ce que l'on devait envoyer comme Tweet?

2 **Comm. BRENDA LUCKI : Pas** à ma connaissance. Il y avait peut-  
3 être de la consultation avec les communications nationales, mais la relation, c'était une  
4 relation de consultation. Mais je ne suis pas pré... je ne sais pas précisément si oui.  
5 Dans les petites heures, non, je dirais que non, mais je peux pas vous dire,  
6 certainement, pourquoi (inintelligible) il n'y avait pas, uniquement parce que les choses  
7 se produit tellement rapidement, dès les petites heures du matin. Je pense qu'ils  
8 traitaient de cela eux-mêmes.

9 **Me JOSHUA BRYSON :** Avez-vous des connaissances ou une  
10 compréhension pourquoi la GRC avait reçu une photo de la voiture policière, environ 7  
11 h 30, et cela n'a pas été envoyé comme Tweet, jusqu'à 10 h 17 le même matin du 19  
12 avril?

13 **Comm. BRENDA LUCKI :** Je ne sais pas pourquoi cela s'est  
14 produit.

15 **Me JOSHUA BRYSON :** Êtes-vous au courant d'une implication de  
16 quelqu'un à l'extérieur de la Division H qui aurait pu contribuer au retardement  
17 d'envoyer le Tweet?

18 **Comm. BRENDA LUCKI :** Non, je ne suis pas au courant d'une  
19 telle implication.

20 **Me JOSHUA BRYSON :** Merci de votre temps, voilà mes  
21 questions, monsieur et madame les commissaires.

22 **COMMISSAIRE MACDONALD :** Maître Hupman?

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LINDA HUPMAN :**

24 **Me LINDA HUPMAN :** Bonjour madame la commissaire Lucki, je  
25 m'appelle Linda Hupman. Avec mon collègue Steven (inintelligible) et James Russel,  
26 nous représentons la famille de Jolene Oliver, Aaron Tuck et Emily Tuck, qui ont été  
27 abattus dans leur maison, à (inintelligible), à Portapique, la nuit du 18 – du 19, et nous  
28 représentons Lillian Campbell, la famille de Lillian Campbell qui a été tuée lorsqu'elle

1 marchait à Wentworth, le 19. J'ai quelques domaines pour mes questions.

2                   Ça été raccourci par la séance de Maître Bryson, il a couvert  
3 certains domaines, comme moi... sur lesquels j'avais des notes. Il a soulevé avec vous  
4 la question de... le rapport qui était le... qui a produit le rapport sur Mayerthorpe, en  
5 2011. Il y avait une recommandation de ce rapport-là que je voudrais... à laquelle je  
6 voudrais tirer votre attention. Ça été soulevé, lors de votre entretien avec maître Young.  
7 Il s'agit de la recommandation qu'un coordonnateur de l'évaluation des menaces soit  
8 désigné à chaque détachement. Je me demande si madame la registraire, pourriez-  
9 vous nous mettre à l'écran le document sur l'enquête Mayerthorpe, nous cherchons la  
10 page 22. Je veux vous présenter cette recommandation, telle que rédigée dans le  
11 rapport.

12                   Je recommande ainsi que chaque détachement nomme un  
13 membre à part des membres du personnel pour combler le rôle de coordonnateur  
14 d'évaluation des menaces. Cette personne sera surtout, mais pas complètement  
15 responsable pour la collection et le maintien de dossiers maîtres et individuels sur les  
16 menaces, l'évaluation des menaces (inintelligible) pour avoir la tâche de poser des  
17 questions sur des membres sur une base régulière et de faire des briefage avec les  
18 nouveaux membres. Qu'il y aurait également liaison avec le groupe de science  
19 comportementale.

20                   Et on explique davantage. Et je pense que dans votre... que la  
21 réponse de lors de votre entretien était basée sur une compréhension que cela devait  
22 être un poste spécialisé, de selon ma lecture de la chose, cela devait être affecté à un  
23 membre existant du détachement. Vous aviez indiqué, lors de votre réponse lors de  
24 l'interview, que vous n'étiez pas certaine si cela avait été mis en œuvre. Avez-vous  
25 d'autres renseignements à ce sujet, depuis votre interview?

26                   **Comm. BRENDA LUCKI** : Non malheureusement, non.

27                   **Me LINDA HUPMAN**: Cela soulève pour moi la question...  
28 évidemment, Mayerthorpe, c'est une enquête qui a été publiée avant votre mandat

1 comme commissaire, mais à l'avenir il y a le rapport Bastarache, bien sûr, c'est  
2 novembre 2020, c'était discuté par l'avocat précédent, et y'a cette Commission qui va  
3 publier des recommandations, nous pouvons présumer que certaines vont s'appliquer à  
4 la GRC. Dans votre rôle en tant que commissaire de la GRC, je sais que vous avez à  
5 plusieurs reprises fait référence que vous êtes à 10 000 pieds des événements, vous  
6 déléguez des tâches aux autres, mais lorsqu'il y a des recommandations qui sont le fruit  
7 d'enquêtes publiques sur des questions très sérieuses, où il y a des recommandations  
8 qui... liées à la sécurité publique, la sécurité des membres de la GRC, il me semble  
9 qu'il vous incombe de faire le suivi de ces recommandations-là en tant que  
10 commissaire, finalement c'est vous qui avez l'autorité ultime.

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je dirais oui. Pendant mon mandat... je  
12 ne peux pas parler de plusieurs des mandats qui ont été préparés avant, pendant mon  
13 mandat à un moment donné, j'ai demandé à ce qu'on revoie les rapports précédents  
14 pour s'assurer qu'il n'y avait pas des rapports... des recommandations qui n'avaient pas  
15 été mis en œuvre avec les services policiers contractuels et autochtones, j'ai demandé  
16 qu'on vérifie cela. Je n'ai pas fait de suivi davantage, je ne pouvais pas contrôler ce qui  
17 s'est passé avant, mais pendant mon mandat, lorsque nous avons des enquêtes, des  
18 recommandations, ils vont... il y aura un suivi, on va affecter des tâches, il y aura  
19 quelqu'un chargé de chaque recommandation, on va faire des recherches, il y aura des  
20 échéanciers, des jalons, des mesures, on va les publier sur notre site web, et ça, c'était  
21 mon engagement à la transparence et la reddition de comptes pour mon organisation et  
22 partie de notre changement de culture en vertu de Vision150.

23 **Me LINDA HUPMAN:** Une partie de cela sera une mise à jour  
24 complète en continu et un suivi par vous-même.

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, j'ai des gens qui sont responsables  
26 de chacun de ces rapports-là selon... disons, lorsqu'un rapport est publié ou lorsqu'il y  
27 a des recommandations qui sont publiées, nous avons des tâches à accomplir et du  
28 travail à faire de façon frontale. Il y a beaucoup de... et les rapports sont émis de façon

1 plus régulière, et par la suite on fait que les rapports dépendront à quel point on a réussi  
2 à faire la mise en œuvre de ces recommandations-là, ça se peut que ça soit moins  
3 souvent.

4 Par exemple, il y avait la lettre de mandat du gouvernement par  
5 l'entremise du bureau du ministre. Dans les premières instances, on établissait qui allait  
6 être chargé de cela, qui allait être responsable de faire le suivi. Au début, je pense que  
7 nous avons des rapports bimensuels, et comme on a organisé les choses, on a fait que  
8 les rapports... je pense que nous sommes encore au bimensuel, ça se peut que ce soit  
9 au niveau mensuel, mais parfois on fait que ça soit moins souvent parce que il y a  
10 moins d'actions, surtout s'il y a une recommandation à long terme. Alors, même s'il n'y  
11 a rien qui se produit, ça, ça signifie quelque chose, pourquoi est-ce que rien ne se  
12 passe, surtout si on ne convient pas aux dates prescrites, pourquoi pas. S'il y a une  
13 bonne explication, peut-être que c'est un retardement dans un processus  
14 d'approvisionnement, peut-être un retardement pour obtenir une technologie ou on fait  
15 le pilotage d'une technologie, ça va prendre plusieurs mois, voilà, c'est raisonnable. Si  
16 quelqu'un dit « non, nous n'avons pas les ressources », oui, c'est raisonnable, on peut  
17 dire cela, mais que faites-vous pour obtenir les ressources? Que faites-vous pour  
18 obtenir ceci? Ça va si vous ne l'avez pas. Avez-vous soumis... préparé une soumission  
19 pour du financement? Est-ce que c'était refusé? Est-ce que c'est pourquoi c'est en  
20 suspens? Tout aussi important que de faire du progrès, c'est de déterminer pourquoi on  
21 ne fait pas de progrès.

22 **Me LINDA HUPMAN:** Votre rôle est de garder le cap là-dessus?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, de mon possible.

24 **Me LINDA HUPMAN:** Mais les recommandations que l'on... sur  
25 lesquelles on peut s'avancer doivent avancer. Au niveau de la recommandation  
26 d'évaluateur des menaces du rapport Mayerthorpe, une des raisons, c'était une  
27 recommandation antérieure. Ce qui nous préoccupe, nous, en tant qu'équipe, et cela a  
28 été soulevé à plusieurs reprises par des témoins au niveau local et au niveau des

1 détachements, au niveau de commandements, on a demandé s'ils étaient au courant  
2 de cela ou si ça existait, c'est le lien entre les renseignements qui ont été... qu'on a  
3 appris par l'entremise de l'enquête, c'est-à-dire les démêlés précédents de la police  
4 avec l'auteur, certains de ces démêlés-là ont eu lieu avant le rapport Mayerthorpe. S'il y  
5 avait eu quelqu'un dans ce rôle-là, on aurait pu faire le suivi, on aurait pu avoir accès à  
6 ces renseignements-là au fil des ans et cela aurait pu avertir les gens « aux auteurs » et  
7 ses actions. Comme partie de ce processus-là, allez-vous revoir ces recommandations-  
8 là?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Le coordonnateur d'évaluation au niveau  
10 des risques, quelle belle idée! Je ne peux pas parler comment ç'a été déployé, je  
11 m'engage de faire le suivi à cet égard à travers ma chaîne de commandement pour  
12 déterminer là où nous en sommes précisément.

13 **Me LINDA HUPMAN:** Merci bien. Une autre question, je pense que  
14 cela est en train d'être abordé parce qu'on vous a posé la question lors de l'interview.  
15 C'est une préoccupation qui soulève... Me Bryson y a fait référence, c'est la conscience  
16 situationnelle, l'absence, en fait, de cette conscience situationnelle des premiers agents  
17 de police qui sont intervenus le 18. La préoccupation de manque de suivi GPS, ils  
18 étaient hors du véhicule, à pied, la nuit, dans les bois, alors on a beaucoup discuté ici à  
19 l'enquête au sujet des radios portatifs, qui avait la capacité GPS, mais qu'il n'avait pas  
20 été mis en œuvre, et des opinions si c'est faisable à la longue pour les membres des  
21 services généraux dans toutes les situations, et il semblerait, selon votre interview et  
22 des renseignements que nous avons reçus au sujet de ce qui se passe quant à cet  
23 enjeu, que ATAK – je ne suis pas sûre quoi l'appeler au juste –, c'est un outil qui  
24 fournirait cela par opposition aux radios.

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, ce système-là, je l'aime bien. Ma  
26 première visite de détachement en tant que commissaire, c'était au Nouveau-  
27 Brunswick, et ils m'ont fait une démonstration de ATAK. Le FBI leur avait donné et ils  
28 l'avaient essayé et l'équipe du GTI s'en servait. C'est intéressant. Je ne suis pas une



1 personne « nerd », mais dans le détachement... et je me demandais comment ça  
2 pouvait être appliqué pour le maintien de l'ordre et pour aussi avec les contrats pour les  
3 services autochtones, et j'avais suggéré Grande Prairie pour essayer avec les  
4 membres, et ç'a commencé simplement comme ça. Bien sûr, il y a eu beaucoup de  
5 travail qui a été fait et puis toutes les équipes de GEMU avaient la plateforme, et donc,  
6 on parle de 18 000 officiers qui participent à cette plateforme. Ce qui est intéressant,  
7 c'est que... ce qui me plaît le plus dans cette plateforme, c'est qu'on peut l'avoir sur son  
8 cellulaire, mais si on ne l'utilise pas, on va l'adopter. Donc, ce que j'ai compris, c'est que  
9 le plus grand point de la plateforme, même si on ne l'utilise pas sur une base  
10 quotidienne, en fait, on se pratique dessus, donc ce qui est une bonne pratique de  
11 réponse tactique, ce qui est bien de les avoir.

12                   Donc, toujours dans la formation, on va dire, oui, vous avez besoin  
13 de venir, de faire ça, mais qu'est-ce qu'il en est de 5 minutes avant votre quart? Et si  
14 vous pratiquez ci et ça, et donc, selon ce que je comprends, la pratique de 5 minutes  
15 par quart, ça dure pendant trois semaines, on parle de trois semaines de formation par  
16 année, et c'est aussi simple qu'apporter... vous savez, si on n'a pas... bien sûr, si on  
17 n'a pas utilisé sa ceinture ou quelque chose pendant toute une année, comment on va  
18 savoir le faire? Donc, j'encourage toujours les personnes de prendre 5 minutes pour  
19 des petites formations pour ce qui est des compétences.

20                   Et donc, l'autre partie de cela, c'est qu'en plein milieu de caméra  
21 montée ou caméra mobile, comment... pour voir c'est qui... s'ils n'ont pas cette  
22 capacité de les avoir dessus, et ça, c'est une autre méthode. Est-ce qu'on a besoin de  
23 copier des plateformes pour les avoir sur le téléphone, lorsqu'elles peuvent être  
24 utilisées sur, par exemple, la caméra avec support de corps pour le suivi.

25                   **Me LINDA HUPMAN:** Oui, c'est intéressant. C'est intéressant et  
26 peut-être ça peut marcher aussi. J'ai appris par votre réponse durant votre  
27 interrogatoire, comme ç'a été indiqué, que ces informations qui arrivent de chaque  
28 division aussi, c'est que c'est en cours pour les travailleurs de première ligne pour mars

1 2023.

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas sûre du mois, mais ça va  
3 être en 2023.

4 **Me LINDA HUPMAN:** Donc, c'est toujours, bien sûr, un calendrier  
5 ou une chronologie qui va être...

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, si quelque chose d'inhabituel va  
7 arriver, je pense que si, pour être juste, les dates, ça va être plus en automne,  
8 l'automne 2023.

9 **Me LINDA HUPMAN:** Peut-être que j'ai juste dit... OK, 2023. Donc,  
10 il se peut que ça soit possible, mais mon problème principal, c'est que ça arrive ou ça  
11 se passe, ça va être mis en place parce que certainement, ça, c'était une vraie  
12 préoccupation à plusieurs niveaux pour ce qui est de la réponse et de la réaction.

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait.

14 **Me LINDA HUPMAN:** Ma question ou mes questions pour la  
15 culture au sein de... au sujet de la culture de la police et aussi sur le rapport  
16 Bastarache, je pense qu'elles ont été suffisamment couvertes par monsieur Bryson,  
17 donc on va passer à un autre sujet.

18 On n'a pas beaucoup parlé de... ce qui est intéressant et  
19 particulier, parce que je vois un certain potentiel pour ce qui est des membres de devoir  
20 général, des détachements des membres de service général, entre autres Colchester,  
21 le détachement de Colchester, ce dont je parle, c'est... je pense que la GRC continue  
22 avec le transfert de pratiques au sein de la GRC avec tous les membres de tous grades  
23 confondus. Je sais que vous êtes avec la GRC depuis un bon 36 ans, je pense, donc je  
24 pense que mes attentes seraient que c'est quand même assez long, mais avez-vous eu  
25 des informations... pouvez-vous nous dire, nous parler des racines ou de la genèse de  
26 pratiques routinières?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Tout d'abord, nous avons, comme je l'ai  
28 dit, 750 lieux, donc on assure le maintien de l'ordre aussi dans les territoires du Nord,

1 parce que c'est quelque chose que les gens ne vont pas rester longtemps dans les  
2 territoires du Nord, donc on a besoin de faire des rotations, de, bien sûr, nous assurer  
3 que les membres qui se font le Territoire du Nord reviennent vers le Sud, il y a aussi  
4 des promotions que je n'ai pas mentionnées la dernière fois. Parfois, le détachement  
5 est très petit, on peut avoir juste un sergent et un caporal, et donc, si le gendarme qui  
6 voudrait rester par exemple à Colchester une fois qu'il est promu et qu'il peut ne pas  
7 avoir l'occasion de le faire à Colchester, donc ils peuvent quitter pour être promus  
8 ailleurs et... ou alors, s'ils sont appelés à faire des services spéciaux comme, par  
9 exemple, à Colchester, vu les raisons, donc comme je l'ai dit, je pense qu'hier, comme  
10 je l'ai dit hier, je pense que c'est une bonne idée d'avoir des connaissances  
11 corporatives au sein du détachement. On compte beaucoup sur ça, sur ces  
12 connaissances, sur les personnes qui restent dans les détachements pendant de  
13 longues périodes. Il y a des personnes qui veulent rester au sein de ces détachements,  
14 donc on avait l'habitude d'être plus... par exemple, d'être plus exécutoires et les  
15 personnes sont plus mobiles, bougent plus.

16 Malheureusement, notre travail, ç'a toujours été mobile au sein de  
17 la GRC, mais si on peut trouver un équilibre entre avoir ce... acquérir ces  
18 connaissances corporatives et avoir du monde qui va venir à rafraichir les idées, avec  
19 des idées nouvelles. Ce que je trouve intéressant, c'est lorsqu'on voit quelqu'un venir  
20 même d'une autre division en particulier et qui font quelque chose, c'est-à-dire qu'ils ont  
21 l'habitude de faire quelque chose au sein de leur ancienne division et une fois qu'ils  
22 arrivent, ils arrivent avec ces nouvelles pratiques, et donc c'est intéressant de voir ça,  
23 c'est ça le changement. Mais si on change tout le monde, c'est-à-dire en même temps,  
24 lorsque je parle de changements au... bien sûr qui ont lieu dans l'encadrement à la  
25 haute direction tous en même temps, donc c'est... par exemple, si on remplace les trois  
26 postes supérieurs tous en même temps, il est clair que, comme je l'ai dit, il est question  
27 de plan, de planifier la succession. Ça serait mieux.

28 Lorsque j'étais au Manitoba, ils avaient un excellent planning, une

1 bonne planification de succession. Bien sûr, donc, qu'est-ce qu'ils font, c'est un  
2 graphique de toute leur carrière sur une période de dix ans. Donc, comme ça, on sait ce  
3 à quoi... à quoi s'attendre. Ils peuvent voir leur famille, ils peuvent visiter leur famille, ils  
4 peuvent leur décrire, leur dire qu'est-ce qui va se passer dans les dix années qui vont  
5 suivre. Ils sont plus au courant, à même de savoir. Donc, c'est un excellent modèle, et  
6 donc, je pense, pour la plupart des autres. C'est pas quelque chose que l'on fait sur une  
7 base quotidienne. Je n'aime pas dire ça, mais lorsque quelqu'un... j'aime pas dire ça,  
8 mais lorsque quelqu'un part, on essaie de le remplacer et pas de la façon dont on le  
9 veut, surtout pour répondre aux attentes des employés, on doit améliorer le planning ou  
10 la planification de succession.

11 **Me LINDA HUPMAN:** D'accord. J'apprécie cela. Lorsque vous  
12 dites, pour le Manitoba, c'est-à-dire que les personnes se sentent plus stables, en  
13 particulier pour les membres de devoir général qui viennent du... par exemple, pour  
14 Colchester, pour Bible Hill, ça, c'est... pour les postes... assumer des postes à Bible Hill  
15 ou à Colchester, ça, c'est des exemples des régions de la Nouvelle-Écosse, donc ils  
16 sont très... bien sûr, très éparpillés, et donc, très répandus. Donc, lorsqu'il est question  
17 de témoignages, de preuves en relation avec les personnes qui ont été ici trois ou  
18 quatre ans, qui connaissent bien [sic] la géographie de la région, ensuite qui sont  
19 transférés, quelqu'un d'un nouveau commandement, donc qui doivent apprendre, en  
20 savoir plus sur le relief, sur la géographie des communautés, sur les communautés, et  
21 donc, c'est clair qu'il y aura toujours besoin de... bien sûr, d'améliorer les affichages  
22 des personnes qui partent et celles qui viennent pour ce qui est des promotions, donc  
23 c'est une pratique, je pense, traditionnelle, les envoyer quelque part trois, quatre ans,  
24 amener quelqu'un d'autre, les déplacer, ne permet pas... tout ça, de ce que je vois, ça  
25 crée des... ça résulte... ça donne des répercussions assez négatives. Oui, c'est bon  
26 d'avoir de bonnes idées, mais en même temps ils n'ont pas de connaissances locales,  
27 ils n'ont pas de réseau, de liens pour savoir comment réagir ou comment faire des...  
28 assumer le rôle de par les postes qu'ils occupent. Je ne sais pas si vous serez d'accord

1 avec ça, mais c'est ce que je vois, c'est-à-dire il y a des répercussions potentiellement  
2 négatives dans toutes ces régions.

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, vous avez soulevé... vous soulevez  
4 un excellent point pour quelqu'un. C'est clair qu'on a besoin plutôt d'avoir des  
5 connaisseurs, on a besoin aussi de technologies, parce que la technologie va les aider  
6 à en savoir plus sur la géographie. Ça, c'est un exemple. L'autre point, c'est que si on a  
7 les mêmes personnes qui vont rester là et que si quelqu'un ne fait pas son travail, donc  
8 il va être appelé à rester là parce qu'ils connaissent les lieux, ils connaissent la  
9 géographie. Je pense que si j'ai bien compris ce que vous voulez dire, un bon équilibre,  
10 une bonne balance d'avoir cela, d'avoir ces personnes qui veulent rester, qui veulent  
11 contribuer de façon positive quant à leur détachement, oui, mais je ne pense pas que...  
12 les seuls endroits où on a établi des temps lorsqu'il est question d'affectations, ce sont  
13 les postes qui sont plus dans les régions du Nord. Parfois, où il n'y a pas d'école, il n'y a  
14 pas d'hôpital, ça dépend des lieux, mais pour la plupart des... il n'y a pas de temps  
15 prescrit. Parfois, ce sont des directives, parfois ce sont des lignes directrices aussi. Et  
16 donc, on essaie de...

17 **Me LINDA HUPMAN :** Et je me demandais aussi plusieurs fois  
18 cette vision de 150, cette stratégie qui a été dans les détails pour ce qui est des  
19 pratiques des organisations et de ceux qui sont ouverts aux changements, en plus des  
20 stratégies.

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait parce qu'il y a des  
22 personnes qui peuvent quitter notre organisation parce qu'ils ne veulent pas être  
23 mobiles. Donc, comment on va faire pour les retenir? C'était assisté par le commissaire  
24 Blackmore en Saskatchewan et on essaie de comprendre, d'en savoir sur quels sont  
25 les obstacles qui font que l'on peut pas retenir? Et bien sûr, ces obstacles, c'était la  
26 mobilité. Donc, on a essayé de comprendre cela, de travailler sur cela. Pour ce qui est  
27 des forces opérationnelles, on a vu ça il y a une année.

28 **Me LINDA HUPMAN :** Merci, commissaire. C'était là mes

1 questions.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci, Madame. Madame Miller?

3 **Me PATRICIA MacPHEE** : Je peux suggérer que l'on prenne une  
4 pause?

5 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui, bien sûr, on va prendre une  
6 pause de 15 minutes.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci. Les procédures  
8 sont en pause. On va reprendre dans 15 minutes.

9 --- **Upon breaking at 10 :57 a.m./ La séance est suspendue à 10 h 57**

10 --- **Upon recessing at 11 :16 a.m./ La séance est reprise à 11 h 16**

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER :**

12 **Me TARA MILLER**: Bonjour, Madame la commissaire Lucki. Je  
13 m'appelle Tara Miller; avec mon collègue Alix Digout, nous représentons les membres  
14 de la famille du défunt Kristen Beaton et son bébé à naître. Elle a été tuée sur Plain  
15 Road à Debert le dimanche matin, le 19 avril.

16 On a couvert beaucoup de territoire, le matin, sur des domaines  
17 différents. Tout d'abord, je vais vous parler du rôle de liaison familial. Dans votre  
18 déclaration que vous avez fournie le 4 avril, on vous a demandé s'il y avait de la  
19 formation disponible pour ce rôle-là. Vous aviez dit « Je ne sais pas si la formation est  
20 disponible, je dois vérifier ». C'est à la page 65. Avez-vous eu l'occasion de vérifier  
21 depuis lors?

22 **Comm. BRENDA LUCKI**: Non, je n'ai pas eu l'occasion.

23 **Me TARA MILLER**: Ensuite, vous passez à la prochaine page, je  
24 suis à la page 66. Madame la registraire, pourriez-vous nous mettre à l'écran sa  
25 déclaration pour la Commission des pertes massives? C'est à la fin de la page. Merci!

26 Maître Young vous demande des questions englobantes : « Est-ce  
27 qu'il y a des questions sur ce sujet-là avant que je passe à autre chose? » Et là, vous  
28 dites :

1 « Je voudrais ajouter, quand même, le rôle du  
2 Service aux victimes est tellement important. Ce  
3 n'est pas normalisé parce que c'est géré par la  
4 province. Dans certaines divisions, le Service des  
5 victimes a été vraiment génial et dans d'autres  
6 divisions, c'est moins le cas. Il joue un rôle essentiel  
7 parce que je ne pense pas qu'on veut pas forcément  
8 que des agents de police jouent ce rôle-là parce qu'il  
9 y a d'autres postes, il y a d'autres choses qu'ils  
10 pourraient faire. »

11 Je vais vous poser des questions à cet égard. Ce que je retiens de  
12 ça, Madame la commissaire Lucki, c'est que vous suggérez que le rôle de liaison  
13 familiale devrait être accompli à l'extérieur de la GRC par les Services aux victimes au  
14 niveau des instances provinciales?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que la supervision au jour le  
16 jour des victimes, oui, cela fait partie des services aux victimes. Mais évidemment, il  
17 doit y avoir un lien avec l'organisation; si vous regardez le Bureau des services aux  
18 victimes, dans la division dans laquelle j'ai travaillé, le bureau est dans le détachement  
19 de la GRC, devant, où les gens peuvent y accéder de l'extérieur en rentrant dans le  
20 lobby et également, une entrée de l'extérieur dans le détachement.

21 Mieux notre relation est avec notre agent de services aux victimes  
22 et mieux que c'est pour les victimes; ils ont un mandat spécifique, d'expliquer leur  
23 financement aux victimes et tout ça. Mais tout ce qui a trait au dossier même, dans  
24 certaines divisions, ils y ont accès, mais pas dans le grand détail. Alors, ils doivent  
25 absolument avoir un lien. Dans ce cas-ci, dans la situation, c'est important d'avoir un  
26 agent de liaison familial qui fournit le lien entre les familles des victimes et la GRC.

27 **Me TARA MILLER:** Pour être clair, vous ne voulez pas que  
28 quelqu'un d'autre fasse ce travail-ci en plus d'une liaison... agent de liaison familiale de

1 la GRC. Comme partie de cete équipe-là, il y aurait également les services aux victimes  
2 et ils travailleraient de concert, de près avec la famille de la victime.

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je vous suggère également – j’ignore la  
4 réponse, je pose toujours la question : est-ce que vous avez besoin d’un membre  
5 ordinaire de la GRC? Est-ce que ça pourrait être un fonctionnaire ou un membre civil de  
6 la GRC qui pourrait compléter ce poste-là?

7 **Me TARA MILLER:** Si vous dites un « membre ordinaire », vous  
8 voulez dire... on ne parle pas des services provinciaux aux victimes – quelqu’un au  
9 niveau de l’organisation qui travaillera avec la famille ou la victime? Dans votre esprit,  
10 ça pourrait être quelqu’un qui n’est pas membre, mais un civil?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je vous pose la question, je ne suis pas  
12 certaine. Souvent, nos membres ordinaires occupent des postes; ils sont complètement  
13 formés pour être des agents de police et souvent, ils occupent des rôles où des gens  
14 avec des services spécialisés arriveraient à mieux faire ce travail-là. Je n’ai pas la  
15 réponse, je n’ai pas examiné cela moi-même.

16 **Me TARA MILLER:** Je présume que les commissaires vont  
17 aborder ça dans leur rapport, au niveau de la liaison au service auprès des familles.  
18 C’est le COM... c’est l’examen administratif indépendant de la division F et l’enquête en  
19 ce qui a trait aux homicides de Colten Boushie; c’était un examen administratif, c’est le  
20 13 janvier 2020. Bien sûr, le décès de Colten Boushie, c’était en août, le 26 août et ça a  
21 été... l’examen a commencé en août 2020 et le rapport a été publié en... en 2019 plutôt  
22 et le rapport a été publié le 13 janvier 2020. Êtes-vous familière avec cela?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas précisément.

24 **Me TARA MILLER:** Le rapport a été publié deux ans après votre  
25 mandat. Est-ce que vous êtes familière?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il faudrait que je le lise devant... il  
27 faudrait que je l’aie devant les yeux pour me rappeler.

28 **Me TARA MILLER:** Aviez-vous un rôle précis dans ce rapport-là?



1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

2 **Me TARA MILLER:** Il y a 44 recommandations; il y a des  
3 recommandations spécifiques qui commencent à la page 77 qui traitent de la gestion  
4 des familles. Beaucoup continuent ici qui est utile pour passer en examen le rôle de  
5 familles... liaison auprès des familles. Tout d'abord, on parle de l'avis du décès, qui est  
6 la première étape dans une stratégie plus élargie pour gérer la famille qui reconnaît que  
7 c'est une partie importante de la qualité dans l'ensemble de l'enquête? Je ne vais pas  
8 tout présenter parce que ça couvre plusieurs pages.

9 Madame la registraire, passons maintenant à la page 86; c'est la  
10 recommandation 18, en bas de la page. Et la recommandation, dans le rapport  
11 Boushie... bon, ben, il y en a plusieurs en ce qui a trait à la gestion des familles :  
12 considérer la valeur potentielle à la prestation de services et sa continuité en créant des  
13 équipes de liaison auprès des familles de deux personnes, qui représentera une  
14 ressource de détachement et une ressource du Groupe des crimes majeurs. C'était  
15 d'après ce que vous comprenez?

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

17 **Me TARA MILLER:** Dans la mesure du possible, assurez-vous que  
18 la ressource du Groupe des crimes majeurs n'occupe pas un double rôle avec un poste  
19 au sein du triangle de commandement. Alors, on parle de mise en œuvre structurée des  
20 stratégies pour la gestion de la famille. Une relation de confiance peut être mieux  
21 développée par l'affectation de ressources de liaison auprès des familles consacrées  
22 qui, de façon consciencieuse et mettre en œuvre... c'est la recommandation 19, on  
23 parle d'identifier les meilleures pratiques divisionnaires pour cette démarche structurée.

24 Et vu cela, je sais que vous n'avez pas passé en revue dans le  
25 détail, mais il me semble qu'avoir un membre civil qui pourrait servir ce rôle-là, ça va à  
26 l'encontre du rôle de confiance de quelqu'un qui va jouer un rôle dans l'ensemble, en  
27 qualité de l'enquête. Êtes-vous d'accord?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas forcément – voici pourquoi. S'il y a

1 quelqu'un qui a beaucoup de compétences, beaucoup d'antécédents, qui sait bien  
2 aborder avec les gens qui sont en état de deuil, qui est formé à ces questions, peut-être  
3 qu'ils sont... que c'est plus convenable qu'un membre de service général dans le  
4 détachement. C'était une combinaison du membre du Groupe des crimes majeurs. Je  
5 ne connais pas les réponses, mais je songe à ce genre de questions.

6                   On a souvent recours aux membres des services généraux et  
7 parfois, ils n'ont pas les compétences nécessaires. Est-ce qu'on peut développer cet  
8 ensemble de compétences dans ce genre de structure? Peut-être pas dans un petit  
9 détachement – s'il y a un détachement de quatre personnes, si selon cela, on devait  
10 prendre quelqu'un du détachement, est-ce qu'ils auraient le bon ensemble de  
11 compétences? Pourrait-on créer un cours de formation qui offre ces compétences-là?

12                   **Me TARA MILLER:** On pourrait certainement s'assurer qu'il y  
13 aurait de la formation pour le membre divisionnaire et la formation pour le membre du  
14 Groupe des crimes majeurs. La raison d'être dans ce rapport-là, c'est parce que le  
15 Groupe des crimes majeurs a quitté à un moment donné; une fois l'enquête complétée,  
16 un moment donné, c'est la division... avoir une personne centrale dans la division pour  
17 compléter cette personne-là, pas juste une seule personne, c'est une équipe. Ce que  
18 j'entends chez vous, c'était pour compléter cette équipe-là, il y aurait également les  
19 services aux victimes.

20                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

21                   **Me TARA MILLER:** Revenons aux services aux victimes. On a  
22 passé en revue dans la section de votre entretien; vous avez dit que vous avez travaillé  
23 dans des divisions où les services aux victimes ont été vraiment excellents et d'autres,  
24 moins bons. L'avantage... les commissaires et les recommandations, qu'est-ce qui fait  
25 que les services aux victimes soient vraiment exceptionnels et ou qu'est-ce qui fait que  
26 ça soit moins bien? Si c'est une recommandation, comment peut-elle s'assurer que les  
27 services aux victimes, s'ils font partie de cette équipe-là pour les services aux familles,  
28 comment peut-on s'assurer que c'est un excellent service?

1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Alors je reviens vers l'arrière; en bonne  
2 partie, c'est une question de capacité, parce qu'il y a des gens qui sont originaires de la  
3 communauté, parce qu'ils ont des difficultés pour combler les postes. J'ignore c'est quoi  
4 les qualifications précises pour être un préposé de services aux victimes, ça ne relève  
5 pas de la GRC. Pouvoir créer des liens avec les gens qui sont traumatisés, avoir une  
6 démarche qui tient compte des traumatismes pour pouvoir élaborer des relations avec  
7 la GRC et également, d'autres ressources communautaires et connaître tous les  
8 aspects de ce qui est disponible aux victimes, cela serait important. Connaître un tout  
9 petit peu... connaître le processus des tribunaux, comment ça fonctionne – parce que la  
10 personne... c'est la personne qui explique ce qui va se passer par la suite – pouvoir  
11 créer des liens avec les gens et probablement avoir, en quelque sorte, pas forcément  
12 en matière de deuil, mais une formation en matière de deuil, mais une formation qui  
13 permet d'aborder les gens lorsqu'ils sont dans des étapes vulnérables étant donné ce  
14 qui leur est passé, des gens qui sont en état de détresse ou anxieux.

15                   **Me TARA MILLER:** Alors, ce que les services aux victimes, si c'est  
16 bien réalisé, pourraient être un bon complément de rôle de liaison familiale – mais la  
17 GRC n'a aucun contrôle sur la qualité de services aux victimes. Vous avez du contrôle  
18 sur la formation de vos propres membres qui occupent ce rôle-là?

19                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

20                   **Me TARA MILLER:** Vos antécédents, commissaire Lucki – vous  
21 étiez une instructrice au Depot de 1996 à 1999.

22                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Les sciences policières appliquées.  
23 C'est finalement la partie académique.

24                   **Me TARA MILLER:** Est-ce que cela comprend la prise de notes?

25                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui – Code criminel, le droit.

26                   **Me TARA MILLER:** Et là, vous êtes devenue le commandant  
27 divisionnaire de l'Académie à Regina et vous êtes revenue dans un rôle d'officier  
28 supérieur?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

2 **Me TARA MILLER:** Une partie de votre travail – vous en avez parlé  
3 dans votre entretien hier, c'est que le mandat vous a dirigé de mettre en œuvre des  
4 changements culturels au sein de la GRC en lien avec cela. Ai-je bien compris ce que  
5 vous avez dit hier, comme mon amie Maître Young a demandé au niveau des mises en  
6 œuvre des recommandations? J'avais compris que vous avez dit que les seules choses  
7 qui pourront être réalisées, ce sont des choses qu'on peut mesurer ou on peut faire les  
8 suivis. Ai-je raison?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui – dans l'ensemble, oui.

10 **Me TARA MILLER:** Je vais maintenant passer au rapport sur le  
11 bien-être, en date de septembre 2020 – c'est COM62465. Le commissaire adjoint à la  
12 retraite Bergerman a comparu comme quoi elle avait demandé par l'entremise de Brian  
13 Brennan; elle avait demandé des ressources immédiates pour ses officiers supérieurs.  
14 J'ai pris des notes de son témoignage en ce qui a trait... on lui a posé des questions sur  
15 si le rapport était son idée :

16 « Bien, ce n'était pas ce que je cherchais. J'avais  
17 une poignée d'agents de police qui me parlaient...  
18 qui sentaient l'épuisement professionnel, le plan de  
19 relève. Je cherchais des stratégies auprès de  
20 Brennan : est-ce qu'on peut faire revenir, rentrer des  
21 personnes pour la santé mentale et également, des  
22 intervenants en matière de planification de la  
23 relève. »

24 Et là, ce que j'avais compris, c'est que ça avait été... c'est que ce  
25 conseil-là avait été pris par Brennan et on a produit un rapport, mais ce n'est pas ce qui  
26 correspondait. Elle voulait de l'aide immédiate pour ses officiers. Étiez-vous au courant  
27 que c'était la genèse de ce rapport-là?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ce n'est pas ce que j'avais compris.

1 C'était que la visite... la visite du sous-commissaire Brennan avait fait en octobre, il me  
2 semble, où il avait parlé à plusieurs agents de police. Il y avait des enjeux qui lui ont été  
3 présentés et il a parlé au commandant divisionnaire Bergerman et l'agent responsable  
4 des enquêtes criminelles et a demandé de faire certaines choses au niveau de  
5 l'élaboration des relations. D'autres choses, j'ignore les éléments spécifiques; étant  
6 donné que ça n'était pas complété, cela est devenu à avoir un examen indépendant des  
7 officiers.

8 **Me TARA MILLER:** Qui vous a dit ça? Est-ce que c'était le sous-  
9 commissaire Brennan? C'est lui qui vous a fait savoir la genèse du rapport?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Certain... j'ai lu dans son témoignage,  
11 mais dans l'ensemble, je n'ai pas rentré dans les éléments spécifiques de ce qu'il  
12 faisait, des résultats spécifiques, mais d'une façon générale.

13 **Me TARA MILLER:** Alors, vous n'êtes pas au courant s'il a facilité  
14 la demande de Madame la commissaire adjointe à la retraite Bergerman?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

16 **Me TARA MILLER:** Vous ne savez pas si elle a fourni les  
17 ressources qu'elle cherchait pour ses officiers supérieurs?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas du tout.

19 **Me TARA MILLER:** Soyons clairs : je veux insister aussi sur un  
20 point critique. Je m'excuse si on voit du déjà vu, mais hier, on a compris qu'il y avait  
21 peut-être une autre... une deuxième version de ce rapport. Donc, soyons clairs. Le  
22 rapport qui a été déposé en preuve, parce que vous avez dit qu'il fallait avoir... il fallait y  
23 avoir un sommaire exécutif, ce sommaire n'a jamais existé, n'est-ce pas?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est exact, et que ce rapport s'appelle  
25 un résumé, un sommaire, donc c'est comme s'il y avait un deuxième rapport, mais ce  
26 n'est pas le cas. Ce rapport a été rédigé de manière à ce qu'on ne pouvait pas le  
27 partager avec les participants et c'est pour cela que quand je parlais aux officiers  
28 divisionnaires, je leur disais qu'il fallait leur fournir un sommaire exécutif avec les

1 thèmes. Il n'y avait pas un autre rapport. Les recommandations sont identiques à celles  
2 qui se trouvaient dans le rapport.

3 **Me TARA MILLER:** Vous avez lu le rapport non caviardé, n'est-ce  
4 pas? Ensuite, il y a un rapport caviardé, n'est-ce pas? Et il n'y a pas eu d'autres  
5 résumés qui ont été préparés.

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

7 **Me TARA MILLER:** Alors, pour ce qui... on sait que le rapport est  
8 daté du 30 septembre 2021, c'est ce que l'on découvre là-dedans. On vous a demandé,  
9 lors de votre interrogatoire du 4 août, et selon... d'après votre témoignage, le rapport...  
10 vous avez pris connaissance du rapport quand vous vous prépariez pour aller en  
11 Nouvelle-Écosse pour assister à des assemblées publiques et des réunions, alors  
12 quelqu'un vous a demandé... posé des questions à propos de ce rapport. Qui l'a fait?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Eh bien, quand moi je fais des  
14 assemblées publiques, je demande à mon équipe de demander aux participants s'il y a  
15 des questions pour la commissaire parce que j'aimerais pouvoir faire ma recherche  
16 d'avance, et donc, l'une des questions était de savoir si on pouvait obtenir une mise à  
17 jour de ce rapport. Je ne sais pas qui a posé cette question, mais justement je voulais  
18 savoir quel était l'état de ce rapport sur le bien-être.

19 **Me TARA MILLER:** Et qu'est-ce que vous avez fait quand l'équipe  
20 est venue vous voir dans votre bureau?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Eh bien, je n'ai même pas pu lire le  
22 rapport parce que c'était à la veille de mon départ, mais j'ai obtenu une mise à jour sur  
23 les prochaines étapes de sorte que quand on m'a posé la question à l'assemblée  
24 publique, j'allais pouvoir dire, bon, bien, voici ce que l'on prévoit faire.

25 **Me TARA MILLER:** Donc, vous êtes arrivée en Nouvelle-Écosse  
26 pour le service commémoratif et l'assemblée publique, mais vous n'aviez pas encore lu  
27 le rapport.

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Si, je l'avais... si, j'avais reçu le rapport,

1 mais je n'avais pas encore vraiment pu le lire.

2 **Me TARA MILLER:** Et donc, Me Young... pas besoin d'afficher  
3 cela à l'écran, mais madame Young vous a dit, bon, que le rapport est daté du  
4 21 septembre... de septembre 2021. « Pourquoi vous l'avez pas vu avant? » Parlons  
5 un peu plus de cet aspect-là de votre témoignage. « J'ai posé cette question, je crois. »  
6 À qui vous avez posé cette question sur pourquoi vous n'avez pas vu le rapport avant?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** À Brian Brennan, sous-commissaire, et  
8 aussi au nouveau chef des ressources humaines, à la nouvelle cheffe des ressources  
9 humaines, Nadine Huggins.

10 **Me TARA MILLER:** Quand?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Probablement la semaine avant mon  
12 départ pour la Nouvelle-Écosse, quand on a su que le rapport était complété et que je  
13 n'avais pas encore pu le voir.

14 **Me TARA MILLER:** Donc, ils vous ont donné le rapport, mais  
15 quelle est la réponse à la question pourquoi vous ne l'avez pas... vous ne l'aviez pas vu  
16 au préalable?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Les deux ne savaient pas. La nouvelle  
18 Nadine, la nouvelle cheffe directrice des ressources humaines ne savait pas et la  
19 personne à la retraite non plus, Gayle Johnson.

20 **Me TARA MILLER:** Elle avait pris sa retraite, n'est-ce pas?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

22 **Me TARA MILLER:** Quand est-ce qu'elle a pris sa retraite, Gayle  
23 Johnson?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Au printemps, je crois, de 2022, en  
25 2022. Peut-être en février, mars, 2022.

26 **Me TARA MILLER:** Et donc, ce poste entre sa retraite et l'arrivée  
27 de Nadine Huggins, ce poste était vacant, n'est-ce pas?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Nadine a occupé le poste tout de suite

1 après le départ de Gayle, car Nadine Huggins était déjà dans l'unité des ressources  
2 humaines, elle est arrivée de l'extérieur quand elle s'était jointe à notre organisation.

3 **Me TARA MILLER:** Donc, elle faisait déjà partie de l'équipe de  
4 Gayle, n'est-ce pas?

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est ça.

6 **Me TARA MILLER:** Et donc, Gayle a pris sa retraite en février,  
7 mars de 2002, je crois.

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est ça, oui.

9 **Me TARA MILLER:** Et Gayle... Nadine Huggins a pris la relève,  
10 n'est-ce pas? Donc, plusieurs semaines avant... donc, vous avez dit hier qu'elle avait  
11 été en poste depuis quelques semaines.

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Peut-être que mes dates sont erronées.  
13 Elle avait déjà occupé le poste depuis quelques semaines, peut-être comme intérimaire,  
14 et ensuite elle est devenue la directrice en bonne et due forme. Ce n'était pas très long,  
15 mais peut-être que c'était même en avril que Gayle a quitté, je dois revoir mes notes.

16 **Me TARA MILLER:** Peut-être deux, trois, quatre mois avant le  
17 départ de Gayle... entre le départ de Gayle et la découverte par vous de l'existence du  
18 rapport.

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne crois même pas que c'était aussi  
20 long.

21 **Me TARA MILLER:** Donc, si un membre de la Nouvelle-Écosse  
22 avait posé cette question à l'assemblée publique, est-ce que vous auriez eu vent de ce  
23 rapport?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que oui, tôt ou tard j'aurais eu  
25 vent du rapport. C'est incroyable que je n'avais pas pris en connaissance de ce rapport.

26 **Me TARA MILLER:** Oui, effectivement.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'ai été étonnée justement.

28 **Me TARA MILLER:** C'est ça que j'essaye de comprendre. Est-ce



1 qu'il y a un autre exemple d'un rapport où des énergies et des ressources y sont  
2 consacrées et les gens participent et ensuite le rapport est... se rend quelque part où  
3 personne n'en a connaissance?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, effectivement, ça m'étonne parce  
5 que c'est comme ça dans ma... c'est pas comme ça normalement que ça se passe.  
6 Donc, les gens de ressources humaines me disaient que l'on travaillait sur cette  
7 question, on parlait des programmes entre pairs, d'entraide, mais le fait que ce rapport  
8 n'avait pas... ne m'avait pas été soumis, car ce n'était pas un thème national ou même  
9 divisionnaire, mais c'était un thème qui portait sur ce groupe d'officiers, c'est peut-être  
10 pour cela que ce rapport n'a pas eu le profil escompté. Je dois... j'essaye de deviner.

11 **Me TARA MILLER:** Mais si c'est le cas, est-ce que cela ne vous  
12 préoccupe pas grandement?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait.

14 **Me TARA MILLER:** Est-ce que vous avez participé à un examen  
15 de votre bureau des ressources humaines avant... afin de voir ce qui s'est passé?

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** Eh bien, c'est la question que j'ai posée.

17 **Me TARA MILLER:** À qui vous avez posé cette question?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** À la directrice des ressources humaines.

19 **Me TARA MILLER:** Mais qu'est-ce que vous lui avez demandé de  
20 faire?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je lui ai demandé de trouver la réponse  
22 à la question pourquoi je n'ai pas eu connaissance du rapport, et elle m'a déjà donné  
23 une mise à jour.

24 **Me TARA MILLER:** Alors, c'est quand qu'elle a donné cette mise à  
25 jour?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** On en a parlé avant que je me rende en  
27 Nouvelle-Écosse, car cela faisait partie de ma réponse aux officiers, et plus récemment,  
28 j'ai demandé une mise à jour intégrale sur les recommandations et on m'a donné un

1 plan d'action de gestion sur cela.

2 **Me TARA MILLER:** Et on vous a donné, donc, un plan d'action là-  
3 dessus, n'est-ce pas, récemment?

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est exact.

5 **Me TARA MILLER:** Peut-être que je peux demander à l'avocate du  
6 ministère de la Justice de déposer cela en preuve.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** D'accord.

8 **Me TARA MILLER:** Quand madame Huggins vous a donné la mise  
9 à jour sur l'état des recommandations avant votre départ en Nouvelle-Écosse, c'était  
10 très généralement. Hier, je crois que vous avez dit que la directrice des ressources  
11 humaines travaille sur quelque chose de façon informelle. Pourquoi est-ce que vous  
12 avez dit cela?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Parce qu'il n'y avait pas de plan d'action  
14 de gestion formel, les recommandations se trouvaient dans le rapport, alors je  
15 demandais s'il y avait un plan d'action. Et j'ai dit « informellement » parce qu'on  
16 travaillait sur cela, mais on n'avait pas encore un document de suivi, c'est ça. Donc moi,  
17 j'insiste, c'est toujours la même rengaine, je demande un document où les cibles sont  
18 mesurables.

19 **Me TARA MILLER:** C'est ça. Donc, si c'est informel, ce n'est pas  
20 encore mesurable.

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Peut-être qu'elle avait un processus  
22 pour mesurer cela, mais je ne lui ai pas demandé. Moi, je voulais voir un plan d'action  
23 en matière de la gestion.

24 **Me TARA MILLER:** C'est ça. Et quand le document sera  
25 disponible, il aura, donc, un échéancier et des responsabilités, n'est-ce pas?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il y aura des recommandations, des  
27 actions entreprises jusqu'à aujourd'hui, et un échéancier, j'imagine. Je l'ai lorgné  
28 rapidement, le document a été préparé pendant mon départ, donc je n'ai pas encore pu

1 m'y attarder.

2 **Me TARA MILLER:** Madame la commissaire, je veux passer à un  
3 autre thème sur la prise et la rétention de notes. Vous avez confirmé que quand vous  
4 étiez enseignante au Dépôt entre 96 et 99, vous enseigniez... vous donniez des leçons  
5 sur l'aspect de la prise de notes. Alors, vous êtes d'accord avec moi que cela fait  
6 partie... c'est une partie très importante de la police, des services policiers parce que...  
7 et que la prise de notes ajoute de la crédibilité aux comparutions et peuvent étayer des  
8 arguments, même des années après la prise des notes.

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

10 **Me TARA MILLER:** Donc, selon vous, il est obligatoire que tous les  
11 membres prennent des notes le plus rapidement possible afin de mettre sur papier leurs  
12 observations sur les actions entreprises pendant... en cours de pratique et tout cela fait  
13 partie d'un dossier opérationnel qui pourrait être divulgué, n'est-ce pas?

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

15 **Me TARA MILLER:** Et cela est une partie essentielle de la  
16 formation des cadets, n'est-ce pas?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

18 **Me TARA MILLER:** Alors, est-ce que vous savez s'il y a une  
19 politique actuelle sur la prise de notes dans la GRC?

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il y a une politique. Quand il faut  
21 revoir les carnets de notes, encore là, je ne peux pas vous réciter cette politique  
22 textuellement, mais effectivement, cette politique existe.

23 **Me TARA MILLER:** Bon, revenons au rapport, l'examen  
24 administratif ou le rapport sur l'affaire Colton Boushie – COMM17899, qui est déjà  
25 déposé en pièce, 41214, Madame la registraire.

26 Il y a toute une partie de ce rapport qui porte sur la prise de notes.  
27 Peut-être que l'on peut justement afficher ce document?

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est 63045, en fait. Non,

1 ça, c'est le numéro COMM, désolée. On n'a pas le numéro COMM.

2 **Me TARA MILLER:** Peut-on se rendre, s'il vous plait, à la  
3 page 205, c'est la partie qui porte sur les notes des enquêteurs.

4 On va se rendre à la page 108 où on voit le début des  
5 recommandations, Madame la registraire, 209, plutôt.

6 Désolée, ce n'est pas le début des recommandations, mais ici, on  
7 voit des références au Manuel national des opérations, chapitre 25.2, « Notes des  
8 enquêteurs » ou « de l'enquêteur ». On voit une référence à un examen externe de la  
9 division « E ».

10 Est-ce qu'on peut aller jusqu'au bas de la page?

11 Les auteurs du rapport ont dû examiner des documents de  
12 gouvernance existants, dont le Manuel, et aussi cet examen de la Colombie-Britannique  
13 qui avait identifié des pratiques exemplaires en matière de la prise de notes. Ensuite, on  
14 se rend au bas de la page 210. Il y a un certain nombre de recommandations et je veux  
15 quand même prendre le temps de les passer en revue.

16 Numéro 42 :

17 « Dans chaque division, il faut mettre en œuvre de la  
18 formation et des stratégies de supervision pour que  
19 tous les membres prennent des notes exactes,  
20 intégrales et complètes. »

21 Ça, ce rapport, date... est daté de 2020. En 2016, il y avait des  
22 problèmes avec les notes prises. Est-ce que c'est votre compréhension de l'une des  
23 conclusions de ce rapport?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je peux ajouter que la prise de notes est  
25 toujours un problème. Très souvent.

26 **Me TARA MILLER:** Pourquoi? C'est un aspect tellement important  
27 du service policier. Comment se fait-il que ce soit encore un problème? En 2014, il y  
28 avait une vérification nationale effectuée sur les notes des enquêteurs de la GRC, c'est

1 un problème pérenne et c'est un... de longue date. Et donc, on le voit aussi avec des  
2 problèmes dans les années précédant l'incident des pertes massives. Pourquoi?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Quand j'étais gendarme, j'ai dû  
4 témoigner devant le tribunal et quand on témoigne pour la première fois, on comprend  
5 l'importance des notes. Nos membres ne témoignent pas beaucoup, ils ne vont pas  
6 souvent devant les tribunaux. J'ai été dans les districts où j'ai dit, bon, on va se rendre  
7 devant les tribunaux pour défendre des contraventions parce qu'il faut leur... il faut  
8 qu'ils soient vraiment examinés sur la qualité de leurs notes, mais si vous n'avez pas  
9 encore eu l'occasion d'ouvrir votre carnet de notes devant un juge, vous ne savez pas  
10 comment prendre des notes. Moi, quand je l'ai fait, mes notes ont changé absolument  
11 parce que j'avais... on m'a posé des questions auxquelles je n'avais pas de réponse.  
12 On demande beaucoup de choses aux superviseurs, les carnets de notes n'en sont  
13 qu'une. On demande... il y a... on est très exigeant envers ces gens, ce ne sont... la  
14 relève n'est pas non plus des écrivains, ce sont des gens qui envoient des textos. Alors,  
15 il faut aussi suivre les règles des tribunaux parce que souvent les divulgations  
16 électroniques peuvent être... faire l'objet de questions tandis que les notes manuscrites  
17 sont la norme, mais les jeunes d'aujourd'hui n'aiment pas ça prendre des notes  
18 manuscrites.

19 **Me TARA MILLER:** Si je peux vous... si je peux prendre l'un de  
20 vos commentaires sur votre expérience personnelle, vous avez parlé, donc, de votre  
21 première comparution, est-ce que la GRC ne pourrait pas faire des pratiques avec les  
22 officiers pour l'utiliser comme une façon... un genre de façon expérientielle d'indiquer  
23 l'importance de la prise de notes?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, on l'a fait quand j'étais à Thompson  
25 au Manitoba. Oui, ça fait partie de la chose, mais c'est une de plusieurs choses qu'on  
26 leur demande. Je ne dis pas que ce n'est pas important, c'est très important, bien sûr,  
27 mais... et donc, on met beaucoup d'accent là-dessus, mais j'ai vu quand même des  
28 améliorations, car je dois revoir toutes les plaintes déposées par le grand public et

1 quand j'ai vu... le nombre de fois que j'ai vu la recommandation d'offrir une orientation à  
2 un membre sur l'importance de la prise de notes, bon, était énorme, mais bon, là, mais  
3 là y'a... on le voit très peu souvent depuis cette recommandation. Donc, peut-être que  
4 les choses s'améliorent. C'est un des aspects que l'on intègre toujours à nos  
5 procédures d'assurance-qualité, mais je ne sais...

6 **Me TARA MILLER:** En bas de la page 211, s'il vous plait, Madame  
7 la greffière?

8 Voilà les deux autres recommandations en ce qui a trait à la prise  
9 de notes :

10 « Du point de vue divisionnaire, s'assurer que toutes  
11 les unités des crimes majeurs mènent des  
12 vérifications des dossiers en cours ou des dossiers  
13 qui attendent les tribunaux pour déterminer s'ils sont  
14 bien établis; s'assurer que les obligations en matière  
15 de divulgation sont comblées. »

16 Il s'agit d'une divulgation spécialisée pour les crimes majeurs?

17 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est pas pour les membres des  
18 services généraux.

19 **Me TARA MILLER:** Les deux recommandations semblent  
20 s'appliquer aux unités spécialisées des crimes majeurs. Alors, cela n'englobe pas les  
21 membres des services généraux.

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas dans cette recommandation-là,  
23 mais nos enjeux ne sont pas d'habitude sur les grands dossiers où les unités des  
24 crimes majeurs interviennent. Ils sont bien formés, ils ont une structure de  
25 commandement. Là où je trouve que ça tombe entre les mailles du filet, c'est dans les  
26 petits dossiers. Parfois, il y a des dossiers sans papiers et ceux-là sont ceux-là qui nous  
27 posent problème, les dossiers les plus petits où nos membres ne portent pas beaucoup  
28 attention. Ils rédigent certaines choses et, tout d'un coup, ça devient autre chose et tout

1 à coup ils vont se retrouver au tribunal et ils n'ont pas les notes dont ils auraient besoin.  
2 C'est pas les grands dossiers comme les groupes des crimes majeurs, c'est d'habitude  
3 pas mal bien.

4 **Me TARA MILLER:** Ça ne vous préoccupe pas. C'est pas des  
5 dossiers... vous dites que y'a des dossiers sans papiers, y'a des dossiers sans notes,  
6 malgré vos meilleurs efforts?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Par exemple, un chien qui jappe par  
8 exemple, une plainte d'un chien qui jappe, c'est mis dans un dossier sans papiers, y'a  
9 pas de suivi, ou peut-être que c'est abordé par les télécommunications ou la STO, les  
10 divisions où il y a des gestionnaires de risques vont peut-être aborder cela, alors y'a  
11 pas un dossier complet avec un...

12 **Me TARA MILLER:** Peut-être pour un appel qui pourrait avoir l'air  
13 insignifiant, est-ce que vous vous attendriez qu'il y a des notes prises par un membre  
14 qui intervient de façon physique?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je le voudrais bien, oui.

16 **Me TARA MILLER:** Vous avez parlé de manuscrits comparés à  
17 des notes électroniques, vous en avez parlé dans votre déclaration aussi.

18 Désolée, ça va?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

20 **Me TARA MILLER:** Alors, vous avez parlé de jeunes agents de  
21 police qui n'ont pas l'habitude d'écrire les choses à la main. L'enjeu que vous avez dit  
22 dans votre déclaration, c'est comment faire la prise de notes de façon plus moderne.  
23 Quelles sont les initiatives qui sont entreprises par la GRC pour aborder la  
24 modernisation de la prise de notes?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas certaine de façon  
26 précise. C'est quelque chose... c'est pas un nouvel enjeu, et ça s'améliore lorsqu'il y a  
27 un examen, et là y'a pas d'examen pendant un certain temps, et là la qualité descend,  
28 et là y'a un examen, ça s'améliore. C'est une des activités où il faut continuer de

1 consacrer notre intérêt. La police, c'est que le superviseur surveille, examine les  
2 calepins des membres une fois par mois, parfois c'est pas... on ne voit pas les  
3 « parafages » dans le calepin actuel, parfois ils sont mis dans un dossier électronique.  
4 Ça se peut qu'ils soient passés en examen, mais on n'a pas un bon dossier de passage  
5 en examen parce qu'ils l'ont considéré parmi les autres documents dans le dossier. Au  
6 début, c'est très important, on met beaucoup l'emphase là-dessus à l'Académie. On  
7 passe en examen les calepins constamment, on leur fournit des rétroactions sur la  
8 bonne prise de notes, la mauvaise prise de notes, et là ils deviennent tellement  
9 occupés, c'est une des premières choses, pour une raison ou une autre, dans certains  
10 cas, où on... qui est laissée pour compte. Ils font... il y a encore de la prise de notes,  
11 mais c'est peut-être pas suffisant.

12 **Me TARA MILLER:** C'est un problème considérable lorsqu'on se  
13 fie énormément sur les notes au niveau de l'administration de la justice jusqu'aux  
14 tribunaux.

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je dirais quand même, il y a les rapports  
16 16-24 et ils saisissent ce qui se passe, il se peut qu'ils ne mettent pas les choses dans  
17 le calepin et peut-être qu'ils les saisissent dans un 16-24 de façon électronique, mais  
18 lorsque les gens se réfèrent à leurs calepins, ils regardent cela et vous n'avez pas de  
19 notes, mais ça se peut qu'ils auraient rédigé des choses dans un 16-24. Pour les fins  
20 des tribunaux, ça semble être la norme d'ouvrir notre... son calepin. C'est pas que les  
21 renseignements sont complètement perdus, ça existe, mais ce n'est pas dans le  
22 calepin.

23 **Me TARA MILLER:** Sur ce point-là, si c'est dans le système, ça  
24 pourrait être purgé, n'est-ce pas?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

26 **Me TARA MILLER:** À un certain temps où là vous avez tout perdu  
27 et il n'y a plus de notes manuscrites et y'a plus de notes dans le système parce qu'elles  
28 ont été purgées.



1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est pourquoi on ne demande pas de  
2 faire l'un ou l'autre, le calepin est encore leur source primaire, mais parfois...

3                   **Me TARA MILLER:** Et le calepin, c'est la source primaire pour  
4 garder les dossiers. Je veux parler de rétention des calepins et je vais vous donner des  
5 antécédents, c'est le fruit de la preuve présentée devant l'enquête. Je présume que  
6 vous n'êtes pas au courant, mais, corrigez-moi si j'ai tort, nous avons eu des  
7 témoignages d'un membre, le gendarme Troy Maxwell, le 19 juillet 2022, il a présenté  
8 son témoignage devant l'enquête, il est devenu impliqué, Madame la commissaire  
9 Lucki, en juillet 2013 et les preuves que nous comprenons devant la Commission, c'est  
10 que y'a un voisin qui avait appelé la GRC qui avait dit qu'il y avait une voie de fait à  
11 l'endroit de sa conjointe de fait et qu'il y avait des armes illégales, et le gendarme, un  
12 autre, a enquêté sur cette plainte-là. Parmi ces individus-là, les seules notes qui ont pu  
13 être retrouvées, c'est par rapport au gendarme Maxwell. En fait, il ne savait pas s'ils  
14 avaient pris des notes. Est-ce que vous vous attendriez à ce que tous les agents de  
15 police qui interviennent à tout incident, peu importe la portée, prennent des notes?

16                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Par forcément, parce que quelqu'un  
17 pourrait arriver sur les lieux et partir et quelqu'un fournit des renforts et n'a pas entendu  
18 les discussions. Alors, selon leur rôle, ça peut changer.

19                   **Me TARA MILLER:** Gendarme Maxwell a gardé des notes lorsque  
20 les pertes massives ont eu lieu, le voisin... cette voisine-là s'est présentée et a dit à la  
21 GRC qu'il avait des armes illégales et qu'il avait agressé sa conjointe de fait et la GRC  
22 n'a pas pu situer d'autres renseignements jusqu'à ce qu'ils demandent que les  
23 membres cherchent leurs calepins.

24                   **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre MacPhee?

25                   **Me PATRICIA MacPHEE:** En toute justice, pour être juste à  
26 l'endroit du témoin, il y a deux versions de la plainte de Madame Forbes. On comprend  
27 la version de madame Forbes, mais il y avait évidemment d'autres renseignements  
28 fournis. Et est-ce qu'il est juste de faire un commentaire d'une situation où il y a un

1 différend entre les deux témoins? C'est peut-être pas juste.

2 **Me TARA MILLER:** J'y arrive. Je comprends que Madame la  
3 commissaire Lucki est à 10 000 pieds, elle est à 10 000 pieds de cela et n'a pas  
4 (inintelligible) et ça, c'est parmi la liste de choses que je vais passer en examen, que je  
5 vais présenter.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Allez-y, Maitre Miller.

7 **Me TARA MILLER:** Gendarme Maxwell et d'autres membres de  
8 Bible Hill ont été dirigés de voir s'ils pouvaient retrouver leurs notes et il a pu retrouver  
9 son calepin de notes de l'été de 2013, sept ans auparavant, il a pu retrouver une demi-  
10 page dans un calepin qui contenait des noms et des références à cet appel-là. Son  
11 témoignage était qu'il a répondu à un appel, une plainte d'avoir conduit de façon  
12 désordonnée dans le voisinage, des récits complètement différents sur le plan du  
13 contenu, mais les notes n'avaient pas beaucoup de contenu.

14 On avait parlé de l'importance d'avoir de la prise de notes plus  
15 solide et il y a une énorme variation au niveau de la qualité de la prise de notes. Voilà là  
16 où j'en viens. Les notes que le gendarme Maxwell a pu retrouver, il les a retrouvées  
17 chez lui. Alors, je lui ai demandé si, oui ou non, il y avait une politique en matière de où  
18 ces notes-là – c'est tellement un élément critique, on est dans une enquête criminelle –,  
19 s'il devait les garder. Il a dit que c'était ad hoc. Il était chez lui, il travaillait avec la  
20 COVID, il avait été en congé de maladie, alors ils les avaient déplacées du quartier  
21 général jusqu'à chez lui. Il a dit également, lorsque les gens... il avait pris sa retraite, en  
22 fait, à l'époque, mais il a dit que quand les gens prennent leur retraite que leurs notes  
23 pourraient être chez eux.

24 Selon vous, est-ce qu'il y a une politique de rétention au sujet de où  
25 les calepins des membres devraient être gardés?

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il faudrait que je passe cela en examen.  
27 On vient de faire une vérification sur les procédures de sortie, et une partie de cela...  
28 les calepins, il me semble, sont inclus là-dedans, et il me semble... évidemment y'a eu

1 certaines incohérences qui ont été identifiées, mais je pense qu'il y a une  
2 recommandation. Je dois y revenir, mais j'ai un certain souvenir. D'habitude, ce qui se  
3 passe... qui devrait se passer, on garde les notes, les calepins. À moins qu'on crée un  
4 calepin spécifique pour un dossier spécifique, celui-là doit rester avec le dossier.

5 Dans un détachement, il y avait une enquête de meurtre. J'ai fait  
6 partie de cela. J'ai commencé un nouveau calepin à la demande des Crimes majeurs,  
7 je leur ai donné le calepin. C'est leur calepin, ça fait partie du dossier. C'est ce qui se  
8 passe d'habitude. Le calepin de tous les jours, que l'on continue d'utiliser, à mon  
9 époque on gardait nos calepins, on les transportait d'un détachement à l'autre parce  
10 que parfois on aurait besoin de faire référence à cela.

11 **Me TARA MILLER:** Est-ce qu'on les gardait dans le détachement  
12 ou chez soi?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je les gardais chez moi. Chez moi. En  
14 fait, parfois j'avais un casier et j'avais une boîte et je gardais la boîte au détachement et  
15 je l'apportais au prochain détachement, parfois.

16 **Me TARA MILLER:** Vous avez dit qu'il y avait une vérification  
17 récente sur les procédures de sortie et vous pensez qu'il y a une recommandation en  
18 ce qui a trait aux calepins? Et quand est-ce que cette vérification a été faite?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Dans la dernière année, plus ou moins,  
20 et les résultats viennent d'être publiés. Je ne peux pas vous dire pour certain, mais je  
21 pense qu'il y avait quelque chose sur les calepins.

22 **Me TARA MILLER:** Est-ce que la vérification sera disponible sur le  
23 site web sous la section des vérifications?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ça devrait. Ça se peut que je l'aie  
25 signée, c'est pas... c'est peut-être pas encore public. Le ministre doit également les  
26 signer, c'est tout un processus. On pourra faire le suivi.

27 **Me TARA MILLER:** Monsieur et Mesdames les Commissaires, on  
28 demanderait à nos amis du ministère de la Justice pour voir s'il y a une

1 recommandation.

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est peut-être pas précisément au sujet  
3 des calepins, mais peut-être les biens de la GRC doivent être remis au moment de la  
4 démission ou de la retraite.

5 **Me TARA MILLER:** Alors, selon votre point de vue, vous aviez  
6 indiqué c'est un problème continu au niveau de la prise de notes et à quel point la prise  
7 de notes est bonne. Il y a eu une vérification, il y a eu le bureau... le Manuel  
8 opérationnel. Est-ce qu'il y a eu des vérifications de faites depuis 2000 quelque [sic] au  
9 niveau de l'assurance-qualité de l'unité?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Au niveau national, je ne suis pas  
11 certaine s'il y en a eu récemment.

12 **Me TARA MILLER:** Et une vérification au niveau national, ça se  
13 passerait comment presque vingt ans plus tard pour avoir... dix ans plus tard de 2014?

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ça deviendrait une priorité. Nous avons  
15 des réunions sur quelles sont les priorités pour les vérifications, y'a un échéancier des  
16 vérifications cinq ans à l'avance et ils ont également des examens plus restreints en  
17 vertu de la vérification. On peut facilement voir la dernière fois où il y a une vérification  
18 des pratiques en matière de calepins, si c'est cédulé pour les prochaines quelques  
19 années, faire le suivi des résultats de 2014. Je vais demander à mon équipe de faire  
20 une vérification pour voir qu'est-ce qui a été fait en matière de vérification et voir s'il y a  
21 quelque chose qui a été assez complet d'avoir été classifié comme une vérification ou  
22 un examen. Je ne sais pas si c'est le cas.

23 **Me TARA MILLER:** Ç'a certainement été un enjeu dans l'examen  
24 administratif Boushie. C'est la (inintelligible) des périodes de temps critiques.

25 Deuxième pour le contexte, nous savons qu'en 2011 l'auteur avait  
26 fait une menace de mort à l'endroit de ses parents et le gendarme Wiley a reçu la tâche  
27 de faire le suivi et de contacter l'auteur. Le 6 septembre, le constable... le gendarme  
28 Wiley va comparaitre, il était membre à Bible Hill au moment de sa déclaration pour les

1 pertes massives. Il y a un an, il travaillait à Toronto, et nous n'avons pas ses notes, à  
2 ma connaissance, et dans sa déclaration aux pertes massives, à la Commission des  
3 pertes massives, il a dit qu'il n'était pas certain s'il avait encore ces notes-là.

4 Deux instances où la disponibilité ou le caractère complet des  
5 notes ont une pertinence. Madame Hupman a parlé de ceci en matière d'évaluation des  
6 risques, c'était des domaines, des volets, du point de vue conceptuel, qui auraient dû  
7 faire que l'auteur... que la GRC était au courant de l'auteur et il y a eu des lacunes en  
8 matière de prise de notes ici.

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est intéressant ce que vous dites  
10 parce que, pour ce qui s'est passé il y a dix ans et la rétention, est-ce que c'est encore  
11 un enjeu pour cette personne-là comme partie de l'évaluation des risques parce que ça  
12 s'est passé il y a dix ans, je n'utilise pas cette affaire comme un exemple, mais il y a eu  
13 certaines affaires où des gens ont été réformés et ça se peut qu'ils ne sont plus la  
14 même personne, et c'est pourquoi nous avons des indications sur la rétention, la  
15 libération conditionnelle, un tas de systèmes basés là-dessus. Et prendre quelque  
16 chose qui a eu lieu il y a dix ans, disons que c'est un incident qui a eu lieu il y a dix ans,  
17 est-ce que c'est le fondement pour la démarche dix ans plus tard, quinze ans plus tard,  
18 cela fait partie d'une évaluation des risques si cela existait? Dans certains cas. Dans  
19 certains cas, ça n'existe pas s'il n'y a pas de notes. Disons il y a trois appels. Un  
20 chauffeur qui conduisait de façon désordonnée, et on arrive, y'a pas de chauffeur...

21 **Me TARA MILLER:** Je présume que vous devez faire un examen  
22 pour s'assurer qu'il n'y a rien qui est le fruit de ces pertes massives qui pourrait faire  
23 que la prise de notes devienne une meilleure pratique et que la rétention de ces notes-  
24 là devienne une meilleure pratique.

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il y a certainement... certainement, les  
26 notes devraient être passées en examen régulièrement. On doit garder le cap là-  
27 dessus, certainement.

28 **Me TARA MILLER:** En 2016, comme signalé en 2020, il y a eu de

1 véritables préoccupations en matière de prises de notes, comme identifié dans  
2 l'examen administratif Boushie.

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Dans certains cas. J'ai lu plusieurs  
4 rapports, il y a plusieurs rapports qui ont critiqué les calepins, d'autres ont dit que les  
5 calepins sont excellents. C'est en fonction de la supervision parfois. En fait, on veut que  
6 tout le monde ait d'excellents calepins.

7 **Me TARA MILLER:** C'est mon dernier volet en matière de  
8 questions, Madame la commissaire Lucki, c'est au sujet de la culture du milieu de  
9 travail. Votre lettre de mandat veut que vous changiez la culture de la GRC : « Mon rôle  
10 dans les premières quelques années, c'est de rebâtir la confiance au sein de  
11 l'organisation. » Je présume que c'est la confiance au niveau des Canadiens et des  
12 membres de la GRC?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. J'étais axée sur les deux, mais  
14 avec une emphase à l'interne parce qu'il y a une absence... un manque de confiance  
15 au sein de l'organisation. Je sentais que de partir et être à l'écoute des employés,  
16 c'était important, s'assurer que si on allait instaurer du changement, qu'ils devaient  
17 avoir confiance.

18 **Me TARA MILLER:** Alors, l'emphase, c'était de bâtir la confiance  
19 avec vos membres.

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Et également établir nos partenariats,  
21 j'étais nouvelle commissaire.

22 **Me TARA MILLER:** Avez-vous reçu une formation particulière pour  
23 mener ce changement-là en tant que commissaire?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. J'ai suivi différentes conférences,  
25 différents webinaires, également...

26 **Me TARA MILLER:** Je vais vous arrêter. Quand vous avez assumé  
27 le rôle, il n'y avait pas de formation précise, vous n'avez jamais reçu une formation en  
28 tant que cadre pour mener une organisation lorsque vous avez assumé ce rôle-là?

1 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, pas précisément, non.

2 **Me TARA MILLER:** Est-ce que cela vous préoccupe un peu étant  
3 donné que vous avez un mandat de changer la culture au sein de la GRC? Est-ce que  
4 cela vous préoccupait que vous n'aviez pas les outils et les compétences? C'était une  
5 compétence particulière de mener les changements, notamment dans une immense  
6 organisation. Est-ce que ça vous préoccupait de ne pas avoir cette formation-là?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas du tout. Et la partie que j'avais été  
8 choisie comme commissaire, c'était mes capacités, en fait, prouvées d'apporter du  
9 changement.

10 **Me TARA MILLER:** Alors, la formation vient de la formation dans le  
11 milieu de travail. Vous avez également fait des webinaires, des cours.

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'ai suivi une série de... des cours de  
13 deux à trois semaines à la Asper School of Business au Manitoba. Une bonne part de  
14 cela, c'était au sujet de la gestion du changement.

15 **Me TARA MILLER:** Je veux parler en particulier de l'expérience de  
16 la Nouvelle-Écosse. Ce que nous avons appris du rapport du bien-être dans des  
17 domaines de confiance, il y avait de graves préoccupations au sujet de partager de  
18 l'information avec le siège national pendant l'évènement des pertes massives, et à la  
19 suite de ça, ç'a été identifié que les responsables supérieurs avaient un problème de  
20 confiance au sein de la corporation à l'intention de... à l'intérieur de la division et vis-à-  
21 vis du siège national. Donc, pour ce qui est de l'échange entre la Nouvelle-Écosse et le  
22 quartier général, nous savons, bien sûr, les répercussions et l'impact sur... c'est-à-dire  
23 nous connaissons l'impact de votre appel d'avril, ç'a été revu hier. Vous avez dit que  
24 vous ne saviez pas, vous n'étiez pas au courant au sujet de l'impact de votre appel  
25 jusqu'à ce que vous avez reçu la lettre de madame Scanlan. Elle a dit au commissaire  
26 Brennan ce jour même au sujet de l'impact de cet appel, mais ça n'a pas été rapporté à  
27 vous. Il ne vous l'a pas dit?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non.

1                   **Me TARA MILLER:** Et puis peut-être qu'il ne voulait pas partager  
2 cette information avec vous?

3                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas nécessairement. Ç'a dépendu de  
4 comment il a obtenu ces informations et qu'il était bien d'avoir cette conversation, mais  
5 je ne sais pas c'était à quel sujet.

6                   **Me TARA MILLER:** Nous avons aussi appris que vous aviez  
7 indiqué pourquoi vous avez parlé de ce rapport de CBC avec... de dire que c'était en  
8 faveur des responsables. Savez-vous pourquoi cette décision a été prise?

9                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je pense que ça a été le  
10 commissaire adjoint Brennan.

11                   **Me TARA MILLER:** C'est ce qui a été articulé hier, justement,  
12 souligné hier pour ce qui est de la gestion. Parfois, il est question d'expliquer les raisons  
13 pourquoi on a apporté tel ou tel changement. Dans votre cas, vous ne l'avez pas fait.  
14 On pense que le commissaire adjoint l'a fait, pour ce qui est de la décision du  
15 commissaire adjoint Brennan ou assistant, mais c'était un idée de votre commandement  
16 supérieur, une idée de la base jusqu'au sommet?

17                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas sûre. Il y avait toutes  
18 sortes d'idées. Je dis cela parce qu'il y a tout type d'idée qui sont là, mais on ne va pas  
19 passer à l'action, on ne va pas mettre en œuvre toute idée qui vient. Donc, les  
20 personnes qui sont experts peuvent participer et les décisions sont prises. (inintelligible)  
21 de déclaration.

22                   **Me TARA MILLER:** Donc, je me dis que ça va aller de la base vers  
23 le haut, du bas vers le haut pour ce qui est des propositions, mais ça a été... je  
24 comprends pourquoi vous avez... vous avez témoigné de ça hier et... et ça peut être  
25 démoralisant.

26                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est démoralisant.

27                   **Me TARA MILLER:** Nous avons aussi entendu que Madame  
28 Scanlan et certainement le document de base de la communication pour ce qui est que



1 le groupe de communications de la Nouvelle-Écosse avait demandé... il était question  
2 de gérer la propagation ou la diffusion, plutôt, des informations et dans certains cas, ça  
3 n'a pas été le cas. Êtes-vous d'accord avec moi lorsque je vous dis que le personnel de  
4 la division H vis-à-vis de cette question en particulier?

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que c'était à eux de leur  
6 demander si c'était démoralisé. Je pense que la prise de décision se fait de jour en jour  
7 et parfois... Le cycle de prise de décision, c'est-à-dire la décision est prise et  
8 maintenant, on est là pour la soutenir, que vous soyez d'accord ou pas. On a besoin,  
9 c'est-à-dire que même si on n'est pas d'accord, on a besoin... il y a quelque chose qui  
10 est là, une décision qui est prise. Ensuite, la personne obtient ces informations et ils  
11 prennent la décision. Qu'est-ce qui se passe sur le terrain si une partie de la décision  
12 seulement – et ça arrive très souvent – quelque chose qui est là, mis en avant juste  
13 parce que telle ou telle personne ou tel groupe ont pensé que c'était la bonne décision.  
14 Il y a plusieurs autres éléments lorsqu'on me l'a présenté; je devais voir tout ça. Donc, il  
15 y avait pas mal d'autres éléments qui ont fait que... pour avoir une vue d'ensemble.

16 Donc, la décision est prise, oui – on doit expliquer les raisons de  
17 cette prise de décision, mais ce n'est pas parce que quelqu'un ou une personne veut  
18 quelque chose, qu'il soit d'accord avec, mais que la décision est prise. Ensuite, la  
19 deuxième partie de cette prise de décision, les gens sur le terrain doivent savoir  
20 comment soutenir une telle décision parce qu'ils peuvent ne pas avoir reçu toutes les  
21 informations lorsqu'il a été décidé... lorsqu'ils ont décidé de quelque chose – que ce  
22 soit l'officier de commandement ou un commandant de détachement qui va dire « Je  
23 pense qu'on devrait faire ça ».

24 **Me TARA MILLER:** OK, j'apprécie ça, j'entends bien. Mais sur la  
25 base des témoignages que nous avons appris, c'était très frustrant pour les personnes  
26 en charge des communications de la Nouvelle-Écosse pour demander au siège national  
27 si la Nouvelle-Écosse pouvait gérer la diffusion des informations. Nous savons qu'ils  
28 étaient frustrés; vous pouvez comprendre ce que c'est d'être frustré. Pouvez-vous

1 comprendre que cela peut être frustrant?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, ça peut être frustrant pour eux, par  
3 exemple, mais je veux pas dire, dans ce même cas précis... si par exemple, quelqu'un  
4 a besoin de faire... n'est pas d'accord lorsque quelqu'un fait autre chose, oui, ça peut  
5 être démoralisant. Mais ça peut être fait de façon collaborative. Ce n'est pas qu'on ne  
6 fait pas ça ou on fait ça; c'est supposé être une relation de collaboration, de  
7 coopération, mais c'est parce que les personnes ne sont pas d'accord ou sont d'accord  
8 avec une quelconque décision qui est prise, c'est dommage qu'ils soient démoralisés  
9 ou frustrés. Mais parfois, on ne peut pas prendre des décisions qui plaisent à tout le  
10 monde. Parfois, le monde demande cela, de ne pas avoir toutes ces informations qui  
11 sont très importantes. Vous savez, parfois, on avait besoin d'expliquer cela, mais aussi,  
12 ensuite, ils ont besoin – quelle que soit la décision qui est prise, on a besoin  
13 d'apprendre à soutenir une telle décision.

14 **Me TARA MILLER:** Merci. Il y a deux autres problèmes qui ont  
15 surgi lors des... bien sûr, pour ce qui est des recommandations au sujet des pertes  
16 massives, lorsque... par exemple, pour les recommandations qui ont été faites par des  
17 divisions, ça n'a pas été le cas non plus. Donc, nous avons entendu aussi... nous  
18 avons appris de ces agents que c'était frustrant. Vous pouvez comprendre que ça peut  
19 être frustrant. Donc, bien sûr que le leadership supérieur de la Nouvelle-Écosse ou des  
20 cadres supérieurs ne sont pas d'accord sont frustrés?

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, aussi, je respecte la décision qui a  
22 été prise parce que sur le terrain, on a toutes les informations.

23 **Me TARA MILLER:** Oui, j'entends parfaitement. Ensuite, le dernier,  
24 nous avons appris au début de mes questions, la demande de soutien en termes de  
25 santé mentale pour les cadres supérieurs, pour les agents supérieurs et vous étiez au  
26 courant de cela en termes de genèse, de rapport. Donc, je pense que c'était le  
27 commissaire adjoint Brennan qui était en mesure de répondre à cela?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que nous avons couvert cela,

1 Madame Miller.

2 **Me TARA MILLER:** Oui, je veux juste donner le contexte de ces  
3 cinq exemples.

4 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je voudrais ajouter cela, en particulier  
5 pour le bien-être. Le bien-être est très important. Il est question du bien-être des  
6 membres, mais... pendant les premiers jours.

7 **Me PATRICIA MacPHEE :** Est-ce que je peux demander à  
8 Madame Miller si... elle a été interrompue à plusieurs reprises, elle pose la question,  
9 elle doit être en mesure de s'exprimer et de répondre.

10 **Me TARA MILLER:** Je ne sais pas – c'est pour une question de  
11 temps?

12 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Vous avez une heure pour...

13 **Me TARA MILLER:** Oui, je comprends parfaitement, mais j'essaie  
14 justement de mettre l'accent sur ça.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD :** On n'a pas besoin d'entendre tout  
16 cela. Désolé Madame MacPhee, qu'est-ce que vous voulez dire?

17 **Me PATRICIA MacPHEE :** Ça prend beaucoup de temps pour  
18 poser des questions, mais le témoin mérite l'occasion de répondre aussi, d'y répondre.

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je que je voulais ajouter, c'est que tout  
20 à fait au début, en un jour ou deux, le bien-être était tellement important pour moi qu'il  
21 était question de faire appel à un psychologue expérimenté en Alberta pour m'assurer  
22 que chaque employé, quel que soit leur rang, quel que soit leur catégorie, ait accès au  
23 soutien ou à l'assistance psychologique – que ce soit de façon... qu'il soit impliqué de  
24 façon directe ou indirecte. Donc, il y a l'expérience, parce qu'il y a les psychologues à  
25 chaque division et aussi... et j'ai dû rassembler tout psychologue pour nous assurer  
26 qu'ils aient tout le soutien psychologique. S'ils ont besoin de plus d'une session...  
27 d'incidents critiques, assurez-vous... j'ai laissé cette responsabilité, j'ai moi-même fait  
28 des appels téléphoniques à ce sujet. Donc, dire cela n'était pas important, donc... parce

1 que ça fait mal parce qu'il y a beaucoup de travail qu'il y a lieu de faire pour justement,  
2 faire en sorte à ce que les personnes ou le monde aient accès à cela lorsqu'il y a un  
3 cas d'incidents critiques.

4 **Me TARA MILLER:** D'accord, merci. Avez-vous lu le rapport de  
5 bien-être pour, justement, apprendre qu'il y avait un sérieux problème au niveau du  
6 niveau supérieur, au siège national de la Nouvelle-Écosse?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas nécessairement l'idée de cela à  
8 laquelle ils font référence en particulier. Et donc, ce n'était pas le but du rapport, ce  
9 n'était pas pour la relation entre le siège national ou le siège... pardon, le quartier  
10 général et la division, mais en fait, c'était des problèmes à l'intérieur de la division.  
11 C'était ça, la raison pour laquelle le rapport a été demandé.

12 **Me TARA MILLER:** Mais dans le rapport lui-même, il y a eu  
13 conclusion qu'après les pertes massives, il y a eu pas mal de préoccupations par  
14 rapport à la confiance et justement, l'érosion de la confiance. Donc, pour ce qui est de  
15 la confiance avec nos membres à l'interne, qui est la partie la plus importante, est-ce  
16 que ça vous préoccupe que la confiance a été justement tellement érodée au niveau de  
17 la Nouvelle-Écosse?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait, absolument et je vais  
19 tout faire pour récupérer cela.

20 **Me TARA MILLER:** Mais quelles sont les étapes que vous allez  
21 entreprendre, justement, pour récupérer la confiance au niveau de la Nouvelle-Écosse?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** D'accord. Donc, nous avons un... nous  
23 avons fait appel à un nouveau commandant divisionnaire qui sera là. Donc, la vacance  
24 est là; il y a eu pas mal de, justement, postes vacants, donc pas mal de personnes ont  
25 voulu quitter après les événements, donc il y a plusieurs postes vacants. Et bien sûr, le  
26 fait que le récit, les récits sur la GRC étaient tellement négatifs qu'il y a eu des  
27 répercussions très négatives sur le psyché des gens et donc, pour continuer justement  
28 à répondre aux besoins, à bâtir des relations avec les agences sociales – donc

1 justement, faire en sorte à ce que le tout revienne à la normale, c'est-à-dire se remettre  
2 sur les rails pour ce qui est de l'organisation et des personnes.

3 **Me TARA MILLER:** Donc, il est question, bien sûr, de ce rapport de  
4 bien-être pour les supérieurs. Vous avez besoin de combler ces postes vacants – on ne  
5 peut pas les laisser vacants.

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** On me demande ce que je dois faire  
7 pour cela?

8 **Me TARA MILLER:** Ça doit arriver, à n'importe quel évènement,  
9 n'est-ce-pas?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui – mais ce n'était pas le cas.

11 **Me TARA MILLER:** J'essaie de comprendre quels sont les  
12 éléments concrets que vous avez essayés de mettre en place pour récupérer la  
13 confiance?

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Vous savez, il y a des officiers qui ont pu  
15 rester, donc on ne va pas les remplacer. Donc, ce que nous avons d'important... c'est-  
16 à-dire que ce que nous avons jugé d'important, c'est d'accommoder ces demandes-là  
17 parce que c'était une période courte aussi. Et il est question, bien sûr, pour le groupe  
18 des agents par rapport au rapport de bien-être, qu'est-ce qui...

19 **Me TARA MILLER:** Donc, on s'attend à avoir les plans, justement,  
20 pour reconstruire ou récupérer la confiance dans le cadre de ce plan de gestion, n'est-  
21 ce-pas?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me TARA MILLER:** C'était là mes questions, Madame la  
24 commissaire Lucki. Merci pour votre temps.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Merci. Monsieur MacDonald?

26 **Me PATRICIA MacPHEE :** Est-ce qu'on peut vérifier si le témoin a  
27 besoin d'une pause pour pouvoir continuer?

28 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Oui, bien sûr. Madame la

1 commissaire, nous avons un programme pour 30 minutes – donc parfois c’est plus long,  
2 parfois c’est plus court. Donc, on a besoin de 30 minutes encore, nous allons essayer  
3 de voir avec Monsieur MacDonald avant le dîner, mais c’est à vous de voir.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS MACDONALD :**

5 **Me THOMAS MACDONALD :** Merci. Bon après-midi, Madame la  
6 commissaire Lucki. Mon nom est Tom MacDonald; je suis l’avocat de Scott McLeod, qui  
7 est le frère... dont le frère Sean a été victime le 19 avril 2020.

8 La première question que j’ai a rapport avec la réaction et la  
9 réponse de la GRC par rapport aux pertes massives. Je vais vous donner le contexte  
10 en premier lieu; donc, on parle de la totalité des réponses pendant ces deux jours, entre  
11 autres les 18 et le 19 avril 2020. Je voudrais que vous sachiez que dans le but de  
12 mon... ma réponse, ma question, parfois, nous avons pas mal de preuve, si je peux le  
13 dire ainsi. Donc, j’accepte que les membres de la GRC, j’entends qu’ils ont fait pas mal  
14 d’efforts; j’entends que les membres de Portapique et les membres de Schubencadie  
15 et aussi les membres du GIMU, ils ont fait leurs efforts, pas mal d’efforts – le GTI,  
16 pardon. Mais 22 personnes ont été les victimes de ces pertes massives historiques du  
17 Canada.

18 Donc, dans les premières heures de la réaction à Portapique, il a  
19 pu y avoir une confusion et il y avait un manque de contrôle de périmètre, donc le  
20 tireur... ce qui a fait que le tireur actif était mobile. Aussi, pour les preuves, les tirs  
21 accidentels entre eux, aussi, on a appris les retards qu’il y a eu pour les voitures de  
22 police, pour le lendemain aussi, un manque de sensibilisation et l’utilisation aussi de  
23 l’alerte. Nous avons aussi appris sur la tragédie de certains corps qui n’ont pas été  
24 découverts, qui sont là pendant plusieurs... qui étaient là pendant plusieurs heures.

25 Or, votre rôle de responsable de toutes ces forces, seriez-vous  
26 d’accord que la GC aurait pu faire mieux?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, elle peut toujours faire mieux –  
28 quelle que soit la réaction, dans chaque réaction opérationnelle, même au niveau le

1 plus basique de réaction, quel que soit l'évènement. Moi-même, j'ai revu des choses  
2 que j'ai faites et je me suis dit « Oh, j'aurais pu le faire mieux » et donc, il y a toujours  
3 des façons de faire mieux.

4 **Me THOMAS MACDONALD** : En parlant de communications  
5 publiques, au sujet des pertes massives, nous avons appris des témoignages, nous  
6 avons entendu des témoignages de personnes qui travaillent sur l'alerte, les systèmes  
7 d'alerte et aussi les commandants qui travaillaient à l'époque à la Nouvelle-Écosse – la  
8 commissaire Bergerman ou le commandant divisionnaire, aussi la collaboration... le  
9 surintendant principal Leather au sujet du manque de sensibilisation et de l'utilisation de  
10 l'alerte.

11 Seriez-vous d'accord avec moi que le fait qu'il y avait ce manque  
12 de sensibilisation et d'utilisation était inacceptable?

13 **Comm. BRENDA LUCKI**: Non. En fait, je pense beaucoup à cela,  
14 mais étant donné le fait que le système d'alerte a été utilisé pour des catastrophes  
15 naturelles, il n'a pas été utilisé dans des cas de crimes ou de situations de crimes, donc  
16 ne va pas faire en sorte à ce que ce soit par défaut quand on va... c'est-à-dire qu'on ne  
17 va pas penser automatiquement de l'utiliser. Donc à la place, on a utilisé Twitter – donc,  
18 quelle que soit la façon pour faire en sorte à suivre les recommandations du rapport.

19 Donc, je ne qualifierais pas ça d'inacceptable, mais c'est une façon  
20 normale de répondre et de réagir. Maintenant, je vois, bien sûr, tout ce qui a été fait en  
21 termes de notes – c'est un bon avancement – par exemple, des notes d'informations et  
22 autres. Ça fait partie de la réaction. Mais si on ne pratique pas cela, je le dis toujours : si  
23 ce n'est pas quelque chose que vous faites tous les jours, que vous n'avez jamais fait  
24 auparavant, il est très dur de dire que ça allait vous traverser l'esprit.

25 **Me THOMAS MACDONALD** : Donc aujourd'hui, cet après-midi,  
26 selon ce que vous dites, s'il y avait un tireur actif en Nouvelle-Écosse... mettons, qui va  
27 se passer ce soir, pensez-vous... êtes-vous en train de dire aux Néo-Écossais que les  
28 policiers de la GRC vont utiliser Alerte?

1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, bien sûr. Ils l'ont utilisé des dizaines  
2 de fois depuis cet évènement parce que ça a été... ça fait partie de la police, pardon,  
3 des politiques d'incidents critiques.

4                   **Me THOMAS MACDONALD :** Nous avons eu pas mal de  
5 témoignages au sujet de l'ingérence politique, du problème de l'ingérence politique. La  
6 bonne nouvelle, c'est que je ne vais pas revenir à cela, mais j'ai pris note hier et merci  
7 de me corriger si je me trompe, c'est que vous étiez neuf, vous et votre équipe, vous  
8 avez dit que vous étiez en plein milieu avec les politiciens et de l'autre côté, il y avait  
9 des commandants haut gradés en Nouvelle-Écosse et qu'il semblerait qu'il y avait cette  
10 impression et aussi qu'on avait... je sais qu'on avait dit hier, vous l'avez mentionné hier  
11 lors de votre témoignage, qu'il y avait bien sûr des divergences, mais il y a comme deux  
12 côtés complètement... diamétralement opposés.

13                   Avez-vous entrepris une quelconque... un quelconque pas pour  
14 justement faire des efforts et atténuer un tant soit peu ces divergences?

15                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne l'ai pas encore fait. C'est  
16 quelque chose que je veux faire, mais étant donné mon témoignage ici, devant les  
17 comités parlementaires, je ne voulais pas établir un conflit avec ça.

18                   **Me THOMAS MACDONALD :** Donc, est-ce que vous, comme  
19 commissaire, vous allez mettre en place un cours de recyclage ou de rafraîchissement  
20 pour tout le monde sur la question de l'ingérence?

21                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je voudrais aller plus loin encore  
22 parce que je voudrais aller au niveau national, où les députés et les élus en général  
23 connaissent et savent ce que c'est, de l'indépendance policière. On fait partie du  
24 groupe de cinq membres – l'Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis,  
25 Canada – et eux aussi, ces autres pays ont des problèmes avec l'indépendance, se  
26 débattent avec l'indépendance policière. Si ça arrive là-bas, ça doit arriver ici aussi. Je  
27 l'ai mentionné à mon homologue et j'ai dit qu'il faut avoir un document qui clarifie la  
28 question. Donc, quand la personne arrive en poste, que ce soit un commandant



1 divisionnaire ou un député, un ministre : « Voici ce que vous devez savoir sur vos  
2 interactions avec les services de police. »

3 **Me THOMAS MACDONALD** : Je veux parler maintenant du  
4 mandat évolutif de la Commission. On a entendu beaucoup parler de la dotation en  
5 personnel et comment les agents de première ligne trouvent qu'ils ont des devoirs  
6 administratifs et n'ont pas assez de temps pour faire leur travail. Est-ce que vous avez  
7 songé à l'utilisation de personnel civil pour faire certaines de ces tâches administratives  
8 afin de libérer les policiers?

9 **Comm. BRENDA LUCKI**: Oui, et on va même plus loin parce que  
10 certaines enquêtes n'exigent pas l'implication d'un membre totalement formé. Donc,  
11 quand on enquête sur la cybercriminalité, est-ce qu'il faut un membre totalement formé  
12 pour le faire? Non, on a besoin de quelqu'un qui connaît ce type de criminalité. Même  
13 chose pour les crimes financiers. Mais s'il faut exécuter un mandat de perquisition et  
14 qu'il faut se rendre à une maison où la sécurité publique peut être en cause, les  
15 membres doivent être présents. Est-ce qu'il nous faut des policiers pour faire les  
16 interrogatoires devant les tribunaux? Eh bien, non. Donc, on essaie de voir si on peut  
17 adopter une approche collégiale selon laquelle il n'est pas nécessairement obligatoire  
18 d'avoir un membre du service général en tout temps.

19 **Me THOMAS MACDONALD** : Est-ce que la GRC devrait songer à  
20 la possibilité de s'extraire de la police municipale et rurale au Canada?

21 **Comm. BRENDA LUCKI**: C'est absolument quelque chose qui est  
22 débattu présentement et les 194 contrats... pardon, les 169 contrats que nous avons au  
23 Canada devraient être revus par les municipalités et les provinces. Mais dans les cas  
24 de telles révisions, tout le monde dit que ce n'est pas un problème de fourniture de  
25 services. Je crois, je suis un peu biaisée, mais je crois que notre fourniture de services  
26 est extraordinaire. Ce qui arrive dans un contrat provincial, c'est que parfois il y a un lien  
27 à Ottawa que les provinces n'aiment pas. Quand Ottawa paye 30 % de la facture, le  
28 gouvernement fédéral a un intérêt équivalent. Parfois, les gens croient qu'ils vont

1 économiser de l'argent, mais ils découvrent très rapidement que ce ne sera pas le cas.

2 Mais je pense que tout le monde devrait étudier, examiner leur  
3 service de police pour s'assurer que leurs besoins sont comblés, mais nous, on doit  
4 faire la même chose, on doit offrir la structure de gouvernance pour que les gens  
5 croient et qu'ils aient un mot à dire dans leur police. Il ne faut pas de guichet unique et il  
6 faut pouvoir ajuster le niveau de services policiers dépendamment des circonstances.  
7 Souvent, on a... il a été question d'avoir un seul service pour tous, mais si on veut  
8 vraiment axer les services sur les besoins des clients, il faut s'assurer d'avoir une  
9 bonne relation avec les partenaires contractuels, avec les services de police  
10 municipaux, provinciaux ou autochtones, et il faut offrir la gouvernance et la supervision  
11 pour que les gens se sachent vraiment... et c'est une très, très bonne question parce  
12 qu'on réfléchit vraiment à cette question : est-ce qu'on devrait parfois changer notre  
13 empreinte, est-ce qu'on devrait voir la chose autrement. Je ne dis pas quelle est la  
14 bonne réponse, mais je pense que les révisions doivent être effectuées.

15 **Me THOMAS MACDONALD :** Bon, pour donner suite à cette  
16 réponse, est-ce que ce serait utile ou est-ce que la GRC envisage ceci, en presumant  
17 que vous continuiez à offrir des services de police en milieu rural, est-ce que vous allez  
18 examiner vos politiques de police rurale à la lumière de vos ressources financières et  
19 de personnel, ressources humaines?

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il faut absolument revoir le  
21 mécanisme de dotation parce que parfois, quand on a adopté la méthodologie de  
22 financement ou adopté cette méthodologie, il n'est même pas question des ressources,  
23 mais comment ou comment on les déploie. Est-ce qu'on peut reconfigurer les  
24 ressources afin de mieux combler les besoins, mais souvent on n'a pas de financement  
25 nécessaire pour offrir les services de police que l'on nous demande. Dans les  
26 municipalités rurales, c'est simple, on peut le faire sur la base de la population, car on  
27 n'a pas à prendre un avion, on n'a pas à suivre... à voyager une heure pour se rendre à  
28 un appel. Bien sûr qu'on aimerait avoir un détachement dans chaque petite ville, mais

1 ce n'est pas possible sur le plan financier.

2 Est-ce que l'on peut examiner d'autres modèles? Donc, au  
3 Manitoba, on songe à des modèles où on arrive par avion. En Saskatchewan, je pense  
4 qu'ils vont se rendre pendant huit jours et pour ensuite revenir pour un repos de six  
5 jours, on ne perd pas les ressources à la formation, aux vacances, aux gens qui  
6 prennent des congés de maladie, ils ont donc une équipe complète et en tout temps. Et  
7 ça aide aussi au chapitre de la mobilité, les familles n'ont pas à déménager parce qu'il y  
8 a un pôle au Manitoba où ces ressources vont se rendre.

9 Donc, c'est pour cela que je parle de la possibilité d'offrir les  
10 mêmes services avec de meilleurs résultats parce qu'il faut un nombre minimal de  
11 ressources afin d'assurer la sécurité des agents, des policiers et du public.

12 **Me THOMAS MACDONALD** : Donc, deux ans après l'évènement,  
13 est-ce que vous pouvez nous dire si vous savez si la GRC songe... envisage des  
14 changements en Nouvelle-Écosse et aussi, surtout, dans le comté de Colchester suite à  
15 cet incident?

16 **Comm. BRENDA LUCKI**: Je ne connais pas ces détails, mais on  
17 demande à chaque commandant divisionnaire de faire cet examen sur une base  
18 continue. Je ne peux pas le dire. Donc, ce serait le commandant divisionnaire ou le...  
19 en vertu ou... de l'unité de la stratégie qui ferait ces examens.

20 **Me THOMAS MACDONALD** : Donc, qui est le commandant  
21 divisionnaire?

22 **Comm. BRENDA LUCKI**: C'est ça, c'est le sous-commissaire  
23 Dennis Daley, mais il n'est pas encore arrivé.

24 **Me THOMAS MACDONALD** : Donc, il y a un poste à combler pour  
25 l'instant.

26 **Comm. BRENDA LUCKI**: Un poste vacant, c'est ça. Pour l'instant,  
27 c'est le surintendant principal Chris Leather qui a ce rôle. Je ne sais pas s'il est devenu  
28 plus proactif ou s'il travaille sur tous les aspects quotidiens du service. Je sais que dans

1 la direction générale de la stratégie opérationnelle de la Nouvelle-Écosse, il devrait...  
2 on devrait avoir cette information sur ces examens qui devraient ou qui pourraient être  
3 en cours.

4 **Me THOMAS MACDONALD** : Alors, j'ai une question pour vous.  
5 Comme commissaire, est-ce que vous pouvez vous... est-ce que vous pouvez vous  
6 engager à les appeler, ces gens, et...

7 **Comm. BRENDA LUCKI**: Si j'avais le temps de les appeler  
8 aujourd'hui, je le ferais, mais...

9 **Me THOMAS MACDONALD** : Mais est-ce que vous pouvez  
10 émettre une directive?

11 **Comm. BRENDA LUCKI**: Non, je ne le ferais pas.

12 Allez-y.

13 **Me PATRICIA MacPHEE**: Je demandais s'il y a une demande  
14 pour un engagement, et si c'est un engagement que vous demandez, est-ce que ce  
15 serait... est-ce que vous pouvez préciser ce que vous voulez?

16 **Me THOMAS MACDONALD** : Donc, une mise à jour sur les  
17 changements courus en Nouvelle-Écosse, surtout dans le comté de Colchester, au  
18 chapitre de la police rurale.

19 **Me PATRICIA MacPHEE**: Oui, on a soumis des changements et je  
20 pense que madame Bergerman a parlé de certains des changements au chapitre des  
21 ressources dans ce détachement-là, mais s'il y a d'autres informations, on va vous les  
22 communiquer... la communiquer.

23 **Me THOMAS MACDONALD** : Donc, il s'agit donc d'un  
24 engagement pour la commissaire de la GRC.

25 **Me PATRICIA MacPHEE**: Ben, on va... on va... on en prend  
26 connaissance.

27 **Me THOMAS MACDONALD** : Merci. Je n'ai pas d'autres  
28 questions.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Commissaire.

2 On va prendre la pause jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

4 Pause des procédures. Reprise à 2 heures.

5 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur MacDonald... euh,  
6 Maitre MacDonald.

7 --- **L'audience est en pause à 12 h 43**

8 --- **L'audience est reprise à 14 h 14**

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD:** On rappelle le témoin.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JANE LENEHAN:**

12 **Me JANE LENEHAN:** Commissaire, avec mon collègue, Dan  
13 White, je représente la famille de Gina Goulet et je m'appelle Jane Lenehan. Elle a été  
14 la dernière victime, elle a été tuée dans... assassinée chez elle sur la route 4, treize  
15 heures après le début du carnage à Portapique.

16 Donc, parlons d'abord des experts thématiques. Vous avez  
17 témoigné hier, n'est-ce pas, que vous voyiez la Commission comme votre expert en  
18 matière de police. Est-ce que je me trompe?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne crois pas exactement que  
20 c'est cela. Je devrais voir le texte du procès-verbal.

21 **Me JANE LENEHAN:** Alors, je vais poser la prochaine question. Si  
22 j'ai bien compris l'essentiel de vos réponses hier et aujourd'hui, comme commissaire,  
23 vous attendez que ces commissaires rédigent leur rapport avant d'agir pour corriger les  
24 problèmes qui se sont révélés après Portapique ou à Portapique. Je sais que certaines  
25 choses ont été réglées et vous attendez quand même le rapport des commissaires.

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** Eh bien, non, pas nécessairement. Nous  
27 avons une équipe qui écoute ce qui se passe, il y a des aperçus qui sont préparés à  
28 chaque jour et si... ou des sommaires, et s'il y a des choses que l'on peut corriger

1 rapidement, on ne va pas attendre, mais si c'est quelque chose qui va nous obliger à  
2 effectuer une révision en bonne et due forme, peut-être qu'on va attendre un peu, peut-  
3 être que l'on ne veut pas commencer à cheminer pour découvrir ensuite que la  
4 recommandation est tout autre. Donc souvent, quand on reçoit le rapport de l'enquête,  
5 souvent on a déjà fait le trois quarts des recommandations. Souvent, ce sont des  
6 choses que nous avons repérées nous-mêmes ou c'est quelqu'un qui les a repérées.

7 **Me JANE LENEHAN:** Donc, en tant que commissaire de la GRC,  
8 n'est-il pas juste de dire que vous et votre équipe sont des experts en matière de  
9 police?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, à quelques égards. Parfois, à  
11 certains égards, il y a... tout le monde comprend les concepts, peut-être que... moi, j'ai  
12 36 ans d'expérience, peut-être que les nuances et les nouvelles technologies, les  
13 nouvelles techniques, les nouvelles politiques, les procédures, je ne les connais pas en  
14 menus détails.

15 **Me JANE LENEHAN:** Donc, au niveau de l'imputabilité, êtes-vous  
16 d'accord que, comme commissaire, vous êtes responsable d'une force de 32 000  
17 membres? Est-ce que cela comprend les officiers brevetés, les sous-officiers et les  
18 civils?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est ça, et les fonctionnaires.

20 **Me JANE LENEHAN:** Donc, vous êtes responsable de la force,  
21 n'est-ce pas? C'est votre rôle comme commissaire.

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me JANE LENEHAN:** Êtes-vous d'accord aussi que votre rôle et le  
24 rôle de la GRC est de servir et de protéger les Canadiens?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui.

26 **Me JANE LENEHAN:** Donc, au chapitre de la prise de décision et  
27 de l'imputabilité, j'aimerais savoir si ce qui suit est un résumé exact au niveau de la  
28 prise de décision et de l'imputabilité. S'il y a une décision à prendre, c'est vous qui allez

1 la prendre, n'est-ce pas? Par exemple, vous avez décidé de venir comparaître ici, vous  
2 pouvez aussi déléguer la décision si c'est à l'intérieur de votre équipe de gestion  
3 immédiate. C'est une autre option que vous avez. Vous pouvez déléguer la décision à  
4 quelqu'un d'autre, vous pouvez parfois participer dans la délégation.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, et parfois certaines de ces  
6 délégations sont déjà établies. On a toute un organigramme d'autorités et cet  
7 organigramme détermine beaucoup de choses. Je n'ai pas à déléguer certaines choses  
8 aujourd'hui et d'autres choses demain, peut-être que les délégations sont déjà établies  
9 depuis longtemps.

10 **Me JANE LENEHAN:** Dans cette catégorie par exemple, un  
11 exemple pourrait être la décision que le surintendant principal Campbell ne participe  
12 pas à cet épisode du *Fifth Estate*. C'était une décision de votre équipe de gestion, n'est-  
13 ce pas? De direction?

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** <Non interprété>

15 **Me JANE LENEHAN:** Maintenant, je vais descendre de plusieurs  
16 niveaux, mais les décisions prises à un niveau inférieur, que ce soit par un commandant  
17 provincial ou un agent qui vient d'arrêter quelqu'un sur la route, ces décisions doivent  
18 être prises afin de répondre à vos attentes comme commissaire.

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, et aussi à l'intérieur ou en  
20 conformité aux politiques, aux procédures et à la législation. Ce n'est pas moi comme  
21 commissaire, il s'agit de faire respecter les politiques et les procédures et aussi, et  
22 surtout, la législation.

23 **Me JANE LENEHAN:** Donc, un exemple de cela pourrait être les  
24 communiqués de presse en Nouvelle-Écosse au sujet de l'incident des pertes  
25 massives. Je songe surtout aux décisions discrétionnaires à part les décisions pour  
26 lesquelles vous devez suivre les politiques.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense qu'avec chaque décision, il y a  
28 un certain niveau de discrétion ou une certaine marge de manœuvre, mais la plus

1 importante différence est quand il y a quelque chose qui est d'intérêt national, un  
2 évènement de grande importance, et parfois ces organigrammes décisionnels vont  
3 changer à ce moment-là. Ce n'est pas nécessairement documenté de la même façon.  
4 S'il y a quelque chose qui arrive sur le terrain en Colombie-Britannique et que l'équipe  
5 des relations médiatiques s'en occupe et qu'il va y avoir beaucoup d'intérêt de la part  
6 des médias, on va leur demander de nous consulter. Parfois, on n'a pas de décision à  
7 prendre. Si l'équipe cherche quelque chose en dehors de la division, peut-être que des  
8 demandes seront faites et des décisions seront prises. On ne peut pas... il y a tellement  
9 de dérogations à votre énoncé, ça dépend beaucoup de l'évènement.

10 **Me JANE LENEHAN:** Bon, alors, je vais vous donner quelques  
11 exemples précis. Vous avez que les citoyens de la Nouvelle-Écosse demandent...  
12 exigent de la GRC des explications sur le déroulement des évènements en avril 2020.  
13 Alors, voici quelques... en voici quelques exemples, et ce que je cherche, c'est votre  
14 réponse au suivant : si les actions et les décisions des membres de la GRC ont  
15 répondu à vos attentes. Je sais que vous êtes à un niveau très élevé et je suis sûre que  
16 si je me prononce mal, que votre avocat va vous défendre. Mais ensuite, d'abord, il y a  
17 le sergent O'Brien qui était responsable du détachement de Bible Hills. Est-ce que vous  
18 connaissez ce nom?

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est un nom qui a été prononcé  
20 aujourd'hui.

21 **Me JANE LENEHAN :** Alors, ce que je voudrais savoir, est-ce que  
22 cela a répondu à vos attentes quand il a décidé de se déployer lui-même, la nuit du 18  
23 avril, après avoir consommé 5 onces de rhum? Est-ce que cela répond à vos attentes?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Selon lui-même, il a dit qu'il avait bu  
25 environ 5 onces de rhum, j'ai entendu parler de ce qu'il se passait, j'étais très  
26 préoccupée, il a pris une radio et il a joué un rôle actif dans la direction des membres  
27 sur le terrain, la nuit du 18 avril. Ce n'est pas la consommation du rhum qui est en  
28 cause. Est-ce qu'il était en état de fonctionner? Parce que ces 5 onces de rhum, il les a



1 prises pendant... à quel moment? Je ne voudrais pas qu'il soit au travail s'il était en...  
2 qu'il avait des facultés affaiblies. Donc, il regardait la télévision avec son fils, et entre 6,  
3 6 heures et minuit, il avait consommé 5 onces de rhum. Et quand il a entendu parler de  
4 cette situation, il trouvait juste qu'il s'implique.

5 **Me JANE LENEHAN** : Et c'était à quelle heure?

6 **Comm. BRENDA LUCKI**: À 10 heures. Non, à 10 heures du soir.

7 **Me LORI WARD**: Vous avez dit 10 heures du matin?

8 **Comm. BRENDA LUCKI**: Non, à 10 heures du soir.

9 **Me LORI WARD** : Donc il a bu de 6 heures à 10 heures le soir et  
10 ensuite il s'est rendu au travail. C'est ce que j'ai compris. je ne suis pas sûre que nous  
11 sommes d'accord sur sa... son témoignage. Quand il a entendu parler de ce qui se  
12 passait, samedi soir, il savait qu'il avait consommé de l'alcool, et il trouvait qu'il ne  
13 devait pas se rendre au bureau. Mais il était en contact par texto avec plusieurs de ses  
14 membres, et il s'est rendu au bureau du détachement. En fait, sa femme l'a conduit, il  
15 avait un rôle à jouer en envoyant des messages à certains de ses membres. Ce n'était  
16 pas exact de dire que samedi soir, quand il a eu vent des événements, il s'est dit, bon,  
17 ok, je dois absolument m'impliquer tout de suite. Si c'est cela que vous suggérez.

18 **COMMISSAIRE MACDONALD** : Madame, maître Lenehan?

19 **Me JANE LENEHAN** : Ma question, Commissaire, est la suivante.  
20 Est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez endosser? S'agit-il d'une décision  
21 raisonnable? Je ne dis pas que le sergent O'Brien était capable de... n'était pas  
22 capable de... pas en condition de regarder la télévision après avoir consommé du  
23 rhum. Ma question, aux noms des familles des victimes, est : est-ce que c'était un acte  
24 raisonnable? Est-ce qu'il aurait dû s'impliquer s'il avait consommé de l'alcool.

25 **Comm. BRENDA LUCKI**: La question est très vague. Si les gens  
26 se rendent au travail, je préfère que les gens ne soient pas, n'arrivent pas avec facultés  
27 affaiblies, en référence à la loi. Si, ça dépend de comb... quel genre de contact aussi,  
28 de dire que vous ne pouvez pas être en contact avec quiconque parce que vous avez

1 consommé. Et bien, je ne peux pas vous donner cette réponse, parce que je n'ai pas  
2 les détails nécessaires.

3 **Me JANE LENEHAN** : Mon souvenir est le suivant. Et je suis sûre  
4 que maître Ward va vous défendre si elle a un souvenir différent. Mais peu après  
5 l'arrivée de l'équipe terrain, et que les décisions étaient en train d'être prises sur la  
6 nécessité ou non d'envoyer une deuxième équipe, le sergent O'Brien avait une opinion  
7 à ce sujet. Il était chez lui avec sa radio, il avait consommé assez d'alcool, 5 onces de  
8 rhum. D'après lui, qu'il ne pouvait pas aller à la... au poste lui-même. Il fallait que sa  
9 femme le conduise. Êtes-vous à l'aise avec ce qu'il a fait ce soir-là.

10 **Comm. BRENDA LUCKI**: Je peux vous dire le suivant encore.  
11 Quand les gens se rendent au travail, ils doivent être prêts à travailler, Ils ne doivent  
12 pas avoir des facultés affaiblies. Je ne peux pas vous dire si c'était le cas.

13 **Me JANE LENEHAN** : Merci. Scénario suivant : Une... un échange  
14 de courriels entre le surintendant principal Leather et le chef de police de Truro McNeil,  
15 le matin du 19 avril, c'était peu après l'incident de Wentworth, ou Lillian Campbell a été  
16 tuée par l'auteur, sur le bord de la route, et la GRC a in... est intervenue. Ce jour-là, ce  
17 matin-là, peu après, le chef McNeil a envoyé un courriel à monsieur Leather. Il a offert  
18 son aide. Il a dit : On sait ce qui se passe, qu'est-ce qu'on peut faire pour aider. Et le  
19 courriel de monsieur Leather disait le suivant : On croit que l'on a cerné l'auteur à  
20 Wentworth. Et on sait maintenant que ce n'est plus le cas... Maintenant que ce n'était  
21 pas le cas.

22 Et donc, je reformule. J'ai dit, bon, si on a besoin d'aide on va vous  
23 le dire. Et l'on sait, de la bouche de monsieur Leather et aussi du procès-verbal, que le  
24 surintendant principal Leather n'a jamais répondu par la suite à... au chef McNeil. Donc,  
25 quand monsieur Leather a été interrogé, sur pourquoi il n'a pas répondu au chef  
26 McNeil, il a dit qu'il y avait beaucoup de choses qui se passaient, il était trop occupé.  
27 Mais il a dit par la suite : mais de toute façon, il y avait un autre agent de la GRC qui  
28 aurait dû être contacté par le chef McNeil. Et non pas moi.

1                   Il ne nous a pas dit qui était cette personne. Il ne nous a pas dit non  
2 plus s'il avait donné le nom de cette personne à... au chef McNeil. Si c'était un sergent  
3 d'état-major, un CIC, ou ses coordonnées non plus. Je vous pro... vous suggère que la  
4 réponse appropriée aurait été : Merci de votre aide, à un chef voisin, et ensuite il aurait  
5 dû impliquer la bonne personne tout de suite. Est-ce que cela répond à vos attentes,  
6 pour une force souple au beau milieu d'un incident critique?

7  
8                   **Comm. BRENDA LUCKI:** La première réponse du surintendant  
9 principal me semble très raisonnable, étant donné les circonstances. Je m'attendrais à  
10 ce que le chef McNeil comprenne combien monsieur Leather était occupé. Et aussi, je  
11 suis d'accord qu'il y a beaucoup d'autres personnes qu'il aurait pu appeler. Au lieu  
12 d'appeler directement le surintendant principal Leather. Je trouve en général, et je ne...  
13 je trouve que les gens ne comprennent pas le niveau de formation de certains des  
14 membres de la GRC, par rapport aux gens des services municipaux.

15                   Moi je ne peux pas poser... je ne peux pas m'immiscer dans ces  
16 détails. Chris Leather non plus ne devrait pas s'immiscer dans ces détails-là. Le chef  
17 McNeil étant le chef de police d'un détachement qui a beaucoup de détachements  
18 adjacents devrait aussi pouvoir rejoindre ces gens. Et c'était peut-être même ces gens  
19 qui étaient son... ses premiers contacts. Je ne connais pas les nuances de la situation  
20 sur le terrain. Mais si quelqu'un m'avait appelée pour me demander de l'aide, la  
21 première chose qui me serait venue à l'esprit, ce serait comme, pourquoi est-ce que  
22 vous m'appelez? Il y a quelqu'un d'autre que vous devriez appeler. Il aurait pu appeler  
23 quelqu'un d'autre, probablement. Mais je présume beaucoup de choses ici. La question  
24 a beaucoup de... est basée sur beaucoup d'hypothèses.

25                   **Me JANE LENEHAN :** Avec respect, il ne vous a appelée, pas  
26 appelée à Ottawa. Il a appelé l'officier responsable des opérations criminelles, en  
27 Nouvelle-Écosse. Et il... pour voir si son service de police pouvait aider. Je vous  
28 suggère que c'était quelque chose de très raisonnable à faire. Et que la réponse

1 appropriée aurait dû être une réponse en bonne et due forme. Et non pas une réponse  
2 qui dit, bon, appelez quelqu'un d'autre.

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Il y a tellement de faits et de détails.  
4 Vous me donnez une situation à vol d'oiseau, mais je n'en... je n'en connais pas les  
5 détails. Pouvoir juger de cette situation-là sans avoir tous les détails, je ne peux pas le  
6 faire. Ce n'est pas que je ne veux pas offrir un jugement. Ce n'est pas que je ne sais  
7 pas si c'est approprié ou non. C'est que je ne crois pas avoir tous les faits nécessaires.  
8 Donc, afin d'offrir ce jugement, bon il y a beaucoup de choses qui pourraient être faites,  
9 il y a beaucoup de personnes qui pourraient être appelées. Le surintendant principal  
10 Leather est à un niveau très élevé en Nouvelle-Écosse. Il a beaucoup d'autres gens  
11 qu'il aurait pu, que le chef aurait pu appeler. Peut-être qu'il aurait pu dire : Je suis trop  
12 occupé, appelle Sally. Appelle Fred. Je ne sais même pas. Mais sa réponse initiale me  
13 semble raisonnable.

14 **Me JANE LENEHAN :** Je parle de son incapacité d'offrir le nom et  
15 les coordonnées de la personne que le chef de la police de Truro aurait dû appeler.

16 **COMMISSAIRE BRENDA LUCKI:** À ce moment-là, il trouvait que  
17 ce n'était pas nécessaire, parce qu'il trouvait, il croyait que la personne était cernée.  
18 Donc, donner un autre nom, d'autres coordonnées, il y avait tellement de choses qui se  
19 passaient à ce moment-là, non, ça va. Quand la situation a changé, et ensuite, on doit  
20 obtenir d'autres ressources, c'est peut-être là qu'il doit aller... revenir voir le chef  
21 municipal de Truro. Mais est-ce que ça aurait dû être sur sa liste? Peut-être que oui.  
22 Mais probablement. Mais il avait accès à d'autres ressources. Mais c'était pas lui qui  
23 déployait les ressources. C'est quelqu'un d'autre qui faisait cela.

24 **Me JANE LENEHAN :** Donc, votre réponse à tout cela est que  
25 vous ne savez... vous n'avez pas assez de détails pour dire si cela répond à vos  
26 attentes ou non. Ensuite, c'est le... la scène de crime à la résidence Goulet sur la route  
27 224, pardon, 224. La famille de Gina Goulet a... trouve que la GRC a... ne leur a pas  
28 offert l'aide nécessaire et ils ont perdu la confiance en la GRC, car la scène de crime a

1 été laissée pendant 24 heures dans un état non sécurisé et non... et sans présence de  
2 policiers.

3 Pendant la semaine après le meurtre, ils ont trouvé des preuves qui  
4 n'avaient pas été trouvées par l'équipe médico-légale de la GRC, dont une douille, un  
5 morceau de plomb, le... la fille et le beau-fils n'ont jamais été informés qu'elle était  
6 décédée, et on ne leur a jamais où son cadavre avait été amené. En fonction de ces  
7 données, est-ce que ces actions répondent à vos attentes?

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je dirais d'abord, je suis vraiment,  
9 vraiment désolée de cette circonstance. Quand quelqu'un décède et que la famille a  
10 besoin de réponses, je ne peux pas imaginer comment cela pourrait être. Et le fait que  
11 l'on n'était pas présent, et que l'on n'a pas répondu aux attentes de la famille, il y a  
12 peut-être beaucoup de raisons à cela, mais peu importe, parce qu'on n'a pas répondu  
13 aux attentes de cette famille. Je ne peux pas l'expliquer. Le fait que je ne peux pas  
14 imaginer la quantité énorme de choses qui se passaient, tout cela ne... n'offre pas  
15 aucune consolation à la famille. Le fait que la famille n'a pas su que leur proche était  
16 décédée, le fait de ne pas savoir où était rendu le corps et ce n'est aucune consolation.  
17 Personne ne le ferait de façon... le ferait exprès. Mais ça ne corrige pas le tort. Et  
18 quand les membres n'arrivent pas à... aux attentes des autres, ce n'est pas leur  
19 souhait.

20 **Me JANE LENEHAN :** Je n'ai vraiment pas de mots à dire. Merci  
21 d'abord des excuses que vous avez offertes. Vous avez dit ce matin, donc je vais le dire  
22 à mes clients. Vous avez dit ce matin que la fourniture de service de la GRC n'a aucun  
23 parallèle. Comme j'ai dit, les citoyens de la Nouvelle-Écosse cherchent des comptes. Et  
24 je vous suggère que la première chose à faire est de reconnaître les incidents où les  
25 actions n'ont pas été à la... les actions de la GRC n'ont pas été à la hauteur des  
26 attentes. Je vous dis, à vous, commissaire de la GRC, il y a des politiques, oui. Mais  
27 vous avez dit que vous comprenez que vos membres n'ont pas répondu aux attentes  
28 de ma cliente, mais est-ce que ses actions ont répondu à vos attentes comme

1 commissaire de la GRC?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Encore là, je ne peux pas protéger mes  
3 membres, les défendre. Mais je suis une... j'aime bien avoir toutes les informations.  
4 Mais on dirait que oui, certaines des attentes n'ont pas été comblées. Alors, si c'est ce  
5 que... si ce que vous dites est totalement vrai, on dirait. Donc, de toute apparence, cela  
6 ne répond pas à mes attentes.

7 **Me JANE LENEHAN :** Alors, une question importante pour les  
8 commissaires est la suivante. Donc, à l'avenir, comment va-t'on exiger des comptes de  
9 la GRC face aux attentes des citoyens du Canada. Êtes-vous d'accord avec ce que je  
10 vais dire maintenant? Il semble que la structure de la... de la direction de la GRC, du  
11 point de vue d'un non initié, est une toile incompréhensible qui empêche ou qui entrave  
12 les efforts de... d'exiger des comptes de la GRC. Aussi, entrave les efforts de  
13 changement, les efforts de la GRC de changer. Je peux vous dire... si j'avais dix sous  
14 pour chaque fois que l'on m'a... que l'on me... que... que... l'on me disait de la GRC,  
15 bon ce n'est pas mon rôle, et bien je serais riche.

16 Justement, le surintendant principal Leather est le représentant de  
17 la GRC, le chef de police municipale dit : Qu'est-ce qu'on peut faire pour aider? Il faut  
18 donner une réponse correcte. Qu'en pensez-vous? Étant donné que, il semblerait bien  
19 que les cadres supérieurs entre vous et les membres sur le terrain représentent une  
20 toile incompréhensible pour un non initié. Êtes-vous d'accord avec moi? Et croyez-vous  
21 que ce système, cette toile dans ce... de gestion pourrait représenter, pourrait entraver  
22 des efforts, vos efforts visant à changer cette organisation et aussi à exiger des  
23 comptes?

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Mais quand on songe à la... aux  
25 dimensions de la Division, il faut y avoir... qu'il y ait des couches, des strates, des non-  
26 initiés ne peuvent pas comprendre tout cela. C'est une grande organisation, très  
27 structurée et donc, ce qu'il faut faire, c'est de s'assurer qu'entre les différentes  
28 structures, que les communications soient fluides et souples. Quand cela n'arrive pas,

1 vous donnez l'exemple du surintendant principal Leather. Ce n'est qu'un exemple de ce  
2 qui s'est passé pendant cette période. Est-ce qu'il aurait pu répondre autrement, de  
3 manière plus substantielle au chef McNeil? Oui, peut-être. Moi-même, pendant ce  
4 temps, parce que moi je suis une... sur le terrain. Et donc, vu l'importance de la taille de  
5 cet événement, la dynamique de cet événement et le fait que je sais que dans mon cas,  
6 il y avait la COVID, c'était le facteur immense qui n'a pas rendu les choses bonnes.  
7 Mais je vais dire que les choses étaient différentes lors de cet événement. On doit être  
8 en mesure d'avoir des réponses fondamentales ou de base. Ça consiste en notre  
9 travail, lorsqu'on ne couvre pas la moitié d'une province en termes de géographie. Et le  
10 fait que l'auteur se déplaçait et le fait qu'on ne pensait pas, qu'on ne savait pas que  
11 l'auteur se déplaçait. Sur la base des décisions qui ont été prises, bien sûr, le bénéfice  
12 de la rétrospective change tout ça. Ce dont on a, c'est l'expérience. Et ce n'est pas de  
13 dire « Voilà ce qu'on a besoin de faire dans un cas pareil ».

14                   Donc, ils font usage de leurs connaissances, de leur formation, de  
15 leurs connaissances pour faire face dans certaines circonstances. Parfois ça marche,  
16 parfois ça ne marche pas et comme vous l'avez souligné... et c'est comme ça que les  
17 choses sont exécutées, sont faites. Donc en voyant cela, maintenant, après les faits, il y  
18 a plusieurs choses qui auraient pu être faites de façon différente, mais à ce moment-là,  
19 les personnes ont fait usage de ce qu'elles savaient, de leurs compétences, de leurs  
20 connaissances et ils ont répondu aux faits.

21                   **Me JANE LENEHAN** : Je suis un peu préoccupée de ce que vous  
22 avez dit en plein milieu de tout cela pour ce qui est de l'explication. C'est une grosse  
23 organisation et vous ne vous attendez pas à ce que les personnes qui soient de  
24 l'extérieur puissent être en mesure de comprendre sa complexité. Donc, ma question  
25 est : comment nous sommes, nous, les personnes que vous servez, comment on peut  
26 vous tenir responsable si on n'a pas cette transparence, donc, que vous nous dites que  
27 vous jugez très importante?

28                   **Comm. BRENDA LUCKI**: Je ne vais pas quand même sacrifier la

1 transparence; je ne pense pas que la question est au sujet de la transparence. Je  
2 pense que d'abord, il est question de fournir trois lignes d'un évènement, trois parties  
3 d'un évènement et vous me demandez de faire un jugement. Je ne pense pas que c'est  
4 juste de faire cela pour moi. Je ne détiens pas tous les faits; de l'extérieur, comme vous  
5 dites, ça ne semble pas... certaines choses n'ont pas l'air d'être raisonnables, mais  
6 aussi, peut-être qu'il y avait une meilleure façon de les faire. Oui, tout à fait, il y a  
7 toujours de meilleures façons de faire les choses, mais je ne sais pas si je suis la  
8 personne la mieux placée, avec le peu d'information que vous m'avez donnée, pour  
9 justement faire un jugement.

10 Je voudrais en savoir plus, je voudrais avoir plus de détails; vous  
11 me dites certaines choses qui sont arrivées dans le cas de Gina et je me  
12 dis « Seigneur, qu'est-ce qui s'est passé là? Ça n'a pas l'air d'être raisonnable. Qu'est-  
13 ce qui s'est passé? » Essayons de comprendre cela ensemble, absolument, parce que  
14 je vois tout ça. Nous avons des politiques qui couvrent pas mal de choses, mais mon  
15 Dieu, ça n'a aucun sens, ça ne donne rien si on ne suit pas nos politiques, si on ne fait  
16 pas les choses de la façon dont il faut les faire. Donc, je voudrais vraiment essayer de  
17 comprendre cela pour dire « Mais pourquoi ça s'est passé? » Pourquoi on n'a pas  
18 informé la famille au sujet du corps de la victime? Comment on va avoir ces preuves?  
19 Comment on va les considérer? Comment ça se fait que la personne a été sur les lieux  
20 du crime sans pour autant profiter d'une quelconque protection? Et donc, nous devons  
21 être en mesure de donner de bonnes réponses pour cela. C'est de là où il est question  
22 de responsabilité et de transparence, mais pour moi, faire un jugement ou apporter un  
23 jugement, je ne pense pas que je suis en place de le faire.

24 **Me JANE LENEHAN** : La question à laquelle vous répondez – et  
25 j'apprécie tous vos commentaires – votre réponse à d'autres questions précédentes.  
26 Mais est-ce que tous les Canadiennes et les Canadiens sont en mesure d'aller voir sur  
27 le site web pour trouver le graphique d'une structure pour savoir à qui on doit poser telle  
28 ou telle question, à qui on doit imputer telle ou telle responsabilité et aller passer de



1 haut en bas au sein de la structure elle-même pour des questions de responsabilité?

2 Est-ce que c'est raisonnable?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pense que lorsqu'on est... il est  
4 question de contacter le détachement, le commandement de détachement et si ce  
5 même détachement ne vous reçoit pas pour répondre à vos questions, peut-être qu'il y  
6 aurait d'autres responsabilités. D'abord, vous posez des questions au commandant du  
7 détachement de Colchester sur des choses qui se sont... qui ont eu lieu à d'autres  
8 endroits. C'est clair que ça ne relève pas de sa responsabilité. Donc, ce n'est pas  
9 différent de lorsque j'appelle quelqu'un...

10 **Me JANE LENEHAN :** C'est la même chose, justement. Le  
11 surintendant principal aurait pu... Leather aurait pu quand même aussi mieux diriger.

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, il aurait pu savoir aussi savoir à qui  
13 et il aurait dû parler.

14 **Me JANE LENEHAN :** Je vais vous poser d'autres questions, je  
15 pense que ça a été déjà couvert, mais j'ai pris note quand même que c'était l'officier  
16 commandant et donc, ce qui n'est pas clair en termes d'évidence lorsque vous étiez en  
17 train de répondre lors de votre témoignage, croyez-vous qu'un programme de formation  
18 de 26 semaines reçu à Depot est adéquat pour une force de police moderne, pour dire  
19 que...

20 **Comm. BRENDA LUCKI:** 26 semaines est une formation de base.  
21 Il y a un autre six mois, donc c'est... Et on parle de formation de base. Donc, on se  
22 pose toujours des questions : est-ce qu'on peut ajouter ça ici et on se dit « D'accord –  
23 puisque c'est une formation de base, est-ce que c'est quelque chose dont on a besoin  
24 pour ajouter? » (sonnerie de téléphone) Est-ce que c'est quelque chose que l'on peut  
25 ajouter l'instruction de base ou est-ce que c'est quelque chose que l'on peut ajouter  
26 pour, par exemple, l'accompagnement? Est-ce que c'est quelque chose qui va aller  
27 vers les enquêteurs ou par exemple, le programme de gendarmes?

28 Et aussi, dans notre version, j'ai oublié laquelle déjà – chaque

1 année, on apporte pas mal de changements au programme de l'instruction. Par  
2 exemple, si on a un nouvel équipement que l'on a reçu, s'il y a un changement, s'il y a  
3 un cours qui est donné, qui est assuré ou si c'est quelque chose qui tombe lors d'une  
4 enquête et qu'on juge utile à ajouter au cours... donc, ce sont des changements sur  
5 une base annuelle. Mais aussi, on effectue une analyse holistique du programme  
6 lorsqu'on parle de faire une révision... un examen plutôt holistique. Maintenant, on le  
7 voit exactement – pour répondre à votre question – donc il y a, oui, une formation qui  
8 est moderne... maintenant, pour avoir des policiers, justement, modernes.

9 **Me JANE LENEHAN :** Merci pour cette correction. Je pense que  
10 ce que vous me dites, c'est que la formation est de six mois, il est question d'un  
11 programme, d'une formation de base de six mois plus six mois de stage, c'est ça que  
12 vous voulez dire pour la formation?

13 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui. Ensuite, il y a plusieurs types de  
14 cours après qui qu'ils vont suivre pendant les premières années en tant que  
15 gendarmes.

16 **Me JANE LENEHAN :** D'accord. Maintenant, il y a... l'ancien  
17 responsable de justice a fait référence qu'il était question... a mentionné qu'il était  
18 question un minimum de formation de deux années. Donc, je ne sais pas si vous, en  
19 tant que commissaire, acceptez cette recommandation; je sais qu'elle a été prise en  
20 considération. Masi vous, en tant que commissaire, est-ce que vous l'acceptez? Avant  
21 de répondre, je sais que certains points ont été couverts lors du témoignage avec  
22 l'avocat de la Commission pour ce qui est... les candidats issus de la diversité.

23 Donc, je voudrais en savoir plus sur la deuxième partie des  
24 recommandations du rapport Bastarache, c'est-à-dire en parlant des normes  
25 d'équivalences pour l'éducation pour les demandeurs ou les applicants, de sorte à ce  
26 qu'il n'y ait pas d'obstacles.

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je vais reprendre ma réponse parce que  
28 je peux dire, on prend des gens du Nunavut et c'est clair qu'il y a pas mal de barrières

1 ou d'obstacles pour ces candidats. Lorsqu'il est question d'un contenu autochtone, pour  
2 avoir plus de... c'est-à-dire, lorsqu'on vise à avoir plus de candidats autochtones, dans  
3 plusieurs cas, ça pose des obstacles, ça crée des obstacles parce qu'on essaie de faire  
4 l'opposé, on essaie de relever ces obstacles d'ajustements, de les enlever parce qu'il y  
5 a des obstacles à l'examen d'entrée.

6                   Donc, pour dire qu'une seule façon de le faire est la façon de faire,  
7 ça fait partie du jeu, mais on doit avoir des exceptions parce que je ne voudrais pas  
8 fermer la porte à des candidats qui... peut-être qui n'ont pas d'expérience de vie  
9 équivalente – que ce soit l'université ou en post-secondaire – mais ça doit être examiné  
10 d'un point de vue académique et... ce que seraient les résultats pour ce qui est du  
11 nombre des candidats que nous avons.

12                   Donc, nous devons vraiment étudier cela parce que pour l'instant,  
13 les agences de police et toutes les autres organisations... donc la dernière chose que je  
14 voudrais faire, c'est de réduire le nombre de candidats parce qu'on me dit : si vous  
15 mettez des exigences d'une année post-secondaire par rapport à ce que vous avez  
16 maintenant, vous aurez 1 000 candidats, ça serait vraiment problématique pour nous.  
17 Donc, nous devons absolument étudier les causes et effets de tout cela.

18                   **Me JANE LENEHAN** : Je retourne à mes clients et les membres  
19 de la famille de Gina, par rapport à leurs préoccupations. Cette famille a des soucis  
20 avec ce qu'on a appris lors de cette enquête, pour ce qui est des relations avec la GRC,  
21 entre la GRC et la Police régionale et ce qui a eu des répercussions sur ce qui est  
22 arrivé à Gina.

23                   Maintenant, pour ce qui est du parcours, l'auteur est passé par la  
24 ville de Truro samedi... plutôt dimanche, 19 avril. Il a eu affaire au gendarme Stevenson  
25 à Schubencadie et Stevenson... ensuite, il a continué son chemin sur la maison qui  
26 était située à quatre à cinq kilomètres sur la route 224. La deuxième partie de ce  
27 contexte est que la maison est située pas loin... c'est dans le comté de Hants, mais  
28 c'est avec la frontière du comté d'Halifax.

1                   Donc, la famille Goulet a une question : est-ce que les relations  
2 sont meilleures entre les forces de police et la GRC qui aurait permis, justement, d'agir  
3 de façon efficace et efficiente? Est-ce que ça aurait pu sauver sa vie?

4                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oh, c'est une grosse question. Première  
5 des choses, c'est que sur la base des connaissances que j'ai sur les relations, ce ne  
6 sont pas les relations sur le terrain, mais la relation au niveau exécutif, au niveau de la  
7 direction, là où il y avait des problèmes. J'ai souvent entendu au sujet des divisions qu'il  
8 y a des petits problèmes entre un chef et un autre, mais ça ne se traduit pas sur le  
9 terrain. Mais en général, lorsque la réponse a lieu, c'est tout le monde qui a la main à la  
10 pâte. Je ne vais pas dire... je ne vais pas avoir un gendarme qui va dire « Non, je ne  
11 réponds pas parce que je ne suis pas d'accord, je n'ai pas de bonnes relations avec  
12 certains policiers ». Ça ne marche pas comme ça.

13                   Je pense, par contre, que... si vous permettez, laissez-moi  
14 terminer, il ne peut pas y avoir une mauvaise relation parce que ça aura des effets, ça  
15 affecte au niveau... sur le terrain lorsque les gens sont en train d'essayer d'attraper  
16 l'auteur, je ne pense pas qu'on pensait à ce moment-là à la relation avec la police de  
17 Truro lorsqu'on était en plein cœur de ça. Personne ne va réfléchir, ne va penser de  
18 cette façon lorsqu'on essaie d'attraper une mauvaise personne – pas en ces termes,  
19 dire « Je ne vais pas aider telle ou telle personne, je ne vais pas sauver des Canadiens  
20 parce qu'on n'a pas... on n'entretient pas des bonnes relations ».

21                   **Me JANE LENEHAN :** Donc, c'est votre compréhension que la  
22 police de Truro ou les services de la police de Truro et la Police régionale étaient  
23 impliquées et ont répondu? C'est ça, ce que vous avez compris?

24                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. Je suis en train de dire que je ne  
25 pense pas que si moi, je suis sur le terrain et que... et je suis sur la frontière de ma  
26 juridiction, de mon territoire et que quelqu'un passe devant moi à une vitesse de plus de  
27 200 kilomètres à l'heure, je ne vais pas m'arrêter à la frontière et dire « Non, vous savez  
28 quoi, je ne vais pas y aller parce qu'on n'est pas... on n'a pas de bonnes relations avec

1 l'agence de police là-bas ». Vous en train de me dire si ça affecte les résultats; je ne  
2 pense pas que lorsqu'on est sur le terrain, c'est la cas – non, ça se passe au niveau  
3 supérieur ou moyen, mais je ne pense pas que c'est reflété, c'est traduit sur le terrain.  
4 C'est ça, ce que je crois.

5 **Me JANE LENEHAN :** Donc OK, je pars du principe que vous êtes  
6 d'accord avec moi pour dire que la GRC a besoin d'être en mesure de travailler de  
7 façon collaborative et efficiente avec d'autres corps de police au sein de la juridiction?

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Tout à fait, oui, absolument. Ils ont tous  
9 besoin de travailler ensemble.

10 **Me JANE LENEHAN :** Donc, nous avons aussi entendu plus d'une  
11 fois, lors de cette enquête par la Commission, par des officiers et non brevetés pour ce  
12 qui est des problèmes d'interopérabilité qui ont empêché la GRC de répondre aux  
13 pertes massives, ça les a empêchés de travailler, d'autres forces de police de façon  
14 efficiente et collaboration. Donc ma question est lorsque... lors d'un examen que vous  
15 avez établi, pensez-vous que tous les officiers de police du Canada devraient être  
16 formés tous ensemble, quelle que soit leur région et qu'ils devraient suivre la même  
17 formation? Est-ce que ça va améliorer les choses?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas nécessairement. Vous savez,  
19 évidemment, si on fait les choses de la même façon et que vous étiez un centre de  
20 police, ça rendrait la vie beaucoup plus facile. Mais même au sein de la GRC, une aussi  
21 grande structure, voir comment les choses se passent en Colombie-Britannique, voir  
22 comment les choses se passent au Nunavut, on ne peut s'attendre à ce qu'ils aient les  
23 mêmes réactions et les mêmes réponses, qu'ils interviennent de la même façon. Oui,  
24 une instruction de base, oui, mais ce n'est pas toujours... ce n'est pas du tout qui  
25 tourne autour de l'instruction de base. C'est clair qu'il y a d'autres formations qui ont  
26 lieu, lors... tout au long de la carrière. Lorsque vous parlez de formation, je ne sais pas  
27 à quoi vous faites référence quand vous dites « interopérabilité »; est-ce qu'il y a des  
28 précisions à ce sujet?

1                   **Me JANE LENEHAN** : En fait, ça a été soulevé par le caporal Mills,  
2 c'était le chef de groupe, en réponse à une question au sujet de pourquoi et des raisons  
3 que l'équipe du Nouveau-Brunswick a été appelée avant que l'équipe locale ne soit  
4 appelée. Et ma compréhension, c'est que c'est parce que c'était différents  
5 équipements, ils tenaient un langage différent. L'exemple que vous utilisez de ce que  
6 nous avons entendu, ce que j'ai compris, c'est qu'un membre de la GRC qui travaille en  
7 Colombie-Britannique, au détachement de Cape Dorset, je pense qu'il parlait le même  
8 langage, qu'ils avaient suivi la formation. Ça aurait été plus facile pour eux de travailler  
9 ensemble. À titre d'exemple, la division d'Halifax, le GIMU... pour travailler ensemble.

10                   Mais ils devraient recevoir des formations ensemble? C'était ça ma  
11 question.

12                   **Comm. BRENDA LUCKI**: Et je disais, quand moi j'étais un  
13 commandant tactique en Saskatchewan, mon mandat, c'était de faire de la formation  
14 avec toute l'équipe parce que souvent, on travaillait ensemble – cela comprenait les  
15 équipes municipaux [sic]. Dans une province, on n'a pas toujours toute la même  
16 capacité pour une réponse entière dans un tel évènement. On ne peut pas être doté du  
17 personnel pour ce genre d'évènements; il doit... faire des plans d'urgence. Si on a  
18 besoin de ces ressources-là, on va les obtenir comment? On va parler du plan de  
19 continuité; disons, par exemple, que s'ils remplacent une équipe de GTI, pour moi, ça  
20 serait normal qu'ils accèdent au Nouveau-Brunswick et qu'ils disent « Bon, cette équipe  
21 GTI travaille jusqu'à midi, ils seront remplacés par celle du Nouveau-Brunswick ». Ça,  
22 je comprends, mais s'ils disent « On a besoin d'une équipe de GTI maintenant », ils  
23 devraient accéder au GTI le plus proche. Je présume que c'est la Police régionale  
24 d'Halifax, s'ils avaient besoin de renfort instantané.

25                   La prochaine considération, ce qui remplace l'équipe du GTI;  
26 ensuite, je passe d'habitude à un autre GTI. S'il y en a deux, je pense à l'équipe nord  
27 comparé à sud. Si c'est une intervention immédiate et si on se fie sur eux comme dans  
28 votre plan, comme un renfort à votre propre intervention, on doit être formé ensemble.

1 On ne peut pas présumer que ça va marcher. On doit s'assurer qu'on prépare ce genre  
2 d'intervention.

3 Si finalement, le renfort d'une intervention immédiate de la division  
4 « H », c'est la région d'Halifax, ils devraient faire des formations ensemble afin qu'ils  
5 puissent opérer ensemble.

6 **Me JANE LENEHAN:** Alors, est-il juste pour les commissaires de  
7 dire à la GRC « on apprécie que vous avez des demandes régulières pour de nouveaux  
8 financements, mais on veut quand même voir que vous démontrez que vous allez  
9 travailler avec d'autres agences policières près de vous dans votre zone de  
10 compétence »? Ça serait une autre façon d'accéder à d'autres ressources. Seriez-vous  
11 d'accord?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est le cas. Je dirais quand même  
13 qu'il doit y avoir une norme. Si, par exemple, notre norme est assez élevée et la norme  
14 d'une autre agence policière est plus basse, on doit trouver une façon de combler  
15 l'écart. C'est difficile d'assurer l'opérabilité. Depuis lors de ces événements, on a  
16 considéré une équipe de GTI à temps plein. Auparavant, il y en avait juste 6,  
17 maintenant nous en avons 12 et on cherche à en avoir 18, et ça, ça va être beaucoup  
18 utile pour le contingent de GTI de la Nouvelle-Écosse, ils vont envoyer des ressources  
19 à temps plein, ils devront encore considérer travailler avec d'autres équipes de GTI à  
20 travers la Nouvelle-Écosse. S'ils veulent remplacer une équipe, souvent ils vont  
21 demander à la province avoisinante; en prenant l'équipe régionale d'Halifax pour  
22 remplacer l'équipe d'Halifax, vous faites que Halifax devient vulnérable.

23 **Me JANE LENEHAN:** Et est-ce que cela ne ferait pas que le  
24 Nouveau-Brunswick soit vulnérable?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Y'a également d'autres ressources sur  
26 lesquelles on peut tirer. On a d'autres provinces où on peut accéder à des ressources.

27 **Me JANE LENEHAN:** On dit souvent que la GRC est un organisme  
28 paramilitaire. Pourriez-vous nous expliquer cela?

1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** On vient de faire... en fait, on vient de  
2 faire tout un examen de ce concept-là dans notre formation d'académique, on a fait un  
3 examen de ce style paramilitaire. Lorsqu'on dit... selon moi, lorsqu'on dit  
4 « paramilitaire », nous portons un uniforme, nous avons une structure de  
5 commandement, de contrôle, la structure de commandement et de contrôle. Lors de  
6 certains évènements, on ne peut pas être un leader de type consultatif, parfois on doit  
7 juste prendre la décision, les gens doivent suivre votre décision, c'est là où le style  
8 paramilitaire intervient. On peut faire référence à cela parce qu'on enseigne la marche  
9 et les exercices des cadets, je ne dirais pas que c'est un paramilitaire artificiel, on utilise  
10 les exercices comme pour enseigner des points sur le multi... pour accomplir plusieurs  
11 tâches.

12                   Lorsque les gens s'affrontent à vous, même si ça se traduit dans  
13 les exercices, j'inclus pas ça dans le paramilitaire. Vu de l'extérieur, oui, ça paraît  
14 militaire, mais on emploie cela pour enseigner certains ensembles de compétences là  
15 où le paramilitaire intervient, c'est... toute organisation policière est en fait en partie  
16 paramilitaire en raison de la structure de commandement. Cela vient du fait que les  
17 gens continuent de nous appeler paramilitaires parce que nous sommes un régiment,  
18 nous sommes le plus ancien régiment au Canada, en fait, et notre commandant en  
19 chef, c'est la Reine en tant que régiment, et c'est enraciné dans le militaire, c'est sûr.  
20 Quand la GRC a commencé, c'était une organisation très militaire, ça ressemblait  
21 beaucoup aux militaires, et au fil du temps, nous sommes finalement une agence  
22 policière. La seule chose qui est paramilitaire à notre égard, c'est le fait que nous avons  
23 une structure de commandement où quelqu'un va effectivement prendre des décisions.  
24 Nous avons des grades, ça ressemble au militaire, comme toute agence policière.

25                   **Me JANE LENEHAN:** Est-ce que vous percevez cela comme  
26 quelque chose qui peut bloquer le changement, notamment pour vous transformer dans  
27 l'agence policière moderne que vous prévoyez dans Vision150?

28                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Si c'est à l'extrême où ça entrave la



1 réactivité, si cela entravait la réactivité, oui, ce sera quelque chose qu'on devrait  
2 considérer. J'essaye, comme je vous parle, j'essaye d'arriver aux résultats de l'examen  
3 de la GRC en tant que structure paramilitaire et j'ai un blanc de mémoire.

4 **Me JANE LENEHAN:** Ce que je vous demande maintenant, c'est :  
5 est-ce que y'a quelque chose au niveau de cette caractérisation-là, ces antécédents  
6 paramilitaires, les caractéristiques paramilitaires que les commissaires devraient savoir  
7 sur le plan de la GRC, que ça soit en mesure de changer, d'être plus réactif si jamais il  
8 devait y avoir des évènements tragiques comme on l'a vu ici, si jamais cela devait se  
9 produire de nouveau?

10 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, je ne pense pas, parce que je  
11 viens de le dire, les changements organisationnels, nous les faisons depuis plusieurs  
12 années, mais on a mis beaucoup... on était beaucoup axés sur le changement depuis  
13 que je suis devenue commissaire, depuis mon mandat de l'ancien ministre Goodale de  
14 transformer la culture de la GRC, et je n'ai pas vu de résistance à ce changement-là.  
15 Paramilitaire ou non, je ne... moi, je ne perçois pas l'organisation comme paramilitaire,  
16 je ne vois pas que ça s'exprime dans un désir de résister le changement. La plupart des  
17 gens que nous embauchons n'ont pas d'antécédents militaires.

18 **Me JANE LENEHAN:** Merci. Une dernière série de questions. Les  
19 avocats de la Commission vous ont posé des questions, la décision... je ne suis pas  
20 certaine si c'était au mois de juillet, mais c'était publié au mois de juillet, en ce qui a trait  
21 au gendarme Devin Pulsifer et l'incident de 2018 où il était accusé d'agression sexuelle  
22 à l'endroit de deux femmes, deux agentes, deux membres féminins de la GRC, et lui-  
23 même était un membre de la GRC. Ce que je voudrais savoir, je vais vous donner  
24 l'occasion, je sais que vous en avez parlé avec madame Young, je veux vous donner  
25 l'occasion de répondre à cette idée que c'était une occasion ratée pour vous de  
26 démontrer un changement culturel à la fois auprès de vos membres et auprès du public  
27 canadien.

28 Je vais rapidement présenter la situation, je ne pense pas que

1 votre décision... je ne pense pas que c'est... je pense que c'est pas dans Relativity, ce  
2 n'est pas une pièce. Si vous sentez que je ne vous donne pas des propos justes, faites-  
3 le-moi savoir.

4 L'allégation, c'était que le gendarme en question a mis la main sur  
5 les seins des deux membres, c'était lors d'un évènement social pour les membres à la  
6 suite d'une journée de formation, et davantage, que le membre en question n'a pas nié  
7 les allégations, mais a dit qu'il était tout à fait saoul à l'époque, et la SiRT a fait une  
8 enquête et a déterminé qu'il y avait des motifs de faire des accusations d'agression  
9 sexuelle à l'endroit du membre, et là, les deux plaignantes féminines ont décidé qu'elles  
10 ne voulaient pas faire une poursuite criminelle. Ensuite, la question a été renvoyée au  
11 Comité de conduite de la GRC et leur décision de la Commission, c'était de lui imposer  
12 une pénalité de 35 jours de paye, inadmissible à une promotion pendant deux jours et  
13 ordonner qu'il suive du counselling en matière d'abus d'alcool. Et là, la commandante,  
14 l'ancienne commandante adjointe Bergerman vous a demandé que... il a dit... elle a dit  
15 que les actions du gendarme c'était... représentaient la définition d'agression sexuelle,  
16 mais là, vous avez indiqué que vous n'alliez pas vous ingérer dans la décision du  
17 Conseil.

18 C'est long, mais je voulais donner l'occasion de parler de ceci et on  
19 peut faire des arguments qu'il s'agit d'une démonstration que c'est la même vieille  
20 histoire avec la GRC, que rien n'a changé.

21 **Comm. BRENDA LUCKI:** Vos faits ne sont pas tout à fait justes.  
22 Le commandant divisionnaire ne fait pas appel à moi, ils vont appel à la Commission, la  
23 Commission a pris une décision au niveau du renvoi, ça passe par le processus du  
24 Comité, le membre était assujetti à une question de renvoi, ils prennent leur... ils ont  
25 pris leur décision, ils ont pris leur décision en imposant toutes ces sanctions-là, et là, le  
26 commandant divisionnaire a fait appel à cette décision.

27 **Me JANE LENEHAN:** À vous.

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, ça va à ce comité-là, au comité

1 d'examen externe. C'était à l'extérieur de la GRC. Ils font appel à la décision là-bas,  
2 mais ce comité-là rend une décision, et s'il y a une erreur dans la procédure, dans cet  
3 appel-là, et eux ils ont décidé que la décision était en bonne et due forme, que la  
4 décision du comité était en bonne et due forme. Et ensuite, c'est ma responsabilité pour  
5 décider si le comité d'examen externe n'a pas raison ou si, en fait, il y a eu des erreurs  
6 dans la prise de décision, et si je ne suis pas d'accord avec la décision du comité  
7 d'examen externe, mon rôle, c'est de prendre la décision du comité de révision externe  
8 quant à la décision de l'autre comité et décider s'il y avait des erreurs, et je n'ai pas  
9 trouvé d'erreurs dans le processus décisionnel. C'est la *Loi du travail*. Je n'ai pas pris la  
10 décision en isolement, la décision est examinée, je consulte mes experts en la matière.

11                   Nos sanctions et notre code de conduite est basé... ce n'est pas  
12 basé sur des mesures de punition, c'est basé sur une mesure réparatrice. Cela fait  
13 partie des lois du travail ou des concepts qui sous-tendent ces lois-là ici, dans cette  
14 affaire, les sanctions qui ont été imposées ont été fondées sur les facteurs aggravants  
15 comparés aux facteurs atténuants. Ce n'est pas une décision que j'ai prise à la légère. Il  
16 n'y avait pas d'erreur dans la prise de décision. Alors, j'étais d'accord avec la décision  
17 du comité d'examen externe quant à l'appel à la décision du comité.

18                   **Me JANE LENEHAN:** Est-ce que ça vous préoccupe le message  
19 que ça peut envoyer aux membres féminins de la GRC?

20                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Absolument, quand je songe à la  
21 tolérance zéro. La tolérance zéro ne signifie pas toujours le renvoi. Certaines... une  
22 partie de la discipline qui est attribuée, s'il y a la capacité de réadapter un membre ou  
23 de l'aider à sa réadaptation, je n'ai pas la décision devant les yeux, mais selon mon  
24 souvenir, il y avait plusieurs facteurs atténuants dans ce cas-ci et il n'y avait pas  
25 d'erreur en matière de la prise de décision.

26                   **Me JANE LENEHAN:** Pouvez-vous nous parler du soutien qui a  
27 été fourni aux deux membres féminins? Pouvez-vous nous parler de quel soutien a été  
28 fourni aux deux membres féminins, les plaignants, en fait?

1                           **Comm. BRENDA LUCKI:** Pas précisément. Ça, c'était au niveau  
2 divisionnaire. Je vais juste dire, ce n'est pas quelque chose que je prends à la légère.  
3 Je suis un membre féminine de la GRC, j'ai 36 ans d'antécédents au sein de cette  
4 organisation, et je peux vous dire, en tant que femme avant d'avoir joint la GRC, ce  
5 n'est pas quelque chose que je prends à la légère, c'est quelque chose qui m'importe  
6 vraiment. Je suis le processus tel qu'il est. Je ne suis pas toujours d'accord avec le  
7 processus, mais c'est quelque chose... ce n'est pas une décision facile pour moi à  
8 prendre et j'espère ne plus avoir à prendre une telle décision. On peine avec tous les  
9 éléments juridiques et on peine avec les éléments « moraux » de cette décision-là et les  
10 deux... souvent, les deux choses... ces deux éléments-là ne vont pas de pair dans de  
11 tels cas.

12                           Mon engagement à l'organisation est de moderniser notre conduite,  
13 de moderniser notre conduite, voilà pourquoi j'ai demandé un examen externe complet  
14 auquel j'ai fait référence sur toutes les mesures de conduite. Voilà, c'est là où je vais  
15 lutter, c'est là où je dois apporter des changements à mon organisation. Il y a eu des  
16 recommandations audacieuses dans l'examen sur la conduite sexuelle, des choses que  
17 nous n'avions pas dans notre répertoire auparavant. Voilà, c'est là, je vais lutter sur ce  
18 volet-là, on va faire les autres sanctions et c'est là où je vais lutter aussi. Je vais  
19 changer le processus afin que je n'aie plus à lutter avec les questions juridiques et les  
20 questions morales associées à cela.

21                           **Me JANE LENEHAN:** Merci, Madame la commissaire. Ce sont  
22 mes questions.

23                           **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre McMillan.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me KELLY McMILLAN:**

25                           **Me KELLY McMILLAN:** Bonjour, Madame la commissaire. Je  
26 m'appelle Kelly McMillan. Avec mes collègues Nasha Nijhawan et Jaime Burnet, je  
27 représente la Fédération de la police nationale.

28                           Comme vous le savez, la Fédération de la police nationale

1 représente les syndicats qui représentent les membres de la GRC en dessous du rang  
2 d'inspecteur, notamment les 100 membres qui sont intervenus de façon opérationnelle  
3 les 18 et 19 avril 2020 et qui ont été impliqués dans l'enquête H-Strong qui a suivi.

4 Les membres de la FPN sont profondément touchés par les pertes  
5 massives et les événements qui ont suivi, à la fois du fait qu'ils ont été exposés à des  
6 traumatismes liés à la tuerie de masse et à la perte de leurs amis et leurs collègues, et  
7 le FPN a entendu... il y a plusieurs des membres qui se sont exprimés auprès de la  
8 FPN, ils sentent qu'on n'a pas suffisamment entendu de vous en matière de  
9 déclarations publiques qui soutiennent leurs efforts, on a entendu... ils sentent que  
10 vous ne vous êtes pas exprimée lorsqu'ils avaient le plus besoin de votre aide pendant  
11 les derniers deux ans et demi et le soutien et le leadership manquent cruellement.

12 Je sais que plusieurs membres visionnent les procédures  
13 aujourd'hui pour voir ce que vous avez à dire, alors, en leurs noms, la Fédération de la  
14 police nationale, je vous demanderais de partager avec la Commission tout ce que vous  
15 sentez que les membres qui sont intervenus dans le cadre de ces événements et qui  
16 ont fait le deuil de la perte de leurs collègues méritent d'entendre de vous en tant que  
17 commissaire de la GRC au sujet de leurs services en intervention lors des pertes  
18 massives.

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je n'arrive pas à imaginer ce que nos  
20 employés, ce que nos membres ont pu connaître cette nuit-là. Je n'arrive pas à  
21 imaginer avec le recul du temps à quel point ils se sont sentis impuissants. Tout en  
22 utilisant leurs expériences, leurs connaissances, leur formation et les faits dont ils  
23 disposaient, ils sont intervenus. Quand j'ai vu des images de la région de Portapique et  
24 ce qu'ils... dans laquelle ils circulaient, des frissons, des frissons, ça m'a inspiré des  
25 frissons, et le fait qu'ils ont marché des 8, 9 kilomètres vers le danger en pensant qu'ils  
26 marchaient vers l'auteur et qu'ils étaient préparés à marcher vers cette menace-là. Pour  
27 moi, c'est de l'héroïsme pur, à l'état pur.

28 Alors, est-ce que cela est reflété dans les résultats? Eh bien, bien

1 des gens trouvent que l'on n'a pas répondu à leurs attentes. On peut toujours faire  
2 mieux. Chacun de ces membres est intervenu et a essayé de faire de son mieux. C'est  
3 tout ce que l'on peut demander de ces membres et tous les gens qui les ont appuyés.  
4 Nous allons étudier cet incident, nous allons étudier ce que l'on peut faire mieux, mais  
5 cela ne change pas le traumatisme. En fait, tout cela ajoute au traumatisme qu'ils ont  
6 subi. Ils ont fait de leur mieux et ensuite ils ont été critiqués. Et, mon Dieu, si on avait la  
7 possibilité de voir le futur, on n'aurait pas besoin de polices.

8                   Écouter les critiques pendant ces premiers jours m'a rendue  
9 malade et si ça m'a rendue malade, je ne peux qu'imaginer ce que... l'effet que cela a  
10 eu sur eux et leurs émotions parce que bien de ces gens nés en Nouvelle-Écosse,  
11 élevés en Nouvelle-Écosse, ils font partie de leur communauté, ils connaissent des  
12 gens, ils connaissent bien des gens qui sont morts, ils connaissent les familles et les  
13 proches des gens affectés. Ils ont perdu aussi un collègue... une collègue, une autre a  
14 été blessée. Je ne sais pas comment passer à travers tout cela. On va faire de notre  
15 mieux. J'espère et je prie Dieu que tout ce que l'on a mis en place pour aider ces  
16 employés les aidera à voir la lumière au bout du tunnel. Les membres ont fait preuve de  
17 tellement de résilience et on parle de H-Strong et puis... et je dis il ne faut pas être fort  
18 maintenant, ne croyez pas qu'il faut être fort, ne souffrez pas en silence. On peut... on a  
19 travaillé trop fort pour se débarrasser de la stigmatisation du traumatisme et de la santé  
20 mentale. Tout ce qu'il vous faut, il faut que vous le cherchiez. Il faut améliorer les  
21 choses de sorte que les gens n'aient plus de la misère avec cette réponse.

22                   Mais il y a quelqu'un qui a tué 22 personnes, une personne très  
23 motivée, qui était là pour... qui était très malveillant. Il avait beaucoup prévu le coup.  
24 Est-ce qu'on aurait pu le savoir d'avance ? Peut-être que l'on aurait pu voir venir  
25 certains aspects de cela, mais s'il y a quelqu'un qui est tellement motivé pour faire mal,  
26 on intervient du mieux de notre capacité. Si quelqu'un veut tuer, il va tuer. C'est  
27 malheureux. Et je trouve que ces gens se sont comportés très, très bien dans les  
28 circonstances et je trouve que les séquelles ont été pires à quelques égards que

1 l'événement en tant que tel. Je suis fière de mes employés.

2 Je ne dis pas aux familles que nous sommes parfaits, au contraire,  
3 on n'est pas parfait. On va toujours essayer de faire mieux. Avant cet incident je crois  
4 que les gens de la Nouvelle-Écosse avaient confiance en la GRC et je trouve que cet  
5 incident a brisé cette confiance pour beaucoup. Mais mon message est que j'espère  
6 qu'un jour vous allez pouvoir trouver quelque part dans votre cœur, retrouver cette  
7 confiance. Et je sais que ce ne sera pas facile, je sais qu'il faut gagner cette confiance.  
8 Mais je sais que les membres de la Nouvelle-Écosse se sont engagés pour regagner  
9 votre confiance, se sont engagés pour le bien de leur communauté. Ils ne veulent plus  
10 rien, plus jamais voir un tel incident se produire.

11 Un aspect qui était triste était que les gens étaient... avaient  
12 vraiment peur. Il est difficile de parler du bon travail de vos membres quand  
13 22 personnes meurent. Il y avait beaucoup de critiques. Et quand on regarde en arrière,  
14 oui on aurait pu faire certaines choses mieux. Faire mieux, mais à certains égards il est  
15 difficile de parler de la fierté que l'on a en nos membres sans rallumer ce récit négatif.  
16 J'aurais dû être me rendre en Nouvelle-Écosse plus rapidement. Je ne peux pas refaire  
17 le passé, mais je peux prétexter beaucoup de raisons, mais j'aurais dû me trouver sur le  
18 terrain. J'ai suivi les règles, je n'aurais pas dû suivre les règles, j'aurais dû être là pour  
19 appuyer les membres. Et je m'excuse du fond de mon cœur de cela.

20 Ce n'est pas que je ne pensais pas à eux, je faisais tout ce que je  
21 pouvais en coulisse pour les appuyer. Je veux que les membres sachent que je suis  
22 fière de chacun d'eux. Je pense que je vais m'en tenir à cela.

23 **Me KELLY McMILLAN:** Merci Commissaire. J'ai une seule  
24 question de suivi. Quel est votre engagement envers ma fédération au nom de la GRC,  
25 pour les assurer qu'ils seront mieux sécurisés et mieux en mesure d'agir lors d'un  
26 incident majeur ?

27 **Comm. BRENDA LUCKI:** Alors personne ne devrait mourir en  
28 vain, et tout ce qu'on peut améliorer que ce soit tactique, en termes de formation,

1 relation avec d'autres organismes policiers, l'établissement des périmètres, tout ce  
2 qu'on peut faire pour renforcer cette réponse, cette intervention, tous les outils et toute  
3 la formation nécessaire afin de répondre à un tel crime, si jamais un autre devait se  
4 reproduire, je pense que l'on s'est engagé à leur offrir. Alors... en vain, pardon. Alors on  
5 a offert beaucoup de formation tactique depuis beaucoup d'années et je pense qu'il faut  
6 revenir à la base. Je pense que la police communautaire est quelque chose que l'on fait  
7 très bien. C'est peut-être comme cela que l'on pourrait sauver la vie de quelqu'un qui  
8 souffre d'une crise de santé mentale. Peut-être que ça, qui pourrait nous permettre  
9 d'arrêter quelqu'un qui avait des motivations idéologiques qui se sont par la suite  
10 converties en violence. C'est ce que nous faisons très bien.

11 Si on devient trop tactique ou trop axé sur la police communautaire,  
12 on ne pourra pas livrer la marchandise et il faut chercher l'équilibre entre les deux. Les  
13 membres et les employés de la GRC peuvent croire que toutes, chacune de ces  
14 recommandations que l'on peut mettre en œuvre, on va le faire, je vous le dis. On va  
15 les suivre, on va mettre en place des échéanciers. Non seulement tous les membres,  
16 mais tout le monde. Tous les participants, chaque famille, chaque avocat qui représente  
17 les familles, les Canadiens, les gens de Nouvelle-Écosse. Tout le monde doit pouvoir  
18 s'attendre à cela, parce que c'est plus grand que la Nouvelle-Écosse, ça peut se  
19 reproduire n'importe où. Les leçons apprises ici affecteront tous les Canadiens et tous  
20 les services de police du Canada. Alors mon engagement est le suivant : je m'engage à  
21 faire en sorte que les membres aient une intervention, ou puisse intervenir plus  
22 efficacement afin d'enrayer ce mal dès qu'il se présente.

23 **Me KELLY McMILLAN:** Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres  
24 questions.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui, Maître McPhee.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PATRICIA McPHEE :**

27 **Me PATRICIA McPHEE:** Merci, bon après-midi Commissaire,  
28 Patricia McPhee avec mes collègues, nous représentons le Procureur général du



1 Canada. La journée était longue, donc je vous ramène à la question des  
2 recommandations qui découleront de cette Commission. Et je vais commencer là où Me  
3 McMillan a arrêté.

4 Comment la Commission peut-elle s'assurer que les  
5 recommandations qui seront émises lors de cette enquête seront réalistes et peuvent  
6 vraiment être mises en œuvre ?

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je l'ai dit un peu hier, mais si on  
8 présente, si on offre des recommandations trop spécifiques ou granulaires, il est difficile  
9 parfois de les mettre en œuvre. J'ai eu recours à l'exemple du Rapport Bastarache et  
10 les services de garde de l'enfance. Donc, dites-nous quel est l'enjeu et nous, on va  
11 trouver le moyen de le faire. Bien sûr qu'il y aura des références, des allusions à  
12 certaines choses qui vont émaner de ces témoignages. Il ne faut pas non plus que ce  
13 soit à un niveau si élevé qu'on ne peut pas comprendre les recommandations. Il y a eu  
14 plusieurs commissions d'examen ou d'enquête et généralement les recommandations  
15 sont plus fortes. Personne n'essaie d'influencer les recommandations, mais on veut que  
16 ces recommandations puissent mener à des changements significatifs. Il y a eu des  
17 organismes d'examen qui nous ont soumis des recommandations qui avaient... qui ne  
18 fonctionnaient pas déjà, on le savait déjà. On ne veut pas influencer l'indépendance de  
19 la Commission. On veut vous aider à émettre les meilleures recommandations afin de  
20 faire les meilleurs changements pour maintenir la sécurité des Canadiens.

21 **Me PATRICIA McPHEE:** Alors est-ce que la capacité de mettre en  
22 œuvre des recommandations est en lien avec le financement ?

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, mais le financement, la technologie,  
24 la législation, les... qui pourraient contredire certaines politiques. Ça ne veut pas dire  
25 que certaines choses ne peuvent pas se faire, mais parfois, ça dépend des  
26 circonstances. Si on devait recommander qu'il faudrait avoir deux policiers par  
27 véhicules après 7 h le soir, ce serait impossible, on ne pourrait pas se le permettre.  
28 Comment est-ce qu'on peut accroître notre capacité ? Comment même le savoir, quelle

1 devrait être la capacité ? On a la méthodologie des ressources policières, on en fait que  
2 quelques-uns par an, est-ce que c'est très... est-ce que c'est vraiment exact, ou  
3 précis ? On a l'avantage, mais nos homologues municipaux peuvent le faire plus  
4 rapidement, parce qu'ils couvrent une petite aire, une petite zone géographique. Mais à  
5 Toronto, il n'y avait... à Toronto si on demande deux personnes par véhicules, ce serait  
6 faisable en un clin d'œil. Ailleurs en milieu rural on ne peut pas le faire, on ne peut pas  
7 avoir deux équipes GTI dans une petite province, alors comment combler le déficit ?  
8 Nous... ou la différence, comment compenser cette différence.

9                   Nous sommes efficaces, si on examine le rapport de police à la  
10 population, nous sommes le plus efficace, le moins cher, et donc finalement, ça revient  
11 à... tout revient à des questions d'argent. Parfois on ne peut pas faire certaines choses  
12 parce qu'on n'a pas l'argent, on n'a pas les fonds. Peut-être qu'il faudrait changer  
13 l'équipe GTI, par exemple changer l'équipe GTI de huit personnes à temps plein à dix-  
14 huit personnes, et bien ça c'est cher, c'est coûteux. Ça devrait être non négociable. La  
15 formation aussi coûte cher, mais est-ce que les provinces peuvent se le permettre ?

16                   Parfois on arrive à le faire, on a fonctionné, mais parfois sur le dos  
17 des membres. Aujourd'hui quelqu'un me parlait des heures supplémentaires,  
18 supplémenter avec les heures supplémentaires, oui c'est bon, tout le monde veut  
19 gagner un peu plus d'argent, mais c'est une mesure temporaire, mais cela va mener au  
20 surmenage. On a besoin de membres qui sont absolument prêts à travailler, on n'a pas  
21 assez de ressources. Il y a plusieurs études qui ont dit que la GRC n'a pas les  
22 ressources et les fonds nécessaires pour faire tout ce qu'il faut faire. Les gens  
23 questionnent notre modèle, mais notre modèle fait l'envie de tous les autres corps  
24 policiers en dehors du Canada. La possibilité de déplacer tout le monde pour combattre  
25 les incendies à Fort McMurray, ou au Manitoba, en Nouvelle-Écosse pendant l'incident  
26 des pertes massives, est-ce que ces gens ont été sur le terrain pendant la réponse  
27 tactique ? Non, mais est-ce qu'ils ont pu offrir du renfort quand les membres devaient  
28 prendre congé ? Mais oui. Il était important que des gens de la STO puissent assister

1 au service commémoratif de Heidi Stevenson. Comment le faire ? Il fallait faire venir  
2 des gens d'une autre Division. Alors on fait de notre... du mieux que l'on peut avec ce  
3 que l'on a. On a un bon modèle, mais il faut les fonds nécessaires. Certaines des  
4 recommandations coûteront cher, la technologie coûte cher.

5 **Me PATRICIA McPHEE:** Donc je présume que ce genre de  
6 rétroaction doit être donné aux Commissaires, il serait nécessaire que les  
7 Commissaires comprennent un peu le coût de chacune des recommandations.

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Parce que plusieurs parties devront, ou  
9 entités devront jouer un rôle dans la mise en œuvre de ces recommandations. Peut-être  
10 qu'il s'agit d'une obligation contractuelle et non pas une responsabilité fédérale. On ne  
11 peut pas mettre en place les recommandations qui contredisent ou contreviennent aux  
12 lois. Ce ne sont pas des empêchements. Peut-être qu'il y aura des retards, ou des  
13 délais. Surtout quand on parle d'échéanciers et de la mise en place de la technologie,  
14 on ne peut pas faire des choses du jour au lendemain. Et les gens disent : « Bon ça,  
15 c'est l'empêchement pour la GRC. » Mais quand on doit déployer 20 000 caméras,  
16 portées par les policiers, bon ce n'est pas la même chose que 50. C'est un énorme  
17 contrat. Et quand on fait ces choses-là, on est très efficaces, mais le processus dure  
18 longtemps et doit aussi inclure tout le monde pour que... qui nous entoure, pour que  
19 l'on n'ait pas à réinventer la roue. Parfois, les échéanciers sont trop restrictifs. On va  
20 vous dire si... mais ce ne sera jamais une question de manque de volonté, on va  
21 toujours faire le nécessaire.

22 **Me PATRICIA McPHEE:** Une dernière question.

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** À l'intérieur de nos moyens.

24 **Me PATRICIA McPHEE:** Est-ce que vous vous attendez à ce que  
25 tous les membres sur le terrain comprennent la mise en œuvre pratico-pratique des  
26 différentes recommandations émanant des rapports, par exemple le Rapport  
27 Bastarache, Etc. ?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non. Les membres, je ne m'attends

1 même pas à ce que tous les membres lisent tous les rapports. Dans le rapport McNeil,  
2 on parlait de l'importance de vêtements pare-balle, de... rigides. Je n'ai pas besoin que  
3 les membres disent : « Bon, à cause du rapport McNeil je porte cela. » Non. C'est que  
4 je veux qu'ils sachent qu'au moment de l'évaluation d'une menace, d'une certaine  
5 menace, à ce moment-là il faut qu'ils mettent leur pare-balle, leur gilet pare-balles  
6 rigide. Mais parfois, quand on essaie de mettre en œuvre des changements, faire des  
7 changements, il y a le facteur « pourquoi ». Parfois il faut leur dire : « C'est à cause de  
8 l'incident de pertes massives en Nouvelle-Écosse, et c'est à cause de Mayerthorpe. »  
9 C'est quelque chose qui n'est pas acceptable. Ils vont nous dire : « Pourquoi est-ce que  
10 je dois faire ça ? » À cause de cet incident-là.

11 Si c'est des équipements tactiques, la technologie, l'uniforme, la  
12 formation, les membres ne vont jamais questionner tout ce qu'on peut leur donner en  
13 termes d'opération. Ils ne vont jamais questionner cela. Il y a des technologies  
14 extraordinaires qui existent, mais qui coûtent chères et donc, il faut prioriser nos  
15 dépenses. Et nous pouvons faire de notre mieux, mais si on doit mettre en place  
16 18 plateformes de logiciels, c'est peut-être la Nouvelle-Écosse qui va payer 70 % de la  
17 note, ou St-Albert va payer 90 % de la note, dépendamment du contrat. On ne peut  
18 pas, disons, dire de façon arbitraire « faisons-le », parce que, il faut s'assurer que les  
19 bailleurs de fonds ont la capacité nécessaire. Peut-être qu'ils nous diront : « Il nous  
20 faudra trois ans pour le faire. » Donc... et peut-être qu'il faudra le déployer année après  
21 année.

22 **Me PATRICIA McPHEE:** Dernière question. Est-ce qu'il y a  
23 quelque chose d'autre que vous avez à dire aux Commissaires, qui n'a pas encore été  
24 abordé aujourd'hui ?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je pensais qu'il y avait des choses qui  
26 ont attiré beaucoup d'attention, qui ne vont rien changer en fait sur le terrain. Et ça,  
27 c'est selon mon opinion personnelle. Je suis ravie de voir les familles ici, parce que  
28 pour moi ça signifie de... tout résonne, vous savez, d'être en salle, d'être présent dans

1 la salle. C'est sûr que je suis toujours engagée, mais ça ne résonne pas aussi  
2 profondément pour dire les... pour voir les visages des familles, de voir la douleur et  
3 d'essayer de... de voir cela, je peux imaginer que ça a été l'interrogatoire le plus long  
4 que j'ai jamais vu, mais c'est un très grand événement. Je ne peux pas imaginer la  
5 responsabilité de la Commission. Mon Dieu, imaginez la pression qui repose sur eux et  
6 qu'ils ressentent, parce que je vois dans cette salle beaucoup d'engagement. Je vois  
7 qu'on va prendre pour responsable et j'avais voulu faire des excuses, j'ai oublié votre  
8 nom. Je vous remercie pour la patience, pour les questions d'hier. Mais nous tenir  
9 responsables est très important, je pense que... je voudrais présenter des excuses pour  
10 la GRC, de telle façon qu'on... on... je ne pense pas que vous avez voulu qu'on soit  
11 comme vous avez besoin que nous sommes... que nous avons été. J'espère... j'aurais  
12 voulu que l'on fasse plus, que l'on soit différents, que l'on ait été plus productifs. Qu'on  
13 avait eu plus de rétrospectives. Beaucoup de choses. Mais je pense toujours que c'était  
14 extrêmement... j'ai jamais vu ça. Il y avait trop de haine. Je n'ai jamais vu une  
15 expérience pareille. Je n'ai jamais vu cela dans le cas d'un tireur actif et que personne  
16 ne pouvait prédire que ça allait arriver en Nouvelle-Écosse. Et donc, nous devons nous  
17 assurer que nous faisons cela de la bonne façon. De façon correcte. Nous devons nous  
18 assurer que ces recommandations puissent nous aider. Et vont nous aider. Il y a  
19 plusieurs autres choses que l'on ne peut pas faire. Peut-être qu'avec la pression de la  
20 Commission, on sera en mesure de le faire. Et donc, c'est ce type de chose que je  
21 pense... Je relève le défi dans le sens où nous racontons notre histoire, mais nous  
22 n'avons pas... c'est pas un contrat, il y a de la sécurité publique. On ne dicte pas aux  
23 provinces comment dépenser leur argent. Mais je pense que si recommandations il y a  
24 pour nous aider dans cette histoire, c'est que nous devons nous assurer de le faire de la  
25 meilleure façon qui soit.

26 **COMMISSAIRE MACDONALD:** Merci! Merci madame MacPhee.  
27 Merci madame la commissaire Lucki. C'était la toutes les questions que les différents  
28 avocats et les participants avaient pour vous. Voulez-vous prendre une pause, une

1 brève pause ou vous voulez continuer?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non interprétée.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND :** D'accord, les procédures  
4 sont en pause maintenant, et nous allons reprendre dans 10 minutes.

5 --- La séance est sur pause à 10 h46.

6 ---La séance reprend à 16 h 08

7 **COMMISSAIRE MACDONALD :** Merci. Maitre Young, je présume  
8 que vous n'avez pas de questions de suivi? Merci. Si le témoin pourra revenir à la barre  
9 des témoins, s'il vous plait. Re-merci madame la commissaire Lucki. Alors madame la  
10 commissaire Fitch va commencer avec ses questions.

11 **COMMISSAIRE FITCH:** Bonjour madame la commissaire Lucki,  
12 nous apprécions votre présence, cela fait deux jours. Nous reconnaissons que c'est une  
13 longue période pour vous. Quelques questions pour vous aujourd'hui. Mais ma  
14 commissaire... ma collègue commissaire Stanton également.

15 Plusieurs de mes questions ont déjà été posées par les avocats  
16 des participants. Je reconnais que certaines des réponses que vous ne pouvez pas  
17 fournir, parce que vous travaillez à un niveau plus élevé dans l'organisation, et vous  
18 n'avez pas forcément tous les détails au niveau du terrain, je garde cela en tête. Alors  
19 je vais vous poser ces... mes questions de cette hauteur-là, disons.

20 Je vais commencer d'abord avec une question qui a été posée à  
21 quelques reprises au cours des derniers quelques jours au niveau des obstacles, les  
22 entraves quant au changement et votre réponse que vous ne sentez pas que la culture  
23 n'est pas forcément un obstacle au changement. Tout en tenant... gardant à l'esprit que  
24 votre mandat en tant que commissaire c'est de changer la culture de l'organisation,  
25 Nous savons qu'il y a eu plusieurs rapports, plusieurs examens, pendant des années.

26 Certains des mises... pour certaines il y a des mises en œuvre  
27 réussies, et parfois non. Les changements n'ont pas été apportées. Pouvez-vous  
28 m'aider à réconcilier comment il se fait que vous en prévoyiez entériner la Vision 150 et

1 tout ce que cela représente sans apporter des changements à la culture elle-même. Je  
2 peine à comprendre à réconcilier ça?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est quelque chose que nous  
4 discutons, nous avons discuté de ce qu'on a présenté la Vision 150, que... avec ces  
5 quatre piliers. Le fondement, c'est si nous investissons dans nos gens, les personnes  
6 seront meilleures et ça va mener à davantage de sécurité chez les Canadiens. C'est ça  
7 la base. Lorsque l'on considère les questions soulevées par le rapport Bastarache, il y a  
8 la culture de ne pas vouloir se présenter. Ou lorsqu'on parle du bien-être des membres  
9 et les gens qui ne veulent pas admettre qu'ils ont besoin d'aide, cela fait partie de notre  
10 culture.

11 En songeant aux changements faisables, j'ai fait partie d'une  
12 assemblée en Nouvelle-Écosse, par exemple. Et l'un des participants, l'un des  
13 membres ordinaires a levé la main et ça a... il a raconté une histoire au sujet de son  
14 trouble du stress postsecondaire, mais disait qu'il prenait sa retraite et il revenait  
15 comme réserviste. Je ne vois pas le changement, le fait qu'il pouvait dire cela à haute  
16 voix, et qu'il n'y a personne qui a résisté, il y personne qui s'est mis à rire, tout le monde  
17 a simplement hoché la tête. Voilà du changement. Auparavant, il y aurait eu différentes  
18 réactions, les gens roulaient les yeux, ou on se serait mis à chuchoter. J'ai vu plusieurs  
19 hochements de tête, plutôt. Voilà un exemple tangible.

20 Par exem... je songe également à l'augmentation, quand il y avait  
21 le Centre indépendant pour la résolution en matière d'harcèlement, il a signalé  
22 davantage d'incidents. Ça signifie pas qu'il y ait davantage d'harcèlements, ça signifie  
23 que les gens se sentent libres de signaler les incidents. Le fait de changer du niveau  
24 supérieur en descendant. Les cadres, je vois les discussions que vous pouvons avoir.  
25 Les gens se sentent libres de dire : À mon époque, je n'étais pas libre de dire ce genre  
26 de chose. Je regarde la diversité, l'équité en matière de genre. Et à chaque fois... et en  
27 soi... à chaque fois qu'il y a un c.a., des sélections pour les c.a., on s'assure qu'il y a  
28 une femme, quelqu'un de la communauté (inintelligible).

1                   On s'assure qu'il y a diversité, parce que ce sont... voilà les gens  
2 qui vont regarder les sélections. On va s'assurer faire intégrer les données par...  
3 fondées sur le... la race. J'aurais jamais cru cela il y a cinq ans. Notre culture aurait dit :  
4 Nous pouvons le faire. On a fait venir un expert dans le service de police de Toronto,  
5 elle a déployé à Toronto. Et on a prolongé son contrat en fait son contrat pendant deux  
6 ans. Et l'occasion que nous avons, les choses faites en matière de réconciliations. Je  
7 considère les relations sur le terrain. Ça se traduit pas toujours, dans le milieu d'Ottawa.  
8 Et plus rien ne semble raisonné. Mais quand je sors d'Ottawa, et je vois les  
9 changements, le fait que les collectivités... Il y a deux jours, il y a deux semaines, il y  
10 avait une cérémonie de la couverture pour nos membres, pour ce qu'ils avaient fait pour  
11 les fusils et les gangs dans les fusils. Et le fait qu'ils apprécient le fait qu'ils travaillent  
12 avec la GRC. Voilà les changements de culture qui me viennent à l'esprit. Les nouvelles  
13 générations veulent une GRC plus sophistiquée, plus diverse, plus tolérante. Ils ne vont  
14 accepter rien de moins.

15                   Si on va attirer les gens, on doit représenter cela, on doit avoir un  
16 bon processus pour intégrer les gens. On fait beaucoup de travail sur... au niveau du  
17 recrutement. Les gens doivent se voir miroiter dans l'organisation afin de pouvoir rester.  
18 On fait beaucoup de travail en matière de rétention. Il y a beaucoup d'initiatives. J'ai  
19 tellement confiance. Je regarde les courriels au début de mon mandat de  
20 comm...comme commissaire, et la colère qui s'y trouvait, le pessimisme. Les courriels  
21 que je reçois maintenant sont très optimistes. Alors je me sens encouragée, très  
22 encouragée, j'ai beaucoup confiance que nous allons pouvoir apporter ces  
23 changements.

24                   **COMMISSAIRE FITCH:** Je veux vous dire, après 36 ans de  
25 carrière dans les forces policières que votre optimisme et votre engagement est louable  
26 en ce qui a trait à cela, au niveau du cynisme, de pessimisme et de l'optimisme, vous  
27 aviez mentionné dans votre témoignage aujourd'hui et dans votre entretien avec les  
28 avocats, l'avocat de la Commission, que vous sentiez qu'il y avait un bon niveau



1 d'engagement, qu'il y a eu de bons apports de la part des membres, vous êtes ouvert  
2 aux idées des... des... Je présume que ceux qui vous entourent sont également  
3 ouverts aux idées, les apports des autres aussi. Vous parlez également beaucoup de  
4 mesurer les choses.

5                   Voilà où j'en viens avec tout ceci. Comment allez-vous pouvoir  
6 mesurer, comment allez-vous réussir à capter cet enthousiasme, cet engagement,  
7 l'optimisme au sein de votre organisation. Lorsque l'on examine les cultures  
8 organisationnelles, et tous les éléments dynamiques, la tradition, les agendas  
9 personnels des... les intérêts qui sont... qui font concurrence de façon tangible en tant  
10 qu'organisation? Comment pouvez-vous, disons, capter le niveau d'engagement et  
11 d'enthousiasme. Ce que cela représente véritablement? Je vous demande cela, en ce  
12 qui a trait, en ce qui a trait à la confiance de vo... de sources de ces renseignements-là,  
13 et de ces apports-là.

14                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Quelle belle question. Deux choses  
15 auxquelles j'ai pensé. Nous faisons un sondage à chaque année de tous les employés,  
16 ça pose à plusieurs de ces questions-là. J'arrive à faire mon travail pendant mes heures  
17 de travail, je me fie à ce que mon gérant va prendre mes préoccupations au sérieux. Et  
18 il y a eu... certaines de nos cotes ont monté, d'autres sont descendues. Là où il y a eu  
19 des difficultés, c'est des... en analyse. Si les gens sentent qu'ils ont vécu du  
20 harcèlement au travail, disons que cela montre, cela signifie quoi? Est-ce que c'est  
21 dans une partie du Canada ou que cela a augmenté tellement, de façon tellement  
22 exponentielle que ça a touché tous les chefs ou si c'est seulement une partie du pays et  
23 s'il y a un commandant divisionnaire qui cause des difficultés, moi je dois le savoir.

24                   Alors j'ai besoin d'une analyse plus pointue. On a besoin... On  
25 travaille sur avoir une analyse plus pointue du sondage. Également au niveau des  
26 codes de conduite, genre de codes de conduite, on collectionne beaucoup de  
27 statistiques et on analyse aussi, l'analyse des plaintes de la part du public pour voir là  
28 où nous en sommes. Les membres en congé de maladie, est-ce que cela augmente?

1 Et les entretiens de sortie. On obtient beaucoup de bons renseignements des membres  
2 qui quittent. Ils font un sondage et là, on fait un entretien, une entrevue en face à face.  
3 C'est ça qui me vient à l'esprit. (Inintelligible) davantage, ça me vient pas à l'esprit pour  
4 le moment. Mais le sondage est une bonne mesure, on peut vraiment voir comment la  
5 situation change, notamment dans une grande organisation comme la nôtre.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. Nous avons beaucoup entendu  
7 également au cours des derniers mois et dans les derniers quelques jours, au sujet des  
8 examens, des rapports, des recommandations pour le changement. Et nous savons  
9 que certaines ont été adoptées, et (inintelligible) des belles initiatives, de belles idées.  
10 Le rapport C3, notamment, ne sont pas communiqués, ne sont pas partagés. Et il n'y a  
11 pas de... de mesures prises. Ma question sur les... les exemples que vous venez de  
12 sou... de fournir, est-ce que votre équipe de cadres font pour... qu'est-ce qu'elle fait  
13 pour s'assurer que les apports sont reçus et transmis vers vous, afin que vous puissiez  
14 faire des décisions éclairées en matière de leadership?

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Tout d'abord, du niveau supérieur en  
16 descendant, lorsqu'il y a des équipes des cadres, nous avons des réunions  
17 hebdomadaires. On donne aux commandants divisionnaires la capacité de  
18 communiquer. C'est peut-être la (inintelligible) que c'est pas important, mais avant,  
19 auparavant, quand j'assistais aux réunions, je ne recevais pas l'ordre du jour, les  
20 points... (inintelligible) comment pouvez-vous recevoir l'apport de vos gens lorsqu'ils  
21 viennent aux... aux... à ces réunions si on n'a pas l'ordre du jour d'avance? On  
22 s'assure que les commandants divisionnaires reçoivent l'ordre du jour bien d'avance. Ils  
23 peuvent avoir les discussions avec l'équipe de gestionnaires, avoir les apports et les  
24 prélever.

25 Je parle... je veux pas juste entendre parler des commandants  
26 divisionnaires. Souvent on va chercher à rejoindre les autres, il y a des co-présidents de  
27 ces réunions-là, c'est d'habitude des commandants divisionnaires, il y a plusieurs  
28 rapports, comités, il y a un comité de gestion, un comité opérationnel. Il y en a quatre et

1 j'oublie les deux autres. Ils sont formés des commandants divisionnaires et peuvent  
2 apporter leurs apports.

3 Il y a également le comité des... national des opérations  
4 criminelles. Le côté opérationnel. Cela alimente le processus et cela arrive aux  
5 cadres... au comité des cadres et ils se retroussent les manches et déterminent qu'est-  
6 ce qui va... sera véhiculé. Et lorsqu'il y a consultation et tous les intervenants ont une  
7 chance d'avoir leur mot pour l'alimenter. Et là, avant, on... on parle vers le bas, que  
8 pensez-vous? Et là, ça montait vers le haut. Les demandes de créées de ce niveau-là  
9 et de monter vers nous.

10 Alors, maintenant, nous savons là où ils en sont. C'est ça, on arrive  
11 et on entend parler de ça, on dit : hum... c'est quoi ça? On va leur poser des questions.  
12 Comment arrivez-vous à cette notion-là? On pense différemment, disons. Et là, on leur  
13 renvoie au comité et ils travaillent là-dessus.

14 On a cet adjoint des joueurs clés, en qualité de civil, de l'extérieur,  
15 pour travailler sur notre gouvernance. On avait beaucoup de choses à faire. Notre  
16 directeur de la politique et des relations externes travaillait avant son... sa carrière avec  
17 la GRC, a déjà travaillé sur cela. Notre chef des finances, directeur des finances, vice-  
18 président des finances aussi, a une certaine expérience pertinente. On s'est adjoint,  
19 aussi, le chef de la police de Waterloo, qui était président de l'association des chefs de  
20 police du Canada, Brian Hopkins, et encore là, on voit une autre perspective. Et lui, et...  
21 (coupure de son) Nous offrons les services à tous ces services de police et lui, il a... il a  
22 été récipiendaire de ces services et maintenant, il se... il aide à diriger ces services.

23 Donc, on a fait des changements afin de, d'améliorer le débit  
24 d'informations dans les deux sens.

25 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous avez répondu à une partie de ma  
26 prochaine question. En tant que commissaire, vous avez créé votre équipe de direction,  
27 vous avez changé des processus et même l'agencement de la table, afin de rendre le  
28 processus plus... plus collaborateur. À quelle fréquence vous réunissiez-vous avec vos

1 commandants divisionnaires et comment est-ce que vous vous êtes assurés que ces  
2 directives sont respectées?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** On se réunissait à toutes les semaines,  
4 les mercredis, en fait à tous les deux mercredis, il y avait une réunion spéciale, mais il y  
5 avait trois réun... quatre réunions de trois jours par an, et avant cette réunion, les  
6 commandants divisionnaires se réunissent en caucus pour s'attarder à toutes les  
7 questions et ensuite on se réunissait en équipes de cadres supérieurs, on impliquait  
8 aussi le syndicat dans ces réunions. Je me réunis aussi avec les syndicats  
9 trimestriellement afin d'obtenir un peu les informations de la base, et j'ai oublié de dire  
10 aussi que le comité exécutif principal se réunit deux fois par semaine, ce sont tous les  
11 membres des différents secteurs d'activité et les commandants divisionnaires de la  
12 Colombie-Britannique et de l'Alberta. Toutes décisions prises dans n'importe laquelle de  
13 ces instances seront mises sur le site web du moins pour nos membres. Le nombre de  
14 visites indique à quel point les gens sont intéressés par ces décisions. Donc, on peut  
15 compter le nombre de fois que les gens visitent ces sites.

16 Les gens lisent ce qui se passe au sommet et on s'attend à ce qu'à  
17 la fin de ces réunions, ils vont obtenir un communiqué d'une ou deux pages de sorte  
18 qu'ils puissent eux aussi communiquer le même message à leur comité exécutif  
19 divisionnaire. S'il y a quelque chose à faire, on va le suivre au lieu de poser la question.  
20 On utilise aussi leur entente de rendement ou de prestations. Par exemple, quand on  
21 veut réduire la responsabilité des congés, on va mettre cela comme mesure dans leur  
22 entente et dont il sera question dans le rapport annuel.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** Sur le thème des mesures de rendement  
24 ou des indicateurs, est-ce que la responsabilité financière en fait partie?

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** La plupart des responsabilités  
26 financières se font au niveau provincial, car le budget provient de la province. C'est sûr  
27 qu'il y a 30 ou 10 % qui provient du niveau fédéral, mais généralement ça se fait au  
28 niveau provincial avec le sous-ministre responsable de la police provinciale.

1                   **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc, la capacité des commandants à  
2 gérer leurs finances dans leurs domaines de responsabilités n'est pas suivie?

3                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, ce n'est pas suivi en fonction de  
4 leur... ou dans le cadre de leurs prestations, mais chaque... chacun de leurs directeurs  
5 des finances qui est redevable à notre... donc, chaque directeur des finances  
6 divisionnaires est redevable au directeur des finances de la province et aussi cette  
7 information sera fournie aux commandants divisionnaires.

8                   **COMMISSAIRE FITCH:** Et je comprends que ces commandants  
9 ont aussi une certaine autonomie dans leur division pour répondre aux besoins locaux  
10 et provinciaux tout en s'alignant sur les responsabilités nationales, et ce que j'ai compris  
11 aussi, c'est qu'ils sont redevables à vos sous-commissaires.

12                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Certains des sous-commissaires sont  
13 redevables à moi, les surintendants principaux sont redevables à eux, et les sous-  
14 commissaires opérationnels et les autres sous-commissaires sont redevables aux sous-  
15 commissaires, contrats et polices autochtones. Donc, je pense que j'avais 42  
16 rapports... personnes qui étaient redevables à moi quand j'occupais le poste et je ne  
17 pouvais pas accepter cela. Donc, je veux quand même qu'ils puissent me voir s'ils ont  
18 besoin de le faire, mais ce n'est plus comme ça.

19                   **COMMISSAIRE FITCH:** S'il y a des... je me demande s'il y a des  
20 commandants divisionnaires au Canada. Je sais que vous avez environ 720 sites, que  
21 les divisions sont éparpillées partout au Canada. Si jamais il y avait des problèmes avec  
22 un commandant divisionnaire qui ne respectait pas les ordres de la commissaire,  
23 comment est-ce que vous en prendrez connaissance? Comment est-ce que vous  
24 saurez que cela... sauriez cela?

25                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Bon, ça se discute lors de nos réunions  
26 des exécutifs provinciaux les vendredis, donc le sous-commissaire de la police fédérale,  
27 le sous-commissaire police contractuelle et autochtone et aussi les deux sous-  
28 commissaires responsables de l'Alberta et de la Colombie-Britannique sont

1 responsables des autres commandants divisionnaires. On a les deux commandants CD  
2 qui siègent sur le comité exécutif, mais qui sont redevables à moi, donc ça serait par  
3 ces canaux-là que l'on en prendrait connaissance.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, c'est une grosse machine, une  
5 grande organisation avec un grand organigramme, beaucoup de hiérarchie. L'avocat de  
6 la Commission nous l'a indiqué et il a été beaucoup question de la communication et de  
7 son importance à l'interne et à l'externe ou face au public.

8 Parlons... prenons un exemple qui nous a été donné par  
9 Me Lenehan quand elle demandait comment il se faisait que l'on n'avait pas pu  
10 sécuriser la scène de crime située dans la résidence Goulet et que l'on n'avait pas pu  
11 informer ou maintenir les communications avec la famille sur, par exemple, la situation  
12 du cadavre. Donc, il semblait que vous n'aviez pas reçu cette information avant  
13 aujourd'hui.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** Non, effectivement.

15 **COMMISSAIRE FITCH:** La raison pour laquelle je soulève cette  
16 question, et j'aurais dû commencer par une mise en réserve et que certaines de mes  
17 questions vont sauter un peu d'un thème à l'autre, mais cela nous rappelle l'importance  
18 de la communication. Quand on a des politiques et des procédures importantes et de  
19 bonnes idées qui sont oubliées ou négligées et qu'il y a un incident majeur qui est à  
20 l'origine de cette enquête, que vous, Commissaire, n'avez pas reçu certains de ces  
21 détails, je sais que c'est un grand pays, il y a beaucoup de choses qui se passent ici,  
22 mais comment qualifieriez-vous votre confiance en la capacité de votre structure de  
23 commandement de vous donner les informations nécessaires pour prendre les  
24 décisions qui s'imposent? Donc, vous devez compter sur ces gens pour obtenir ces  
25 informations.

26 **Comm. BRENDA LUCKI:** La question est excellente et il y a eu  
27 des exemples qui sont peu usités, selon moi, parce que je suis informée de presque  
28 tout presque tout le temps, je sais beaucoup sur presque tout. Je ne suis experte en

1 rien, mais je reçois des rapports quotidiens émanant de cette enquête. Est-ce que je  
2 peux les lire au complet? Non. On va donc... il y a des questions qui seront soulevées  
3 et qui seront ensuite déléguées à certaines personnes. J'ai toute une équipe qui est  
4 responsable de la délégation de mes tâches, donc ces choses... si ces choses  
5 s'appliquent à un certain secteur d'activité, on va donc les mettre en lumière. Bon, si  
6 c'est pour la division, on va l'indiquer, et ensuite on va décider de l'action à  
7 entreprendre. Si jamais il y a un drapeau, un grand drapeau rouge, normalement  
8 quelqu'un va m'en faire part. Je sais qu'il y a eu des commentaires d'ordre général,  
9 donc, je savais quand même... j'avais une idée générale de ces choses-là, mais des  
10 détails, non.

11                               Donc, ça, ça va être un bon rappel pour moi, je vais devoir aller voir  
12 mon équipe et dire que, bon, la personne... que Michael O'Malley prend beaucoup de  
13 notes, il est toujours en train de déléguer, mais je vais poser des questions et je vais  
14 donc tâter le pouls pour m'assurer que toutes ces choses dont on parle sont bien  
15 couvertes et si quelqu'un dit, bon, y'a rien qui se passe, ben alors, je vais... je suis  
16 certaine que ça ne va pas se produire, mais quelle est notre façon de suivre tout cela?  
17 Je ne suis pas entrée dans les détails sur ces questions parce que j'ai reçu plusieurs  
18 rapports du ministère de la Justice, aussi de H-Strong, mais je ne l'ai pas examiné d'un  
19 point de vue holiste, et maintenant que le témoignage prend fin, je pense qu'on doit  
20 commencer à... on ne doit pas faire le gâteau, mais on doit commencer à mélanger,  
21 préparer la pâte et de mettre, donc, les choses sur papier de sorte que, maintenant que  
22 je sais que la Commission va clore son enquête, je dois voir s'il y a certains éléments  
23 qui ont été dits lors d'un témoignage le troisième jour qui ont affecté ce qui s'est passé  
24 le sixième jour. Ça, je ne peux pas l'utiliser, mais j'ai besoin d'avoir quelqu'un qui peut  
25 me résumer les grandes lignes maintenant que l'on arrive à la fin.

26                               **COMMISSAIRE FITCH:** Je comprends très bien ce que vous dites.  
27 Vous pouvez parfois être accablée d'informations. Quand vous avez occupé votre poste  
28 comme commissaire et, bon, vous vous rencontrez avec votre équipe de direction, est-

1 ce que ces gens comprennent la quantité d'informations à laquelle vous vous attendez?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, parce que, bon, les freins et les  
3 contrepoids sont les médias sociaux et les médias traditionnels parce que tout va être...  
4 s'y trouver tôt ou tard. Quand je ne suis pas breffée comme il faut ou que je découvre  
5 quelque chose par les médias, parce qu'on a dit, bon, vous n'avez pas à nous faire un  
6 breffage complet, envoyez deux ou trois lignes au sous-ministre, et puis là on va  
7 attendre d'avoir toutes les informations, parfois on l'obtiendra verbalement. Il y a eu  
8 quelques exemples, très peu d'exemples, il y avait un exemple où j'étais étonnée de ne  
9 pas recevoir l'information, les informations d'avance, mais je peux compter ces cas sur  
10 les doigts d'une main. Les commandants divisionnaires font bien leur job de bien  
11 m'informer, parfois ils disent des choses que je n'ai pas besoin de savoir, mais, non,  
12 généralement je trouve que la communication est très bonne.

13 **COMMISSAIRE FITCH:** Les gens ont été étonnés d'entendre  
14 parler de certains détails, surtout des retards à communiquer des informations critiques  
15 qu'on aurait dû communiquer aux sous-commissaires ou à la commissaire, au  
16 commandant divisionnaire. Je pense qu'on a pas mal fait le tour de la question et je ne  
17 veux pas passer trop de temps là-dessus, mais certains de ces aspects très importants,  
18 parfois on dit que ce n'est pas les grosses affaires, mais les petites affaires qui nous  
19 causent des problèmes, mais il y avait des retards importants dans la communication et  
20 on dirait aussi il y a des comptes à rendre qui n'ont pas encore été rendus. Alors,  
21 comment est-ce que vous trouvez que l'on peut améliorer cela à l'avenir?

22 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bien, je réfléchis beaucoup à la structure  
23 de commandement. On peut établir toute structure, n'importe quelle structure, mais si la  
24 structure n'est pas mise à l'épreuve... je ne crois pas que la structure de  
25 commandement était très solide et je ne pense pas que tous les postes étaient  
26 comblés. Et donc, on a parlé de la création d'une équipe qui pourrait se rendre aux  
27 divisions quand les événements se produisent pour s'assurer que le centre de  
28 commandement est bien établi et que... et vous devez toujours réfléchir à qui peut



1 remplacer le premier commandant quand il ne peut pas être là, qui sera le deuxième, le  
2 troisième. Et donc, je ne sais pas si toute la structure de commandement existait. Par  
3 exemple, dans le cas de la COVID, on l'a fait beaucoup au niveau national, et donc, il  
4 est très... il était très... quand il y avait un autre évènement, c'était pendant la COVID et  
5 on a transformé le centre de commandement de la COVID en une autre chose. Pendant  
6 les convois, même chose. Donc, on l'a transformé en quelque chose qui comprenait...  
7 chapeautait plusieurs services de police.

8                   Parfois, quand on n'a pas ces structures, c'est moins efficace. Et  
9 donc, on a songé à créer une équipe qui pourrait les aider à mettre la structure en place  
10 pour s'assurer que la structure soit cohérente avec cette idée de deuxième ou  
11 troisième... premier, deuxième et troisième commandant, avoir une équipe de  
12 communication pour commencer à réfléchir à l'aspect stratégique et, bon, il y a les  
13 communications sur le terrain, il y a aussi des choses qui se passent dans les médias  
14 sociaux et comment on comble les lacunes. Donc, on doit aider les divisions avec cette  
15 structure. On ne peut pas donner à une division toute la capacité nécessaire pour  
16 répondre à un tel incident, mais il faut qu'il y ait une autre... des renforts, et ça, ça  
17 devrait venir du niveau national. Dans le cas du GTI, peut-être que ce serait une  
18 division adjacente, mais il faut... on ne peut pas le faire pendant un évènement majeur.

19                   Je dis la même chose avec « En Alerte ». On ne peut pas  
20 commencer à utiliser un système qu'on n'a jamais utilisé dans une situation comme ça.  
21 On pourrait essayer, et ils essayaient justement, mais pas assez rapidement, mais c'est  
22 quelque chose qui ne faisait pas partie de leur ADN, on était...on faisait Twitter, on  
23 s'attendait à ce que les médias utilisent Twitter. On peut offrir toutes sortes  
24 d'explications, mais tout ce que l'on veut faire, il faut déjà le mettre à l'épreuve. On leur  
25 offre des exercices, des scénarios, ils peuvent... ils doivent réfléchir à ce qu'ils doivent  
26 faire à chaque instant, bon, on doit appeler Truro en ce moment, on doit... donc, il faut  
27 pratiquer les choses.

28                   **COMMISSAIRE FITCH:** Et ce sont là les idées, les

1 recommandations que nous avons entendues, que nous entendons tout au long des  
2 défis pour faire en sorte à ce que ces idées et ces recommandations soient mises en  
3 œuvre dans la réalité.

4                   Maintenant, pour ce qui est de votre témoignage, vous avez  
5 mentionné que vous étiez au courant qu'il y a... qu'elles ont été utiles pour les  
6 catastrophes naturelles de par le passé, aussi les vies perdues lors de la COVID, aussi  
7 pendant plusieurs années l'alerte a été utilisée pour l'Alerte Amber, ce qui a pris place.  
8 Donc, étiez-vous au courant tout au long des dernières années qu'il y avait une  
9 recommandation au sein de la GRC, à chaque division, pour...et lors des récentes  
10 années, offerte par l'équipe d'urgence, médicale d'urgence pour fournir ou donner... ou  
11 offrir accès à tout service de police en Nouvelle-Écosse, êtes-vous au courant de cela?

12                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Par le biais de cette Commission dans le  
13 sens où il y a eu des discussions à ce sujet? La compréhension que j'ai, de ce que j'ai  
14 compris, c'était une grande initiative dont a par... on n'a pas parlé, on n'a pas été dans  
15 les détails. On en a parlé, le monde pense plus, à tendance plus à penser à des  
16 catastrophes naturelles et puis c'est... je me dis... c'est drôle parce que je me dis  
17 comment, étant donné la situation, étant donné le système, comment le système Alerte  
18 a été utilisé, évidemment le paysage a changé parce que c'est clair qu'on ne l'a jamais  
19 utilisé comme ça, et je me dis, lorsque j'étais en charge d'une juridiction, et je me suis  
20 dit on n'a pas eu besoin de cela ou est-ce que c'est le paysage qui a changé? Je ne  
21 peux même pas imaginer comment on a eu ça. Maintenant, ça se passe et c'est clair  
22 qu'il y a quelque chose qui change dont on n'avait pas besoin auparavant. J'essaie de  
23 penser aux causes. Vous avez, en tant que gendarme, j'aurais dit : est-ce qu'on a  
24 besoin de ça? Et c'est sûr que c'est définitivement une lacune qui doit être comblée à  
25 plusieurs niveaux provinciaux. C'est un bon résultat, malheureusement, pour ce genre  
26 de catastrophe.

27                   **COMMISSAIRE FITCH:** Merci. On va retourner à ma question au  
28 sujet du changement de la culture, de la culture, changement de communication ou des

1 communications.

2                   La culture de la GRC est toujours très sous contrôle, sous une  
3 structure de contrôle ou elle est contrôlée par la structure.

4                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Je ne serais pas d'accord dans le sens  
5 où tout le monde se cache derrière le contrôle du commandement. On a besoin de  
6 commandement. On ne peut pas s'asseoir et dire... poser la question sur qu'est-ce que  
7 l'on pense de cette décision lorsque des choses se déroulent. C'est le rôle du contrôle  
8 de commandement. Donc, il ne faut pas recommettre l'erreur. Lorsqu'on parle de  
9 changement administratif au sein de mon organisation, il est... c'est pas au sujet du  
10 contrôle de commandement. Il est question de parler aux personnes qui sont le plus  
11 touchées par ou qui ont le plus d'impact au sujet des changements, que ce soit à  
12 l'intérieur ou à l'extérieur de la structure. Donc, on se demande... on doit se demander  
13 sur comment ça impacte le monde pour la désescalation. C'est formidable que l'on  
14 puisse en créer un, mais si on ne parle pas aux personnes, les récepteurs, les gens qui  
15 sont touchés par cela, c'est qu'on a raté le tout. Donc, c'est... il est question de  
16 stratégies d'engagement sur cela parce que, en fin de compte, on doit être en mesure,  
17 lorsqu'il y a des choses qui se passent en désescalation, on a besoin de comprendre  
18 cela et comment ça affecte la communauté lorsqu'il y a une désescalade et comment  
19 les gens souffrent de santé mentale, de... bien sûr, de dépendances, parce que si on  
20 ne fait pas ça, on est en train de prendre une décision, juste un seul revers de la  
21 médaille.

22                   Donc, le contrôle de commandement, c'est pour des incidents par  
23 rapport à... comme ce qui s'est passé à Portapique, des pertes massives de la  
24 Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas... il n'est pas question de décider. Lorsqu'on voit l'alerte,  
25 lorsqu'on pense à son changement, on ne va pas dire c'est comme ça que ça va se  
26 passer parce que je suis commissaire, non. On a besoin de se consulter, on a besoin  
27 de collaborer, on a besoin de prendre les meilleures pratiques.

28                   **COMMISSAIRE FITCH:** Je pense que la balance ou l'équilibre dont

1 vous avez parlé plus tôt aujourd'hui entre le maintien de l'ordre de proximité peut être  
2 tactique et faire de la police de proximité ou du maintien de l'ordre de proximité des  
3 questions de contrôle de structure, de la capacité de collaborer, de mettre en place des  
4 partenariats à l'externe, ce sont des éléments très importants, n'est-ce pas?

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait. Vous savez, je l'ai vu lors  
6 d'un convoi, lorsqu'il est question de... c'est très faisable, c'est très réalisable lorsqu'on  
7 implique plusieurs services de police, mais on a besoin d'engagement, on a besoin  
8 d'avoir fait ça auparavant, on doit avoir des leaders au top pour savoir qui est en  
9 premier, qui est en deuxième position, et c'est un exemple extraordinaire pour ce qui est  
10 du... le fonctionnement du contrôle de commandement de plusieurs services de police.  
11 Lorsqu'on parle d'équilibre, je parle de chacun qui est... c'est l'après, les conséquences  
12 après le 11 septembre toutes les polices savent de quoi je parle, on parle de véhicules  
13 blindés, d'équipement tactique, et on est devenus très tactiques et nous avons oublié  
14 nos racines, nous avons oublié nos façons, nos liens de communication. On les a  
15 toujours, mais c'est plus comme avant. Donc, et j'utilise l'exemple lorsque je parle à  
16 l'hôtel de ville, c'est que... vous savez, c'est comme si on essaye de balancer, d'obtenir  
17 un ballon de gym et qu'on essaye d'équilibrer. On a besoin de cette force au sein d'une  
18 structure pour pouvoir rester au milieu et garder cet équilibre. On a besoin de cela  
19 parce qu'on ne peut pas continuer à... on ne peut pas aller juste pour la police ou le  
20 maintien de l'ordre de proximité et/ou alors juste pour tout ce qui est tactique. On doit se  
21 mettre... savoir garder l'équilibre de ça. C'est très important et j'ai vraiment donné cela  
22 à la Nouvelle-Écosse, cette marge en particulier, et ça n'a pas commencé, ça ne va pas  
23 commencer pour ce qui est du contrôle de commandement pour justement tenir ces  
24 conversations pour rebâtir les liens de relations. C'est non négociable. C'est non  
25 négociable parce qu'au sein de provinces, on ne peut rien faire tout seuls. Il est  
26 question... on fait beaucoup de travail pour les autres services, mais on s'attend à ce  
27 que les autres services fassent de même vis-à-vis de nous.

28 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci justement de soulever cela, c'est

1 une zone qui me préoccupe un peu, c'est un domaine qui me préoccupe un peu depuis  
2 qu'on est là pour ces procédures, et certaines des expériences que nous avons  
3 apportées à la table comme les chefs municipaux et je sais que, dans un monde  
4 meilleur, dans un monde idéal en termes de relations de travail, sans aucun... on ne  
5 doute pas du désir pour que cela arrive des deux côtés. J'ai soulevé ce problème avec  
6 le commissaire assistant de... Leather pour la culture de la communauté  
7 organisationnelle et ça me trouble d'apprendre et d'entendre que le chef Leather, qui  
8 est le numéro 2 en commandement de la province, que l'on ne voit pas ses homologues  
9 municipaux, quelqu'un qui voudrait... c'est-à-dire avec qui il voudrait avec un contact  
10 direct. Ça me trouble dans le sens où, oui, il est question de personnalités qui ont leur  
11 rôle à jouer dans une dynamique pour comprendre les gens, mais ce n'est pas  
12 cohérent, je dirais, pour le pays, vis-à-vis du pays, et comment ces relations sont bâties,  
13 comment elles sont soutenues, comment elles sont respectées de façon mutuelle.

14 Et donc, d'un point de vue de chef municipal, j'ai trouvé ça troublant  
15 parce que, comme étant fermier de mon... moi, je ne peux pas appeler n'importe qui, je  
16 peux faire appel à n'importe qui de mes voisins, et là, on parle de voisinage, on parle de  
17 communautés, de collectivités qui se sont retroussé les manches et qui devraient être  
18 de bons voisins sur qui on peut compter et qu'on peut s'appeler justement.

19 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est vrai. Je pense qu'à ce niveau  
20 de leadership, on a besoin de mettre ses personnalités de côté. On a besoin d'avoir ce  
21 type, un certain niveau de maturité. C'est pas... il n'est pas question de personnalité,  
22 pas question de la personne, il est question de la sécurité des Nouvelle-Écosse, donc  
23 autant mettre cela de côté. Je pense que je suis d'accord au niveau du travail. Vous  
24 savez, les gens ne pensent pas à cela. Ils font juste leur travail, ils sont interopérables.  
25 Ils ne vont pas dire « est-ce que mon chef n'aime pas le directeur général de cette  
26 division ». Je ne pense pas que ça se passe comme ça. Ils vont juste dire « comment  
27 on va travailler comme ça? », et dans la plupart des cas, la plupart des services de  
28 police ou les petits services, ils vont... il y a beaucoup de choses à apprendre les uns

1 des autres, mais si ça ne marche pas au sommet, si c'est pas comme ça que ça va  
2 fonctionner au sommet, il se peut que ça peut ne pas être traduit jusqu'à la base, mais  
3 on ne peut pas juste présumer que la relation, même si John Ferguson met en place  
4 des liens ou tisse des liens, on va dire [sic] « OK, c'est fait », on ne va pas cocher. Il est  
5 question de réseautage, il est question de construire des relations, mettre en place des  
6 liens de sorte à ce que les gens c'est-à-dire puissent ne rien penser à rien d'autre  
7 lorsqu'on apprend que cela arrive, donc c'est ça le processus en place.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Je pense qu'il est important de souligner  
9 en tant que commissaire de la Commission, vous avez un voisin qui offre de l'aide, vous  
10 avez un commissaire qui (inaudible) de l'aide, il est dur, donc, alors qu'il est dur  
11 d'engager les membres de première ligne lorsque y'a pas de cela au sein de leur même  
12 structure, c'est dur pour ceux qui... le commun des mortels si ce niveau d'engagement  
13 n'est pas approuvé par le leadership de ces organismes, de ces agences. Et donc, je  
14 souhaite et j'espère que c'est quelque chose sur lequel on va travailler sous votre  
15 direction. Et je sais qu'on a beaucoup parlé des normes de maintien de l'ordre en  
16 Nouvelle-Écosse, c'est difficile. C'est difficile pour des agences pour réconcilier les  
17 différences lorsqu'elles sont considérées comme étant un certain... de certains  
18 nombres alors que d'autres, y'a... il peut y avoir différence de normes, mais en tant  
19 qu'organismes, que structures de... c'est-à-dire les... de toute une province, elles  
20 doivent se mettre d'accord pour élaborer des normes pour tout le monde.

21 Je pense que nous avons beaucoup parlé d'interopérabilité et je  
22 souhaite que, par les recommandations de la Commission, que ça va être quelque  
23 chose qu'on va voir qui sera... on va voir des améliorations à ce sujet.

24 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, tout à fait. Des exemples que j'ai de  
25 chefs de police autour d'une table pour ce qui est de la flexibilité, ça ne signifie pas  
26 qu'on devrait être en mesure de parler, mais d'avoir... mais d'être en mesure d'avoir  
27 des différences et différentes approches de différents côtés, différents lieux, différentes  
28 géographies, tout, mais il devrait y avoir une certaine commune mesure parce que...

1 une certaine communalité. On m'a dit il y a cinq ans qu'on pouvait faire ça, j'aurais  
2 certainement dit non, c'est pas possible, mais je pense qu'il y a les chefs de police qui  
3 ont parlé d'une même voix et, encore une fois, j'ai beaucoup d'appréciation de cette  
4 table que l'on travaille ensemble pour être en mesure d'obtenir des conversations, des  
5 discussions pareilles et je pense que c'est le bon moment pour ça, c'est opportun, et  
6 faire même plus de choses, c'est-à-dire de sorte à ce qu'elles soient normalisées parmi  
7 tous les services de police.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Je dois vous dire que j'ai beaucoup de  
9 questions écrites. Notre avocat de Commission qui avait un certain nombre de  
10 questions à aborder, j'aurais voulu continuer, mais je suis tout le temps en caucus et je  
11 voudrais laisser l'opportunité et l'occasion à mes commissaires qui sont avec moi.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Stanton?

13 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci.

14 Vous avez mentionné que le groupe de formation qui avait duré les  
15 derniers mois, j'aimerais ça savoir quand est-ce qu'on pourrait avoir le rapport.

16 **Comm. BRENDA LUCKI:** En fait, on était frappés par le fait que  
17 l'on travaille beaucoup de travail, on a les directeurs généraux du caucus ont soulevé le  
18 sujet de rétention, donc au lieu de discuter de cela, de le mettre sur la table, il était  
19 question des approches du groupe de travail des personnes, y compris certains  
20 directeurs généraux, mais aussi certaines personnes qui ont certains éléments,  
21 certaines ressources, justement pour les collecter et arriver avec des options ou des  
22 solutions pour le problème. Je ne peux pas vous dire, je ne sais pas, je sais que le  
23 rapport, ça va être sur la table de la haute direction, ça va se faire dans deux semaines,  
24 mais je ne sais pas. Je pense qu'ils sont supposés avoir les termes de référence, un  
25 cadre de travail aussi, et aussi un calendrier, et justement je fonctionne sur la base de  
26 ma mémoire, de souvenirs.

27 **COMMISSAIRE STANTON:** OK. Donc, pour rassembler tout ça, je  
28 peux... j'entends parfaitement que c'est quand même une (inaudible) assez compliqué

1 pour cette institution pour ce qui est d'apporter des changements qui ont été demandés  
2 sous votre mandat, et donc, j'imagine qu'il y a des problèmes de tension pour ce qui est  
3 de la succession, que c'est... qui sont assez difficiles par rapport au système, des  
4 critiques du système comme le harcèlement, certaines circonstances, les gardes à vue,  
5 les échecs des grandes enquêtes comme celle du Boushie, il y a aussi ce rapport sur la  
6 police, qui enquête sur la police, et donc, tout ça a créé, vous savez, un environnement  
7 dans lequel, lorsqu'on est... il est question de recruter, de retenir, donc on a besoin de  
8 faire de plus de recherches, d'enquêter sur les formations et sur les forces municipales  
9 des communautés si on veut avoir d'autres personnes, et certaines des forces  
10 municipales qui payent mieux, il y a des organismes qui le font pour la rétention, je peux  
11 voir pourquoi c'est un problème te je pense que c'est... ça durcit les choses pour le  
12 recrutement. Et donc, on a parlé un petit peu plus tôt sur cette idée et j'apprécie le fait  
13 que vous avez dit que vous avez... lors de votre témoignage, quand vous avez dit que  
14 vous ne vouliez pas créer des obstacles ou des barrières pour avoir des forces  
15 diverses, par un graphique par exemple.

16           Votre communauté peut... c'est-à-dire peut avoir la confiance de  
17 certaines... c'est-à-dire des informations que nous avons reçues à ce sujet, par  
18 exemple le... par exemple le recteur de police ou de l'université de police en Finlande  
19 qui nous a dit que la Finlande détient le plus haut pourcentage de confiance au monde  
20 dans la police de leur pays, on parle d'une... 95 %, donc de ce qu'il a dit, sur la base de  
21 ce qu'il a dit, c'est que chaque agent de police au pays suit un programme durant trois  
22 ans, un programme qui les engage à... c'est-à-dire qui fait qu'ils soient engagés dans  
23 des formations tactiques dans lesquelles ils participent de façon active dans la  
24 recherche de la police qui fait partie... ce qui fait partie de la recherche, parce que nous  
25 avons aussi entendu et appris que les chercheurs au Canada font un travail sur des  
26 choses qui, en fait, vont assister les agents de première ligne, comme, par exemple,  
27 comment se comporter, comment se comporter lorsque... sur le plan physiologique et  
28 de stress lorsqu'on est au cœur d'un incident critique. Donc, il y a des activités de



1 recherche avec certains chercheurs. Peut-être mettre en place ou élaborer des  
2 composants de cela qui vont produire une force de police avec des personnes qui n'ont  
3 pas 18 ans, qui n'ont pas d'expérience de la vie, justement pour qu'ils assument leur  
4 rôle, et ce qui peut attirer justement et assurer la rétention.

5                   Donc, je ne voudrais pas vous poser des questions, mais c'est juste  
6 pour que vous soyez consciente des informations que vous entendez et que comment il  
7 y a ce chevauchement avec le travail que vous faites et peut-être que vous voulez...  
8 vous avez des commentaires à ce sujet.

9                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, je veux émettre un commentaire.  
10 On a fait beaucoup de travail sur la rétention en fonction... du recrutement en fonction  
11 du caractère, on a fait notre premier projet pilote à l'Île-du-Prince-Édouard sur le Centre  
12 d'évaluation du recrutement. Auparavant, on basait nos postulants, la sélection des  
13 postulants sur le comportement antérieur; s'ils n'avaient pas un bon comportement, on  
14 les éliminait, et s'il y avait du bon comportement, on procédait. Là, on les fait venir  
15 pendant une semaine en présentiel, ils font certains des éléments physiques, ils font  
16 des scénarios sur le stress, la déontologie, et des questions morales, des scénarios de  
17 type moral, alors on veut voir comment ils vont faire les prestations plutôt que ce qu'ils  
18 ont fait auparavant. Une nouvelle façon de procéder.

19                   Et deuxièmement, nous avons deux unités de recherche au sein de  
20 la GRC et le deuxième... l'un fait l'étude longitudinale sur le trouble du stress post-  
21 traumatique avec le professeur Carleton à l'Université de Regina, et un des groupes de  
22 test, ils les divisent dans deux groupes, et reçoit une formation en matière de résilience.  
23 Il y a tellement de bons commentaires que nous avons fait que ce soit obligatoire  
24 comme partie du programme de formation pour les cadets – pas juste les groupes qui  
25 sont dans le groupe de test.

26                   Nous avons également une unité de recherche à Ottawa qui fait la  
27 plupart des choses; le projet, ce sont des côtés tactiques pour les services policiers et  
28 Regina, c'est davantage les éléments sur le bien-être. Pour ma part, au niveau... peut-

1 être là, il y aurait davantage de projets, alors on doit vraiment considérer cela. Merci  
2 d'avoir attiré mon attention à ce sujet.

3 **COMMISSAIRE STANTON** : Également, on a beaucoup entendu  
4 parler de ceci : je l'ai mentionné à Madame Bergerman hier de la part des témoins de la  
5 GRC notamment – il nous faut davantage de ressources. Moi, je présume que  
6 davantage de ressources ne se dirigent pas vers vous; d'habitude, on ne dirige pas ces  
7 ressources-là vers vous. On veut s'assurer que nos recommandations puissent être  
8 mises en œuvre et qu'il y a d'autres façons d'arriver à améliorer la sécurité des  
9 collectivités.

10 Vous avez mentionné que les commandants divisionnaires font les  
11 demandes d'évaluer constamment comment on fait la prestation de services avec des  
12 meilleurs résultats; vous dites qu'il y a des Divisions des stratégies opérationnelles au  
13 sujet des examens. Est-ce que chaque division a eu une Unité des stratégies  
14 opérationnelles? Il s'agit de quoi? La Section des services aux clients au niveau  
15 divisionnaire?

16 **Comm. BRENDA LUCKI**: Certains les appellent les Unités de  
17 stratégie... stratégiques et d'autres s'appellent les Services corporatifs et aux clients.  
18 Cette division, ils travaillent avec la province en matière de prestation de services, ils  
19 oeuvrent sur des questions comme la méthodologie des ressources policières qui sont  
20 complétées, ils travaillent également en ce qui a trait aux relations avec les instances  
21 politiques – les maires, les greffiers, les premiers ministres. Lorsqu'ils ont les  
22 associations de municipalités ou les municipalités rurales, ils traitent avec ces groupes-  
23 là et ils rassemblent la GRC avec ces groupes-là.

24 **COMMISSAIRE STANTON** : Ce que je cherche à comprendre,  
25 c'est que... qui ferait les mesures d'une telle analyse, d'une analyse... Est-ce que la  
26 GRC prend les mesures pour comprendre comment les détachements passent leur  
27 temps, quelle proportion du travail est de nature proactive et de nature réactive?  
28 Quelles mesures est-ce que les cadres prennent pour identifier l'efficacité comment les

1 membres ordinaires passent leur temps? Peut-être que vous pourriez me parler de qui  
2 étudie ces mesures-là afin que l'analyse puisse être réalisée?

3 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est précisément c'est quoi... ou c'est  
4 précisément ça la méthodologie des ressources policières; c'est un examen complet du  
5 détachement, du temps affecté et non affecté. L'objectif, un moment donné, il me  
6 semble, je pense, de mémoire, basait tout sur 25 % du temps non affecté pour les  
7 autres activités, mais ils regardent les appels de service, les quarts de travail, les  
8 ressources, le temps de voyage, de déplacement – ils ont des formules pour les temps  
9 de déplacement et des formules qu'un tel ou tel appel devrait prendre un certain  
10 montant de temps parce que les comités ont déterminé cela d'avance et là, ils font  
11 l'analyse complète.

12 Ça prend beaucoup d'efforts, alors d'habitude, ce groupe-là auquel  
13 j'ai fait référence, l'Unité des stratégies n'arrive qu'à en faire deux ou trois par an – ça  
14 prend tellement d'efforts. Et là, ils nous présentent des recommandations... OK,  
15 d'abord, il faut changer les quarts de travail, telle, telle chose parce que vous ratez telle  
16 ou telle chose.

17 **COMMISSAIRE STANTON :** Alors, ces unités-là, ils font cela au  
18 sein de chaque division à travers le Canada et ils relèvent du commandant divisionnaire  
19 dans chaque division? Alors, l'examen du site de Colchester de la GRC, c'est la pièce...  
20 sera l'un de ces examens-là. Selon ce que j'ai lu, ça fait précisément ce qu'elle  
21 mentionne : l'un des éléments auquel ce document-là fait référence, c'est le plus haut...  
22 la plus grande partie de la charge de travail, c'est en matière de santé mentale. Et le  
23 sergent d'état-major McCallum a dit de façon anecdotique que le temps que ça prend  
24 pour faire des appels liés à la santé mentale, si cela pouvait être désaffecté, il aurait  
25 tellement plus de temps de faire de la police communautaire qu'il voudrait faire. C'est le  
26 genre de mesures que je cherche à établir. Est-ce que ça se passe? Je me demande :  
27 est-ce que la GRC en Nouvelle-Écosse, avec le ministère de la Justice, considérerait la  
28 notion de désaffecter des fonctions de sécurité publique à des fournisseurs de

1 services?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** De façon holistique, en tant  
3 qu'organisation, on considère toutes ces meilleures pratiques-là. Peut-être que certains  
4 appels... que la GRC ne s'y rendent pas, dans les zones où il y a des services sociaux.  
5 Il y a modèle à L.A., par exemple, que certains codes pour la santé mentale – les gens  
6 qui se chargent de la santé mentale sont appelés avant la police. C'est très difficile  
7 dans les milieux ruraux, ça fonctionne moins bien. Les ressources n'existent pas,  
8 d'abord et la disponibilité pour des renforts immédiats n'est pas précisément là. Mais  
9 nous avons des praticiens en santé mentale qui sont insérés dans les quarts de travail  
10 de certains détachements, notamment à Grande Prairie, il y a un projet pilote à  
11 Fredericton pour utiliser les caméras d'intervention et faire que le praticien de santé  
12 mentale intégré à la STO. On considère ce modèle-là.

13 Il y a d'autres projets aussi; nous trouvons que les appels de santé  
14 mentale, il y a une montée dans ces appels-là. Il y a (inintelligible) qu'ils utilisent au  
15 Manitoba et en Alberta et ils déterminent si quelqu'un doit être apporté à une institution  
16 de santé mentale ou est-ce qu'il y a une autre mesure à prendre. Parce que ce qui se  
17 passe, lorsqu'on doit apporter une affaire de santé mentale à un hôpital, on peut passer  
18 des heures et des heures et des heures avec cette personne-là avant que la personne  
19 va les prendre de notre garde. Ce temps-là serait mieux dépensé ailleurs. Tout l'enjeu  
20 de la santé mentale a besoin d'être examiné à fond.

21 **COMMISSAIRE STANTON :** Vous avez plusieurs rapports,  
22 notamment en ce qui a trait à la gestion de la police, des rencontres de la santé  
23 mentale qui se sont très mal tourné et qui ont tendance à suggérer que la police, les  
24 policiers ne sont pas les bonnes personnes pour intervenir en cas de maladie mentale.  
25 Voilà, dans la mesure où le commandement, les cadres supérieurs cherchent l'efficacité  
26 dans comment les membres ordinaires passent leur temps, c'est bon de savoir que ce  
27 genre d'analyse est réalisée. Je me demande si ce genre d'analyse se rend... si ça se  
28 rend au commandant divisionnaire – est-ce que ça se rend au siège social et national

1 pour être analysé dans son ensemble?

2 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ils sont envoyés aux Services de police  
3 contractuels et autochtones. Je dirais... il y a juste une chose que je dirais, en guise de  
4 cautionnement : il y a eu certains détachements où il n'y a pas d'hôpital, il n'y a même  
5 pas de postes d'infirmiers. Pour avoir des praticiens de santé mentale, il n'y a pas de  
6 services en matière de dépendance au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Dans plusieurs des  
7 endroits où on offre des services de police, nous sommes... nous devons assurer tous  
8 les services dans cette collectivité. Alors, est-ce que c'est correct? Non. On doit  
9 s'assurer que dans ce cas-là, que nos membres sont formés différemment pour aborder  
10 ces situations-là. Il n'y a pas d'autres services sociaux. Ce n'est pas la meilleure des  
11 interventions, mais c'est la seule intervention.

12 **COMMISSAIRE STANTON :** Ça sera une bonne idée, bien sûr,  
13 que vos gens soient formés à cet égard, mais ça serait également une bonne idée de  
14 suivre les recommandations du rapport Brown de 2007 qui a déclaré, finalement, les  
15 choses qu'on demande à la police de faire certaines choses, ils ne devraient pas dire  
16 oui. Vous devez dire « Finalement, non, ce n'est pas convenable qu'on fasse cela, le  
17 gouvernement doit arriver à établir ceci. Nous sommes les fournisseurs de service es,  
18 nous répondons aux gens qui nous embauchent et si ce n'est pas la meilleure utilisation  
19 des énergies et des ressources et de l'argent, d'avoir des gens qui ne sont pas formés  
20 à une tâche qui répondent à une tâche... » Oui, bien sûr, nous sommes dans une  
21 situation où vous recevez la formation, c'est bien, mais de façon fondamentale, on  
22 devrait parler de restructuration et des rapports qui ont suggéré ceci également. Vous  
23 avez dit que vous avez 32 000 personnes, 750 détachements. Est-ce que la  
24 restructuration, est-ce que c'est de mise, le faire de suivre certaines des  
25 recommandations que nous avons vues, notamment en 2007, qui indiquent... qui  
26 déclarent que les tâches que l'on donne à cette force de police nationale, cette force de  
27 police fédérale, peut-être qu'il sera mieux accompli différemment, par différentes  
28 instances. Alors est-ce qu'on devrait plutôt parler de modèles de districts, est-ce qu'on

1 devrait parler d'intégration avec les forces municipales ? Est-ce que différents modèles  
2 de policier dans le contexte rural qui serait logique ? Le Canada, du point de vue  
3 géographique bien sûr, est un énorme pays, il y a différents contextes rural aussi,  
4 comme vous l'avez indiqué. Dans certaines collectivités, il n'y a pas accès à l'hôpital ou  
5 à un psychologue. Alors et là, il nous paraît aussi, en fonction des rapports commandés,  
6 que les politiques policières sont souvent conçues dans un milieu urbain. Un modèle...  
7 non pas un modèle rural. Alors voulez-vous émettre des commentaires à ce sujet ?

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Évidemment, nous considérons... nous  
9 examinons différents modèles policiers. Quand il y a un modèle, un détachement où on  
10 doit uniquement accéder via le vol une collectivité de 700 personnes sans hôpital, sans  
11 services de santé mentale, dans un monde idéal ce serait bien de dire : « Nous n'allons  
12 pas faire cela, ce n'est pas notre travail. » Je veux être claire, ce n'est pas ce que je  
13 suggère. Je reconnais des torts intergénérationnels et la raison que nous sommes dans  
14 une telle situation comme le Canada où nous avons de terribles statistiques sur ce  
15 stade-là, à ce point-là, je vous suggère que oui, il faut y avoir des recommandations que  
16 l'on peut mettre en œuvre dans les médias, mais on doit également songer à plus longs  
17 termes, et certains des rapports ont indiqués peut-être que nous sommes à un moment  
18 où on doit songer à une restructuration. Voilà, je pense qu'on devrait penser sur tous  
19 ces niveaux-là.

20 Étant donné le fait que la GRC et le contrat de la GRC avec les  
21 provinces et les municipalités, il y a 169 contrats qui doivent... qui viennent à terme en  
22 2032, ce n'est pas bien longtemps. La dernière fois qu'ils l'ont fait, c'était... ils se sont  
23 donné 50 ans, on demande au gouvernement, on doit avoir ces discussions-là  
24 maintenant, si on cherche une restructuration dans un contrat provincial, on doit  
25 commencer à en parler maintenant, considérer différents modèles de services et  
26 considérer... c'est comme vous venez de suggérer, avoir des services policiers de  
27 district, ce que nous faisons. Différents modèles comme quoi les gens seraient dans  
28 une zone géographique et on pourrait y accéder. Il y a des modèles par auto et par

1 avion. Différents genres de policiers, des gendarmes spécial qui vivraient dans la  
2 collectivité, qui sont originaires de la collectivité. Considérer disons, des agents de  
3 sécurité communautaires et des modèles intéressants des Territoires du Nord-Ouest.  
4 On doit prendre... tirer parti de ces occasions-là. Il y a plusieurs années, les services  
5 policiers par paliers n'étaient pas acceptés, mais là on se rend compte, bon ce n'est pas  
6 un mauvais mot, des services de police par palier et des services spécialisés,  
7 notamment le cybercrime, on n'a pas forcément besoin d'avoir un agent de police. Cela  
8 pourrait libérer des ressources pour faire autre chose. On devrait pouvoir parler de tout,  
9 mais c'est le moment, c'est sûr, je suis d'accord avec vous.

10 **COMMISSAIRE STANTON:** Il y a un élément de recrutement que  
11 vous voudriez peut-être considérer, l'embauche latérale pour certains volets, plutôt que  
12 tout le monde monte via le DIPO (phon.), le dépôt plutôt. Et je songe également, quelles  
13 sont les mesures prises à la lumière des rapports précédents au sujet de l'engagement  
14 auprès des services policiers contractuels et le rapport de juin 2021 sur le racisme  
15 systémique dans les services policiers au Canada qui recommande que le  
16 gouvernement du Canada explore la possibilité de mettre fin aux services contracteur  
17 avec la GRC et que le monde travaille avec les provinces, les territoires, les  
18 municipalités pour les aider à intéresser à établir leurs propres forces policières  
19 provinciales. Il y a le livre de breffage du ministre de la Sécurité publique au Canada qui  
20 a identifié des difficultés de durabilité au sein de la GRC au niveau des services  
21 policiers contractuels. On note le manque de satisfaction en matière de la  
22 communauté... communautaire, sécurité communautaire. On a recommandé de  
23 s'écarter des services contractuels de policier de la communauté de Colombie-  
24 Britannique pour améliorer la (inaudible) locale et bien sûr le rapport de 2020 en Alberta  
25 qui a recommandé la création d'un service de police en Alberta, différents ensembles  
26 d'enjeux là-bas. Quelles sont les mesures que vous prenez à la lumière de ces  
27 rapports, en ce qui a trait aux services de police contractuels ?

28 **COMMISSAIRE STANTON:** C'est intéressant parce que tout est

1 pointé vers « mettre fin aux services de police contractuels ». Ce que moi je dis, ces si  
2 ces services de... policiers contractuels étaient bien ressourcés, ce n'est pas un  
3 mauvais modèle, c'est qu'il n'a pas été bien financé et ce n'a pas été bien ressourcé.

4 **COMMISSAIRE STANTON:** Mais est-ce que cela exige une  
5 restructuration ?

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est précisément...

7 **COMMISSAIRE STANTON:** C'est là où j'en viens. Il ne va pas  
8 avoir d'autre financement, alors peut-être qu'il va y en avoir, je serais heureuse d'avoir  
9 tort, mais je n'ai pas vu les gouvernements heureusement, à la fin des rapports, dire :  
10 « Mais bon, on va vous donner d'autre argent. »

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Ce sera intéressant à la suite des  
12 examens où on détermine les coûts des services policiers qui ne payent pas avec la  
13 GRC. Et cela fera partie de la discussion que nous aurons à l'avenir avec le  
14 renouvellement des contrats. D'accord, vous n'avez pas payé pour l'équipe des  
15 groupes des crimes majeurs provinciale, municipal. Chaque élément municipal est payé  
16 par la province et 30 % est payé par les fédéraux. Alors tous ces éléments-là, lorsqu'ils  
17 ont cette discussion-là au sujet de comment il n'y aurait plus d'argent, mais là si on  
18 regarde les rapports préliminaires en Alberta, il doit presque doubler le coût de la police  
19 s'ils veulent éliminer la GRC. Pourquoi ne pas mettre fin à cela et se mettre à financer  
20 ce que vous avez et d'examiner cela selon ces termes-là ? Voilà les discussions que je  
21 pense que nous devons avoir. Le fait que nous avons 169 contrats, cela en soit coûte  
22 énormément, pourquoi a-t-on besoin de 169 contrats ? On ne pourrait pas avoir un  
23 contrat avec chaque province et tous les autres contrats relèveraient de celui-là ? Il y a  
24 un tas de sujets associés à cela. Oui, c'est le temps de considérer la structure pour voir  
25 si je parle à mon président de syndicat, je peux vous dire que ce qu'il va nous dire c'est,  
26 il va dire, au lieu de songer aux contrats qu'on devrait éliminer, pourquoi pas être la  
27 force policière pour tout le Lower Mainland ? La GRC devrait être la force policière pour  
28 tout le Lower Mainland. Voir un service normalisé. Si ce n'est pas une question de



1 prestation de service, il n'y a personne qui remarque si c'est une prestation de service,  
2 est-ce c'est le moment de considérer la question différemment. Je ne préconise pas  
3 une solution ou l'autre, tout ce que je dis, c'est que je suis tout à fait d'accord avec  
4 vous, mais il y a plusieurs faces à la médaille.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Absolument.

6 **Comm. BRENDA LUCKI:** Et c'est intéressant d'avoir cette  
7 discussion et nous parlons de la durabilité des services policiers contractuels en vertu  
8 de ces rapports-là auprès du gouvernement. C'est certainement une discussion qui se  
9 passe déjà.

10 **COMMISSAIRE STANTON:** Voilà, c'est ce que je demande, est-ce  
11 que c'est une discussion à l'interne comme dans la mesure où il y a une ouverture ?

12 **Comm. BRENDA LUCKI:** Évidemment il faudrait avoir plusieurs  
13 parties prenantes autour de la table pour arriver à ce genre de restructuration. C'est un  
14 changement de système. Ce n'est pas quelque chose... une solution immédiate du tout.

15 **COMMISSAIRE STANTON:** Mais si ce modèle-là n'est pas durable  
16 comme tel, quelqu'un doit commencer cette discussion-là maintenant. Alors je me  
17 demande si quelqu'un le fait ?

18 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est intéressant pour nous, car ce n'est  
19 pas nous qui avons le contrat, c'est Sécurité publique. Donc quand on essaie de suivre  
20 un chemin trop loin on se fait ramener parce qu'on n'est pas la partie qui signe.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Oui, mais quand même vous avez une  
22 voix, ce ne serait pas dans... de l'égoïsme non plus. Le syndicat dit que bon, vous  
23 devriez nous donner de meilleures conditions, je sais qu'il y a des pressions qui... sur  
24 vous, mais si ce n'est pas durable alors quelqu'un doit se pencher sur cela.

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, et la discussion existe déjà, est  
26 entamée depuis un an avec nos homologues au ministère de la Sécurité publique.

27 **COMMISSAIRE STANTON:** Et donc, comment est-ce qu'on va  
28 donc se mettre en route avec tous les partenaires aux contrats ?

1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est-ce que l'on veut faire de concert  
2 avec la Sécurité publique. On veut parler à tous les partenaires et leur dire quels sont  
3 vos points, quels sont les problèmes. On pourrait présumer que le coût soit le problème  
4 principal ou c'est l'ingérence d'Ottawa, mais il faut quand même en parler avec eux.  
5 Mais il y a une certaine réticence avant d'établir une structure qui nous permettra  
6 d'entamer ces discussions. On ne veut pas trop se prononcer.

7                   **COMMISSAIRE STANTON:** Donc le rapport de 2007 émettait la  
8 recommandation sur la décentralisation, visant la décentralisation et de donner plus de  
9 poids aux perspectives des parties aux contrats. Il faut donc s'attaquer aux barrières, au  
10 renforcement des relations entre la GRC et les communautés, mais il est déjà  
11 recommandé à la GRC qu'il faudrait donner une voix plus importante à son partenaire  
12 au contrat dans ce contexte-là.

13                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, et c'est très très bien dit parce que  
14 notre comité de gestion des contrats qui a la voix de toutes les provinces, c'est en fait,  
15 ne nous aide pas. Mais il y a de l'intérêt pour que la voix de la GRC soit entendue à  
16 cette table aussi, mais la plupart des questions ne tournent pas autour du contrat, donc  
17 nous sommes en train de nous pencher sur la structure de gouvernance, nous avons  
18 établi un comité quantitatif en Alberta et on veut répéter cela en Colombie-Britannique.  
19 Et ensuite dans chaque province, comment est-ce que l'on peut offrir une voix plus forte  
20 à chacun des partenaires.

21                   **COMMISSAIRE STANTON:** Donc dans chaque province et est-ce  
22 que l'on peut avoir la même structure à Ottawa qui permet de ramener ou de faire venir  
23 les représentants de ces comités pour siéger sur un comité national. Parce que ma  
24 lettre de mandat m'oblige aussi à examiner la question de la supervision ou de la  
25 surveillance. Donc, maintenant je ne sais pas si ces comités consultatifs sont distincts, il  
26 y a aussi le conseil, comité consultatif sur la gestion qui doit vous conseiller comme  
27 commissaire. Dans quelle mesure est-ce que vous acceptez les conseils de ce groupe  
28 qui est le comité consultatif de gestion ?

1                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Par exemple ils ont créé plusieurs... oui,  
2 beaucoup. Ils ont créé un groupe de CCG. Ils ont donné beaucoup de suggestions et de  
3 conseils et on les accepte.

4                   **COMMISSAIRE STANTON:** Est-ce que vous pouvez approcher le  
5 microphone de votre bouche. Parce que je veux quand même que vos remarques  
6 soient entendues.

7                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Donc le centre pour la résolution du  
8 harcèlement a été créé par le CCG. Il y avait des universitaires qui avaient beaucoup  
9 d'expérience dans ce domaine et maintenant, on veut maximiser l'externalisation de  
10 cela, car c'était notre engagement dans ma lettre de mandat. Et nos universitaires par  
11 contre qui nous offrent des conseils un peu contraires, étant donné leur expérience  
12 dans ce domaine, et ils veulent que l'on s'attarde à l'externalisation et la responsabilité.  
13 On a aussi un groupe d'experts sur le recrutement qui émane, qui découle du CCG. Et  
14 aussi un autre groupe d'expert qui est en train d'étudier différents aspects de notre  
15 académie de formation. Il y a des gens qui nous ont aidés beaucoup et qui ont  
16 beaucoup d'expérience dans plusieurs de ces domaines.

17                   **COMMISSAIRE STANTON:** Donc quelle est l'importance que vous  
18 accordez à l'engagement de la GRC avec les comités consultatifs locaux ? Je me  
19 demande dans quelle mesure ces comités peuvent exiger des comptes à la GRC.

20                   **Comm. BRENDA LUCKI:** Ça change d'une province à l'autre, je  
21 n'ai pas beaucoup d'expérience sur... avec les comités consultatifs locaux, parce que  
22 plusieurs des municipalités n'en ont pas. Mais ce que nous avons est un plan de  
23 rendement du détachement. Le commandant du détachement travaille avec les  
24 différentes parties prenantes pour identifier des priorités pour le détachement et donc,  
25 ils vont en faire rapport. Chaque détachement doit l'avoir et nous sommes en train de  
26 reformuler le système du point de vue de la technologie pour le rendre plus convivial,  
27 mais c'est une excellente façon pour le commandant du détachement de renforcer ces  
28 relations avec les différentes parties prenantes. Ensuite, il peut dire, il peut consulter le

1 détachement pour déterminer les priorités, ils doivent en choisir trois, il doit y avoir des  
2 mesures, des indicateurs, des échéanciers et ensuite, ils doivent en faire rapport  
3 trimestriel. Il s'agit d'un cycle annuel et ça marche très, très bien, si c'est bien fait.

4 **COMMISSAIRE STANTON:** Des rapports par le passé et des  
5 recommandations ont parlé de l'importance de mousser des relations avec la  
6 communauté et donc, on doit aussi s'attaquer à une certaine réticence au changement.  
7 Mais l'engagement communautaire est important parce que ça nous aide à rendre des  
8 comptes. Le rapport de l'enquête de la Colombie-Britannique sur les femmes  
9 autochtones disparues et assassinées parlait d'une certaine perspective qui trouvait la  
10 communauté comme un empêchement. Et ensuite, le rapport McNeil disait que la  
11 possibilité de repérer les hommes qui vont par la suite commettre d'autres crimes  
12 dépend des relations avec la communauté. Donc je me demande quelle... qu'est-ce qui  
13 a été fait pour mettre en œuvre ces recommandations afin de restaurer la confiance.

14 **Comm. BRENDA LUCKI:** C'est très important et j'ai un comité  
15 consultatif autochtone. Le représentant de la Colombie-Britannique m'a donné un  
16 exemple du lien établi par la GRC chez elle. Ça a changé l'intervention. Quand on  
17 connaît la collectivité et quand on connaît ses résidents, peut-être que lors d'une crise  
18 de santé mentale on ne connaît pas la personne, mais on connaît quelqu'un d'autre, un  
19 membre de la famille et que cela pouvait changer l'intervention. Et donc, on demande à  
20 nos membres d'établir ces liens. On a fait rapport sur tous les efforts de réconciliation.  
21 Et dans plusieurs des communautés du nord et de nos activités dans ces collectivités  
22 pour rejoindre les jeunes et les autres résidents, le commandant du détachement  
23 assiste aux réunions du conseil communautaire, va en faire rapport. Donc il y a souvent  
24 des assemblées publiques et ça, ça fait partie du plan de rendement du détachement.

25 **COMMISSAIRE STANTON:** Le rapport de cette enquête-là  
26 recommandait justement que le rendement devait en partie dépendre de la capacité des  
27 membres de maintenir des relations avec la communauté. Mais passons à autre chose.

28 L'approche adoptée par vous, je ne crois pas que l'on soit la

1 première enquête à être établie pendant votre mandat. Je crois que l'enquête nationale  
2 elle aussi, a été établie et l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones  
3 assassinées et disparues a été établie aussi récemment et je m'interroge quant à la  
4 réaction de la GRC à ces enquêtes. Et comme vous le savez, une enquête publique  
5 n'est pas un procès et ne peut pas déterminer une responsabilité criminelle ou civile. Il  
6 s'agit donc d'établir les éléments permettant de faire des changements positifs. Quand  
7 une enquête est annoncée, est-ce que vous exprimez à tous vos membres l'importance  
8 de la collaboration avec l'enquête ?

9 **Comm. BRENDA LUCKI:** Je crois que j'ai émis un communiqué à  
10 ce sujet au début de l'enquête. Je réfléchissais beaucoup à cette enquête et c'est une  
11 enquête très différente pour moi et je réfléchissais à la meilleure... à la façon de  
12 communiquer mieux et de... et la façon de mieux préparer nos membres. J'envisage  
13 donc la possibilité de faire le bilan après pour voir quels ont été nos bons coups et nos  
14 moins bons coups. Je ne parle pas des recommandations, mais tout simplement de  
15 notre réaction et de notre collaboration avec l'enquête. Est-ce qu'on aurait pu faciliter le  
16 travail de l'enquête, est-ce qu'on aurait pu le rendre moins traumatisant pour nos  
17 membres, est-ce qu'on aurait pu faire quoi que ce soit autrement. Il nous faudra  
18 discuter avec les participants pour voir ce que l'on aurait pu faire mieux, car sinon, ce  
19 serait une occasion ratée.

20 Parce que cela nous permettra d'accommoder les besoins d'une  
21 autre enquête future, peut-être plus positive. Et il faudrait que l'on soit prêt à offrir toutes  
22 les communications et les informations nécessaires. Chaque enquête est différente,  
23 mais il devrait quand même y avoir certains éléments de base qui nous permettraient  
24 de nous préparer lorsqu'une enquête s'annonce à l'horizon. Et je ne sais pas si on a  
25 couvert tous les aspects possibles dans le cadre de cette enquête. On s'est attardé à  
26 tous les événements, oui, mais est-ce... quel est le bilan du bien-être des membres ?  
27 Quel est le bilan en matière de la divulgation ?

28 **COMMISSAIRE STANTON:** Mais cela me réjouit d'entendre cela,

1 car la divulgation, le rythme de divulgation a été un défi pour tout le monde et je me  
2 demandais quelles étaient les directives qui avaient été données aux gens, afin de  
3 préparer vos membres à la participation, en prévision de leur participation dans  
4 l'enquête.

5 **Comm. BRENDA LUCKI:** Bon, nous nous sommes informés que...

6 **COMMISSAIRE STANTON:** On sait que toute organisation qui fait  
7 face à une enquête doit se préparer à la divulgation. Il semble que vous l'avez fait,  
8 parce que les gens doivent savoir que l'on va leur demander des documents. Et il serait  
9 bien de savoir quels sont les documents qui seront demandés et pour cela, il faut savoir  
10 quel est le mandat de l'enquête. Il faut qu'ils sachent quels sont les documents et les  
11 éléments qui seront requis. Il faut avoir un processus dans lequel la direction et les  
12 membres sont informés de ce à quoi ils doivent s'attendre en sachant qu'il n'y aura pas  
13 une conclusion à la responsabilité civile ou criminelle, mais on veut quand même que  
14 les gens sachent quelles sont les informations qui seront requises afin d'optimiser  
15 l'efficacité du processus.

16 Je pense que certains obstacles du point de vue de certaines  
17 traductions, de mon point de vue, la santé, l'efficacité du *leadership* à chaque Division,  
18 fais vraiment partie du moins, de parties du mandat par rapport aux termes de  
19 référence et bien sûr les discussions précédentes avec les personnes de notre  
20 Commission et de l'institution qui vont avoir une compréhension mutuelle de quoi ils  
21 parlent lorsque l'on pose des questions sur des documents qui sont pertinents et qui  
22 sont relatifs à ce mandat. Et c'est bien d'apprendre que vous pensez à l'avenir d'avoir  
23 ce genre d'approche à l'avenir, pour participer justement à une enquête publique.

24

25 **Comm. BRENDA LUCKI:** Vous avez soulevé d'excellents points  
26 qui m'aident à compartimenter [sic] certaines idées que l'on... auxquelles on pense,  
27 comme un groupe. Je sais que récemment il y a une enquête qui s'en vient pour les  
28 actes d'urgence et donc, il y a des points que... il y a des choses qui ne sont pas bien

1 passées, qui ne se sont pas bien déroulées pour ce qui est de la divulgation, pour des  
2 questions pénales, aussi pour des témoignages et toutes sortes d'idées, mais que ça a  
3 fait une année depuis que bien sûr ils ont été promulgués. Mais c'est sûr qu'il y a des  
4 leçons tirées de cette expérience.

5 **COMMISSAIRE STANTON:** Mais chaque personne, vous allez  
6 être... c'est-à-dire, vous avez un fort potentiel pour cette expérience.

7 **Comm. BRENDA LUCKI:** Vous savez, tout d'abord, ça désamortis  
8 un peu le taux d'anxiété et ça fait qu'ils soient plus productifs.

9 **COMMISSAIRE STANTON:** Bien sûr, parce que si vous n'avez  
10 pas de divulgation de notes, que vous apprenez des notes prises après un  
11 interrogatoire et pareil pour le public, et donc ces personnes ont anticipé qu'il se peut  
12 qu'ils soient appelés, qu'ils allaient être appelés et invités à être interrogés. Donc je  
13 pense que c'est un engagement d'institution, de telles institutions, je vous remercie pour  
14 ça.

15 **Comm. BRENDA LUCKI:** Donc je voulais juste poser une  
16 question, si je peux encourager toute rétroaction que vous avez, de la part de la  
17 Commission, de votre équipe, qui peut être fournie à la GRC au sujet du processus lui-  
18 même, ce serait très apprécié, pareil comme recommandations, parce que ça va  
19 vraiment nous être utile.

20 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci. Mais les documents que nous  
21 avons recherchés pour un bon bout de temps c'est la... en fait, c'est le graphique  
22 structurel de la GRC. Madame Hannah vous a parlé de la structure de la direction de la  
23 GRC et on ne trouve ça nulle part. Donc pour ceux d'entre nous en dehors de la GRC,  
24 pouvez-vous nous expliquer pourquoi la GRC ne dispose pas d'une structure de  
25 commandement écrite ou d'un graphique organisationnel qui peut être fourni, qui va  
26 vraiment être utile, qui va servir au public et à nous autres pour mieux comprendre où  
27 se situent les responsabilités, que ce soit à la Division H ou à la GRC ?

28 **Comm. BRENDA LUCKI:** En toute franchise, je suis vraiment  
surprise parce que je sais que nous avons toutes sortes... vous savez quand on parle

1 de ces graphiques organisationnels, pour répondre à votre question, je ne suis pas sûre  
2 s'il y a des descriptions pour chacune de ces boîtes.

3 **COMMISSAIRE STANTON:** Quelque chose que j'ai vraiment  
4 besoin de revoir, j'en ai beaucoup vu sur les organismes, je sais qu'ils existent, je sais  
5 que ça existe, je sais moi-même dans des juridictions, lorsqu'on change des  
6 graphiques, des détachements, lorsqu'il y a des changements au sein des organismes  
7 et euh... mais euh... mais pour avoir des... par exemple, des descripteurs pour chaque  
8 poste où chaque poste il y a une description d'emploi de ce qu'ils font du niveau  
9 approprié du manuel, mais je ne pense pas qu'ils sont... qu'ils se trouvent tous  
10 ensemble, c'est-à-dire que sur un document qui est accessible.

11 **COMMISSAIRE STANTON:** Oui, donc je pense que si vous voulez  
12 mettre en œuvre des recommandations, votre structure, vos rôles et responsabilités, les  
13 rôles et responsabilités de chacun au sein de sa structure, ils avaient vraiment... ç'a  
14 vraiment besoin d'être transparent pour nous, donc vous pouvez faire des  
15 recommandations pour que les personnes puissent faire cela.

16 Vous avez indiqué qu'il y a une recommandation de plan de mise  
17 en œuvre et je sais qu'il y a des entités à l'intérieur, par exemple le maintien de... le  
18 service de police aux autochtones qui ont un centre, vous avez aussi parlé, j'ai compris  
19 qu'il y a des rapports, des recommandations de rapports d'analyse et vous avez indiqué  
20 aujourd'hui un plan d'action de gestion. Je voulais juste en savoir plus et mieux  
21 comprendre quels sont les autres organismes qui seraient engagés pour évaluer des  
22 recommandations d'un produit public.

23 **Comm. BRENDA LUCKI:** J'imagine que la plupart des lignes  
24 d'affaires qui vont être utilisées parce que la plupart des... par rapport à la technologie,  
25 tout ce qui implique une action, une réaction, tout ce qui concerne les affaires  
26 autochtones, tout ce qui tombe dans l'approvisionnement ou les finances, ça va être  
27 sous la responsabilité du chef des finances. Je ne pense pas que dans certains cas,  
28 pour ce qui est de l'intelligence ou de... je pense qu'il doit y avoir des responsabilités



1 pour chaque initiative, donc si jamais... donc, on va certainement... ça ne veut pas dire  
2 qu'une personne va être responsable de toutes sortes d'initiatives parce que nous  
3 aurons, bien sûr, des secteurs d'activité propres à chaque division parce qu'il y aura  
4 des niveaux de division, et j'imagine qu'il devrait y avoir des choses plus spécifiques,  
5 plus précises, propres à chaque division, donc ils ne peuvent pas le faire à leur tour, ça  
6 ne doit pas être Ottawa, ça ne doit pas être mené ou géré par Ottawa comme quartier  
7 général national, donc ils vont devoir travailler dans le cadre de ce plan et sur la  
8 structure parce qu'il y a beaucoup de choses qui vont être faites sur le terrain ici, et il se  
9 peut que ça ait une portée nationale pour ce qui est du changement de politiques, par  
10 exemple pour les gens de la division « H » qui travaillent dans le maintien de l'ordre, les  
11 services de police.

12 **COMMISSAIRE STANTON:** L'une des choses qu'on avait  
13 essayées de voir, c'était quels sont les choses ou les points que je savais, selon les  
14 circonstances de cette enquête et des recommandations requises, et, encore une fois, il  
15 y a eu pas mal de recommandations, mais pour toutes sortes de raisons, il y a eu des  
16 obstacles quant à leur mise en œuvre. Alors, comment justement ajuster ces obstacles  
17 ou ajuster le tout, et aussi, par exemple, pour avoir des calendriers, des jalons pour  
18 assurer le suivi parce qu'on ne peut pas assurer le suivi tout seul, on a besoin de  
19 leadership, on a besoin de champions qui soient à l'interne de l'organisme et aussi à  
20 l'externe de l'organisme.

21 Donc, j'ai demandé à madame Bergerman hier justement quant à  
22 la mise en œuvre, par exemple, pour des mécanismes de responsabilités qui vont  
23 permettre le suivi, elle a suggéré qu'un comité de mise en œuvre peut comprendre des  
24 membres civils, des membres de la GRC pour des buts de responsabilités. Vous avez  
25 dit plus tôt que vous aviez des consultants qui effectuent ce genre de travail, et ce que  
26 j'ai cru comprendre, c'est comme si c'était des consultants orientés vers le service de  
27 police, mais, par exemple, si on parle de la Coalition des femmes disparues de la  
28 Colombie-Britannique, il y avait un certain nombre de personnes, de femmes, de

1 familles de femmes et des organismes locaux qui ont boycotté cette enquête en  
2 Colombie-Britannique et ils ont formé une Coalition qui existe toujours jusqu'à date et  
3 qui a son mot à dire pour ce qui est du gouvernement provincial, de la GRC, et d'autres  
4 institutions, qui continue à justement mettre en exergue ces recommandations. Un  
5 exemple de façons de... c'est-à-dire un exemple sur l'engagement des citoyens qui  
6 peut être très important, vraiment très important pour des institutions qui est de  
7 comprendre de façon adéquate les actions entreprises, mais aussi de voir comment ça  
8 peut apporter le changement pour le monde. Et donc, je me demande si un  
9 engagement de certains citoyens quant au comité ou dans le comité de... un comité  
10 pareil, est-ce que vous seriez ouverte pour cela?

11 **Comm. BRENDA LUCKI:** Oui, ç'a l'air d'être un concept, une idée  
12 très intéressante lorsque vous me posez la question. Donc, je pense aussi au conseil  
13 consultatif et son rôle pour une enquête pareille, et aussi au sein d'une structure de  
14 responsabilisation, de responsabilités. Aussi, pour ce qui est de la mise en œuvre, un  
15 comité de mise en œuvre ou ayant, comme vous avez dit, une coalition, oui, c'est  
16 quelque chose qu'on devrait vraiment tenir en considération.

17 **COMMISSAIRE STANTON:** Parce que vous avez des  
18 mécanismes de suivi et vu les possibilités significatives que vous avez pour pouvoir  
19 justement vous assurer que tout se passe bien, et donc, avoir la possibilité que ces  
20 recommandations sont mises en œuvre.

21 Vous avez dit que les examens ont été réussis en termes de  
22 recommandations, que ça vous a aidée à rédiger des recommandations. On est là pour  
23 une enquête publique, nous avons des recommandations, il y a une phase de  
24 recommandations qui va commencer lundi où il y aura des consultations qui sont  
25 programmées, donc il est très important pour les recommandations, elles ont vraiment  
26 besoin d'être... leur mise en œuvre doit vraiment être possible pour avoir du monde  
27 autour d'une même table, et donc, nous encourageons, nous voulons nous assurer que  
28 les délégués viennent. On a envoyé des invitations, donc choisir les personnes qui

1 peuvent vraiment apporter un plus pour s'assurer que les recommandations que nous  
2 faisons sont pragmatiques, utiles, faciles à réaliser, réalisables. Et donc, ça sera  
3 l'occasion d'avoir cette idée qui va se passer pendant les quatre prochaines semaines,  
4 donc je voulais... et, bien sûr, il y a la soumission finale de la part de la GRC en tant  
5 que participant et toutes vos soumissions sont une possibilité de fournir justement.  
6 Donc, soyez préparés, préparez-vous à être plus créatifs, à faire preuve de créativité  
7 pour justement apporter du nouveau.

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Merci de parler de cela parce que,  
9 exactement ce que vous avez dit, c'est avoir les bonnes personnes parce que si on n'a  
10 pas la bonne personne, il n'y aura pas beaucoup de valeur ajoutée.

11 **COMMISSAIRE STANTON:** Oui, tout à fait. Nous avons des  
12 personnes ici, comme vous l'avez mentionné, qui prennent note de cela, qui font très  
13 attention, qui suivent cela avec beaucoup d'intérêt, donc il y a un transfert de  
14 connaissances qui a besoin de se dérouler de plus en plus parce qu'il y a des  
15 informations très riches en matière de table ronde, mais aussi la répercussion sur les  
16 personnes qui ont été affectées, qui ont été touchées, et donc tout ça a besoin d'être  
17 traité avec le respect justement pour avoir les bonnes personnes pour justement  
18 élaborer des recommandations.

19 J'apprécie beaucoup votre temps. Merci.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Madame la  
21 commissaire.

22 Toutes mes questions ont été répondues, Madame la commissaire,  
23 et donc, je tiens à vous remercier pour le temps que vous avez passé avec nous, donc  
24 j'imagine combien vous êtes occupée avec votre poste qui n'est pas facile. Ç'a été deux  
25 longues journées pour vous avec des questions très difficiles, donc j'apprécie  
26 énormément le fait que vous vous soyez déplacée jusqu'ici. Je suis sûre que ça n'a pas  
27 été facile, mais ç'a été très important, et donc, au nom de tous les commissaires, je  
28 tiens à vous remercier pour votre temps. Nous apprécions énormément votre présence.

1                   Je me demande si je pouvais aussi vous laisser avec une  
2 demande. En fait, c'est beaucoup plus qu'une demande, je voudrais vous implorer de  
3 nous aider avec la mise en œuvre... pour la mise en œuvre de nos recommandations.  
4 En fait, c'est plus que ça, je voudrais vous demander d'être championne pour ces  
5 recommandations. Vous avez dit que parfois vous ne vous prenez pas pour une... vous  
6 ne pensez pas que... c'est-à-dire, vous ne vous prenez pas pour une commissaire, ça,  
7 c'est une preuve de grande humilité, mais vous êtes une commissaire qui est à un  
8 poste très sensible au sein de la GRC et nous encourageons énormément les  
9 personnes qui occupent un poste tel que le vôtre pour participer à l'élaboration de  
10 recommandations. C'est très indépendant, on ne représente aucun côté, on ne  
11 représente que l'intérêt du public ou l'intérêt public.

12                   Donc, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été consentis, je ne parle  
13 pas juste de ma personne, mais je parle de beaucoup de personnes, plusieurs  
14 participants, des avocats, de tout le monde. Ce n'est pas à notre sujet, ça ne nous  
15 concerne pas dans un sens. Je l'ai dit lors de notre note d'ouverture, nous sommes sur  
16 le côté chanceux de cette coalition en faisant partie... on est vraiment du bon côté de  
17 cette équation. Regardez, tous les jours, c'est pour les familles, c'est pour ceux qui ont  
18 perdu leur vie, c'est pour les premiers, ceux qui ont été, bien sûr, sur les premières  
19 lignes, les premiers intervenants, les personnes de provinces qui sont à travers tout le  
20 pays et ceux qui ont perdu leur vie aux États-Unis.

21                   Donc, nous avons vu des recommandations venir et aller, mais ces  
22 recommandations-là ont vraiment besoin d'être mises en œuvre, donc, comme je l'ai  
23 dit, pas pour nous, mais pour les mémoires et pour tout le mal qui a été fait. Vous  
24 savez, il y a eu beaucoup de mal qui a été fait, il y a beaucoup de douleur, de chagrin  
25 ici, nous le voyons, et ils méritent d'avoir de bonnes recommandations, des  
26 recommandations réalisables, que l'on peut mettre en œuvre, et nous allons faire de  
27 notre mieux, comme Madame la commissaire Stanton l'a dit, nous allons faire de notre  
28 mieux pour nous assurer qu'elles vont être mises en œuvre pour nous, pour les

1 recommandations.

2 Et donc, je suis... passionnément, je vous implore de par votre  
3 position, de votre poste comme champion pour ces recommandations, pour le  
4 bénéfice... pour atténuer un tant soit peu les douleurs de ceux... et que pour les vies  
5 perdues ne soient pas perdues pour rien. Et donc, y'a les politiques, les collègues, si...  
6 pour repousser les limites pour ceux qui ont perdu leur vie et toutes les souffrances qui  
7 en ont suivi, donc je vous implore de faire cela. Et avec tous mes remerciements aussi.

8 **Comm. BRENDA LUCKI:** Vous avez mon engagement, mais plus  
9 que cela, vous avez aussi l'engagement de tous mes cadres supérieurs, les hauts  
10 dirigeants. J'utilise le terme « possibilité », nous avons la possibilité ici pour apporter du  
11 changement positif, pas seulement pour la GRC, mais aussi pour les Néo-Écossais,  
12 mais aussi pour la police de proximité. Il relève de notre responsabilité, je le dis du plus  
13 profond de mon cœur, que je prends cette responsabilité extrêmement au sérieux ainsi  
14 que mon équipe, et mon engagement consiste à pas seulement vis-à-vis de la  
15 Commission, mais aussi vis-à-vis des familles et des amis des victimes, à toutes les  
16 personnes qui ont passé plus de deux ans, qui ont rendu cela possible, et je suis  
17 d'accord avec vous, rien n'est facile. Rien n'est facile et nous allons être des  
18 champions. Vous avez ma parole. Vous avez mon engagement.

19 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

20 Donc, on va commencer demain à 14 heures.

21 Je remercie tout le monde pour tout, pour toutes vos contributions,  
22 les conseillers, les avocats, les participants ici présents, ici présents tous les jours et qui  
23 sont toujours là, merci. Je remercie tout le monde pour votre implication non-stop et qui  
24 est toujours en cours.

25 Et donc, nous allons commencer demain à 14 heures. On va voir  
26 avec le chef de police Kinsella.

27 Donc, merci tout le monde et on vous reverra demain à 14 heures.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

1 Les procédures sont ajournées jusqu'au 25 août 2022 à 14 heures.

2 --- **La séance est levée à 18 h 01**

3

4

### CERTIFICATION

5

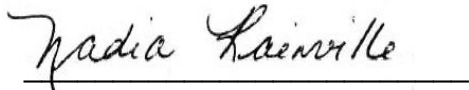
6 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an  
7 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill  
8 and ability, and I so swear.

9

10 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une  
11 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes  
12 capacités, et je le jure.

13

14

  
\_\_\_\_\_

15

Nadia Rainville